



# Document d'Objectifs

## VOLUME IV – Stratégie de gestion

ZSC « Baie de Saint Brieuc Est »  
ZSC FR5300066

ZPS « Baie de Saint Brieuc Est »  
ZPS FR5310050



**Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Baie de Saint-Brieuc Est»  
(FR5300066) et ZPS « Baie de Saint-Brieuc Est» (FR5310050)  
Validé en COPIL du**

*Maître d'ouvrage*

---

Saint Brieuc Armor Agglomération

Suivi de la démarche : DREAL : Michel LEDARD

DDTM22 : Magali LECLERCQ et Claire TREHET

Préfecture maritime : Sophie OLLIVIER et Mathilde GARNIER

*Président du Comité de pilotage (COPIL)*

---

Coprésidence du Préfet des Côtes-d'Armor et du Préfet Maritime de l'Atlantique

*Maître d'œuvre*

---

Rédaction du document d'objectifs entre octobre 2019 et avril 2023 : Morgane OISEL (SBAA), Olivier ABELLARD (Office Français de la Biodiversité – OFB), Sven MELLAZA (OFB), Pauline BLANCHARD (OFB), Marion COLLIN et Elodie GIACOMINI (OFB)

Rédaction de l'Analyse Risque Pêche (ARP) Habitats : Noëlie DEBRAY (OFB) et Nolwenn HAMON (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins – CRPMEM Bretagne)

*Références à utiliser*

---

OISEL. M., ABELLARD O., MELLAZA S., BLANCHARD P., COLLIN.M. et GIACOMINI E., DEBRAY N. & HAMON N. (2023). Document d'objectifs de la ZSC « Baie de Saint Brieuc Est » (FR5300066) et de la ZPS «Baie de Saint Brieuc Est» (FR5310050), Volume IV – Stratégie de gestion. SBAA, 184p.

*Merci aux différentes structures qui ont contribué à tout ou partie de la rédaction du DOCOB :*

*A3PVA, ACECA, Al Lark, Armor Surf School, Blue Fish, Bretagne Grands Migrateurs, Bretagne Vivante, CBNB, CCI22, CDPMEM22, CD Voile 22, Chambre d'agriculture 22, Club Nautique d'Erquy, Comité Départemental de randonnée pédestre 22, Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer, Comité Régional Olympique et sportif de Bretagne, Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Conservatoire du littoral, Côtes-d'Armor destination, CRC Bretagne, CRPF, CRPMEM Bretagne, EPTB Pays de Saint Brieuc, FDC22, Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et les Milieux Aquatiques, Fédération Française de Randonnée 22, FFESSM Bretagne Pays de la Loire/CODEP22, FNPP Cotes d'Armor, GEOCA, GECC, GMB, GRECIA, Ifremer, MNHN Dinard, Océanopolis, Planète Mer, Réserve Naturelle Baie de Saint Brieuc, Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc, Syndicat Mixte du Gand site de France Cap d'Erquy- Cap Fréhel, ONF, UNAN, VivArmor Nature, ainsi que les élus des différentes communes comprises au sein du périmètre du site Natura 2000.*

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

## Sommaire

Introduction.....	3
<b>PARTIE A – OBJECTIFS &amp; MESURES DE GESTION .....</b>	<b>4</b>
I. Les objectifs de conservation.....	5
I.1 - Les objectifs à long terme .....	5
II.2. Les objectifs opérationnels.....	12
II. Les mesures de gestion.....	15
II.1. Contenu et descriptif des fiches-mesures.....	15
II.2. Liste des fiches-mesures.....	15
<b>PARTIE B – OUTILS CONTRACTUELS (Contrats et Charte) .....</b>	<b>17</b>
I. Les contrats Natura 2000.....	18
I.1. Description des contrats Natura 2000.....	18
II.1. Exemples de contrats .....	20
II. La Charte Natura 2000 .....	27
II.1. Description de la charte Natura 2000 .....	27
II.2 Le contenu de la charte Natura 2000 .....	28
<b>PARTIE C – MODALITES D’EVALUATION DE LA GESTION .....</b>	<b>29</b>
I. La démarche d’évaluation .....	30
I.1. Intégration de la démarche d’évaluation au document d’objectifs.....	30
I.2. La méthode du « tableau d’arborescence» et sa mise en œuvre .....	31
II. Suivi de la gestion .....	32
II.1. Evaluation de l’avancement des actions et de l’efficacité des mesures de gestion .....	32
II.2. Evaluation de l’état de conservation des habitats et des espèces.....	32
III. Valorisation de l’évaluation .....	33
III.1. Tableau de bord.....	33
III.2. Adaptation du Document d’Objectifs.....	34
<b>ANNEXES.....</b>	<b>35</b>
Annexe I. Les fiches mesures.....	36
Annexe II. Les tableaux d’Arborescence.....	127
Annexe III. La charte Natura 2000.....	165

## Introduction

### Une stratégie opérationnelle

Natura 2000<sup>1</sup> est un dispositif européen qui vise à **assurer la survie à long terme** des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. (INPN, 2021).

Par la désignation des sites, les États s'engagent à **maintenir ou restaurer** l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents. Pour atteindre cet objectif à long terme (OLT), les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives (comme l'évaluation des incidences) ou contractuelles (contrat, charte) (INPN, 2021).

D'après le Code de l'Environnement, les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à **conserver ou à rétablir dans un état favorable** à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de **prévention** appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces (Article L414.1.V. du Code de l'Environnement) (République française, 2016).

Ce volume IV vise à présenter la stratégie de gestion retenue pour ce site N2000.

Trois grandes parties sont proposées :

- Partie A – Objectifs et mesures de gestion
- Partie B - Outils contractuels (contrats et charte)
- Partie C – Modalités d'évaluation de la gestion

Sont regroupés en annexe :

- Les fiches mesures,
- Les tableaux de synthèse de la gestion,
- La charte N2000.

### En concertation avec les acteurs du territoire

La rédaction des objectifs opérationnels et l'identification des pistes de mesure est issue de la concertation avec les acteurs locaux suite à travail préparatoire des opérateurs. Ce travail a été conduit entre janvier 2022 et mars 2023.

---

#### 1 Extrait de la Directive Habitat, Faune, Flore

1/ La Directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2/ Les mesures prises en vertu de la présente Directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3/ Les mesures prises en vertu de la Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. (Article 2 de la Directive 92/43/CEE) (Le Conseil des communautés européennes, 1992)

## **PARTIE A – OBJECTIFS & MESURES DE GESTION**

## I. Les objectifs de conservation

Les **objectifs à long terme** (OLT) de portée stratégique précisent l'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces. Les **objectifs opérationnels** (OO) détaillent les modalités à court-moyen terme pour atteindre ces objectifs à long terme et leurs niveaux d'exigence.

Ces objectifs ont, de plus, une importance significative dans la prise en compte des enjeux écologiques dans les **évaluations d'incidences** au titre de Natura 2000. Ils indiqueront aux porteurs de projet les enjeux écologiques sur lesquels les évaluations d'incidences seront nécessaires. C'est en effet au regard des objectifs du site (OLT et OO) et proportionnellement au niveau d'enjeu du site que doivent être réalisées les évaluations des incidences<sup>2</sup>.

Les objectifs opérationnels font le lien entre les objectifs à long terme et les mesures de gestion à prendre par l'opérateur du site Natura 2000. Ils doivent être définis pour les enjeux écologiques du DOCOB au regard des pressions sur le site Natura 2000 (Collectif, 2017). Des mesures permettant de limiter les effets liés à ces pressions seront ensuite proposées. De fait, chaque objectif opérationnel pourra être associé à une ou plusieurs mesures.

### I.1 - Les objectifs à long terme

#### I.1.1. DEFINITION DES OBJECTIFS A LONG TERME

Un objectif à long terme (OLT) est défini dans le cadre de Natura 2000 comme **le maintien ou la restauration de l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire** présents sur le site.

Ils sont basés sur les critères de la définition de l'état favorable de conservation de la directive Habitats-Faune-Flore (art. 1<sup>er</sup>) et de la directive Oiseaux (art. 2 et 3, populations et habitats d'espèce).

Pour rappel, pour les habitats de la directive, ces critères sont :

- **L'aire de répartition** et les **surfaces** occupées au sein d'une aire donnée ;
- La **structure** et les **fonctions** spécifiques nécessaires à son maintien ;
- **L'état de conservation** des espèces typiques.

Pour les espèces de la directive, ces critères sont :

- La **dynamique** de la population ;
- **L'aire de répartition** ;
- Le **bon état de l'habitat** de l'espèce.

Afin de pouvoir évaluer la progression vers l'état souhaité sur le long terme, un **niveau d'exigence** est précisé (quantitatif ou qualitatif). Ce niveau d'exigence peut être assimilé à la cible précise visée au travers de l'OLT et traduit l'ambition portée par les gestionnaires dans les limites du possible (selon les moyens et techniques

---

<sup>2</sup> Extrait de la circulaire EI : L'évaluation des incidences Natura 2000 n'a pas vocation à s'intéresser à l'ensemble des incidences d'une activité sur l'environnement : elle ne traite que des incidences de l'activité sur les objectifs de conservation du site. Ceux-ci sont décrits dans le document d'objectifs (DOCOB) du site (à défaut dans le formulaire standard de données) et concernent la conservation et la restauration de certains habitats ou certaines espèces animales et végétales qui justifient la désignation du site (AIDA, 2010).

disponibles) ; c'est également cette cible qui définira les suivis nécessaires et les indicateurs d'état à calculer dans le cadre de l'évaluation de l'atteinte de l'OLT.

La définition des objectifs à long terme doit permettre :

- De **répondre aux responsabilités** qui incombent au gestionnaire ;
- D'avoir **une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre** pour un enjeu particulier ;
- **D'identifier ce que l'on évaluera** pour mesurer l'efficacité de la gestion ;
- De fixer un cadre stratégique **orientant les choix opérationnels** à engager sur le court/moyen terme.

Les objectifs des directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » sont clairs : par la désignation des sites, les Etats membres s'engagent à maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000.

### **I.1.2. LES OBJECTIFS A LONG TERME SUR LE SITE NATURA 2000**

POUR LES ENJEUX TERRESTRES

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Objectif à long terme	Objectifs à long terme
<b>LES HABITATS TERRESTRES</b>					
1310	Prés salés	Fort	Moyen	OLT - Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des prés salés	OLT1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire
1330		Très fort	Moyen		
1210	Hauts de plage	Très fort	Moyen	OLT - Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des Hauts de plage	
1220		Très fort	Moyen		
1230	Falaises et landes littorales	Très fort	Moyen	OLT - Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des falaises et landes littorales	
4030		Fort	Moyen		
2110	Dunes	Fort	Moyen	OLT - Contribuer au rétablissement du bon état de conservation des habitats dunaires	
2120		Très fort	Moyen		
2130*		Très fort	Moyen		
2180	Habitats forestiers	Très fort	Moyen	OLT - Contribuer à la restauration et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats forestiers	
9180*		Très fort	Mauvais		
9120		Fort	Moyen		
2190	Mares, bas-marais et prairies humides	Très fort	Moyen	OLT - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des mares, bas-marais et prairies humides	
3130		Très fort	Moyen		
3150		Moyen	Bon		
<b>LA FLORE TERRESTRE</b>					
1441	Oseille des rochers	<i>Rumex rupestris</i>	Très fort	Moyen	OLT2 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers et de Coléanthe délicat
1887	Coléanthe délicat	<i>Coleanthus subtilis</i>	Très fort	Moyen	
<b>LES MAMMIFERES TERRESTRES</b>					
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen	OLT3 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais	
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen	
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen	
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Majeur	Moyen	
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Majeur	Bon	
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon	
<b>LES INVERTEBRES TERRESTRES</b>					
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon	OLT4- Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant
<b>LES OISEAUX</b>					
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Majeur	Mauvais	OLT8 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire (terrestre et marin)
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur	Moyen	
A229	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen	
A302	Fauvette Pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort	Mauvais	



POUR LES ENJEUX MARINS

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Objectif à long terme
<b>LES HABITATS MARINS</b>				
1110	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	Moyen	Moyen	<b>OLT5 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire</b>
	1110-3 Sables grossiers et graviers	Moyen	Moyen	
	1110-4 Sables mal triés	Moyen	Moyen	
1160	1160-B4-11 Sédiments hétérogènes infralittoraux, bancs de crépidules	Moyen	Moyen	
	1160-B6-1.11 Vases sableuses infralittorales, banc de crépidules	Moyen	Moyen	
Bancs de maërl	Présents sur 1110-3 et 1160	Fort	Mauvais	
1170	1170-1 La roche supralittorale	Moyen	Moyen	
	1170-2/3 La roche médiolittorale en mode abrité ou exposé	Moyen	Moyen	
	1170-5 Roche infralittorale	Moyen	Favorable	
	1170-9 Les champs de bloc	Faible	Mauvais	
1140	1140-1 Sables des hauts de plages à Talitres	Fort	Moyen	
	1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plages à Orchestia			
	1140-3 Estrans de sable fin			
	1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers			
1150	1150-1 Lagunes en mer à marées	Faible	Inconnu	
1130	1130-1 Slikke en mer à marées	Moyen	Favorable	
<b>LES MAMMIFERES MARINS</b>				
1349	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>	Fort	Inadéquat
1351	Marsouin commun	<i>Phocoena phocoena</i>	Moyen	Inadéquat
1364	Phoque gris	<i>Halichoerus grypus</i>	Faible	Favorable
1365	Phoque veau marin	<i>Phoca vitulina</i>	Faible	Favorable
<b>LES AMPHIHALINS</b>				
1101	Esturgeon européen	<i>Acipenser sturio</i>	Indéterminé	Mauvais
1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Fort	Mauvais
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	Indéterminé	Mauvais
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Fort	Mauvais
1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Indéterminé	Mauvais
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Fort	Mauvais
<b>LES OISEAUX MARINS</b>				
<b>Oiseaux nicheurs</b>				
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Moyen	préoc. mineure
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Moyen	préoc. mineure
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort	en danger
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Faible	préoc. mineure
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Faible	préoc. mineure
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Moyen	quasi-menacé
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Faible	préoc. mineure
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Faible	préoc. mineure
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Faible	quasi-menacé
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Moyen	préoc. mineure
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Moyen	préoc. mineure
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Moyen	préoc. mineure
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Faible	préoc. mineure
A136	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Faible	préoc. mineure
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Faible	préoc. mineure
<b>Oiseaux reproducteurs</b>				
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Moyen	préoc. mineure

A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Moyen	quasi-menacé
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Moyen	préoc. mineure
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Faible	préoc. mineure
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Moyen	préoc. mineure
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	indéterminé	quasi-menacé
A199	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	Fort	en danger
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Fort	en danger critique
A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Moyen	quasi-menacé
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Fort	vulnérable
<b>Oiseaux en période internuptiale</b>				
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Moyen	préoc. mineure
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avocetta</i>	Moyen	préoc. mineure
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Faible	préoc. mineure
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Moyen	quasi-menacé
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Moyen	préoc. mineure
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Faible	préoc. mineure
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Moyen	quasi-menacé
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Moyen	préoc. mineure
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Moyen	préoc. mineure
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Moyen	quasi-menacé
A027	Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Moyen	préoc. mineure
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Faible	préoc. mineure
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Fort	vulnérable
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Faible	préoc. mineure
A082	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Moyen	préoc. mineure
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Faible	préoc. mineure
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Moyen	préoc. mineure
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Fort	préoc. mineure
A015	Océanite culblanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Faible	préoc. mineure
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Faible	préoc. mineure
A294	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Fort	vulnérable
A003	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	indéterminé	préoc. mineure
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Moyen	quasi-menacé
A384	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Moyen	vulnérable
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Moyen	préoc. mineure
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	Majeur	en danger critique
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Fort	vulnérable
A194	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Faible	préoc. mineure
A191	Sterne caugék	<i>Sterna sandvicensis</i>	Moyen	préoc. mineure
A192	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Moyen	quasi-menacé
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Moyen	préoc. mineure
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Faible	préoc. mineure
A156	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Fort	vulnérable
A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Moyen	quasi-menacé
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Faible	préoc. mineure
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Moyen	préoc. mineure
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Moyen	préoc. mineure
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Faible	préoc. mineure
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Moyen	préoc. mineure
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Faible	préoc. mineure
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Faible	préoc. mineure
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Faible	préoc. mineure
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Moyen	préoc. mineure
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Moyen	préoc. mineure
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Moyen	préoc. mineure
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Moyen	quasi-menacé

A158	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Fort	vulnérable
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Majeur	quasi-menacé
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Faible	préoc. mineure
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Moyen	vulnérable
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Faible	quasi-menacé
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Faible	préoc. mineure
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Faible	préoc. mineure
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Fort	préoc. mineure
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Faible	préoc. mineure
A064	Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	indéterminé	vulnérable
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	Moyen	préoc. mineure
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Moyen	quasi-menacé
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Fort	en danger
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Moyen	préoc. mineure
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Moyen	préoc. mineure
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Moyen	préoc. mineure
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Moyen	quasi-menacé
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Faible	préoc. mineure
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Fort	quasi-menacé
A147	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Moyen	quasi-menacé
A145	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Faible	préoc. mineure
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Fort	préoc. mineure
	Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>	Faible	préoc. mineure
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Faible	préoc. mineure
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Faible	préoc. mineure
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Moyen	préoc. mineure
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Moyen	préoc. mineure
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	Faible	préoc. mineure
A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Faible	préoc. mineure
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Faible	préoc. mineure
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Moyen	préoc. mineure
A175	Grand labbe	<i>Stercorarius skua</i>	Faible	préoc. mineure
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Moyen	préoc. mineure
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Faible	préoc. mineure
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Moyen	préoc. mineure
A006	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Faible	préoc. mineure
A199	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	Moyen	préoc. mineure
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Faible	préoc. mineure
A025	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Faible	préoc. mineure
A173	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Faible	préoc. mineure
A172	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Faible	préoc. mineure
A204	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Fort	vulnérable
A178	Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>	Moyen	préoc. mineure
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Faible	préoc. mineure
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Fort	quasi-menacé
A013	Puffin des anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	Faible	préoc. mineure
A012	Puffin fuligineux	<i>Ardenna grisea</i>	Faible	quasi-menacé
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Moyen	préoc. mineure
A169	Tournepieuvre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Moyen	préoc. mineure

Synthèse des 8 objectifs à long terme pour les enjeux écologiques des sites ZSC « Baie de Saint Briec Est » et ZPS « Baie de Saint Briec Est » :

TER	MER	CODE	Objectif à long terme
		<b>OLT1</b>	Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des <b>habitats terrestres d'intérêt communautaire</b>
		<b>OLT2</b>	Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de <b>Oseille des rochers et de Coléanthe délicat</b>
		<b>OLT3</b>	Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de <b>mammifères terrestres d'intérêt communautaire</b>
		<b>OLT4</b>	Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de <b>Lucane cerf-volant</b>
		<b>OLT5</b>	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des <b>habitats marins d'intérêt communautaire</b>
		<b>OLT6</b>	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de <b>mammifères marins d'intérêt communautaire</b>
		<b>OLT7</b>	Contribuer au maintien de la présence des populations et à la restauration du bon état écologique des espèces de <b>poissons amphihalins d'intérêt communautaire</b>
		<b>OLT8</b>	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de <b>oiseaux d'intérêt communautaire (terrestre et marin)</b>

## II.2. Les objectifs opérationnels

### II.2.1. DEFINITION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Il s'agit des **choix de gestion à moyen terme** établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme. Les objectifs opérationnels doivent permettre **d'éviter, réduire ou limiter ces facteurs**. Ils peuvent être de portée préventive, pour éviter que la situation ne se dégrade à l'avenir ou de portée curative, pour améliorer la situation.

Les objectifs opérationnels encadrent la **stratégie d'action** mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'actions, arbitrage dans les moyens disponibles, etc.

L'atteinte successive des objectifs opérationnels **contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme**.

Le guide du Cahier Technique n°88<sup>3</sup> précise les principales caractéristiques des objectifs opérationnels :

- Ils doivent être **clairement qualifiés** et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent ;
- Ils portent sur les facteurs à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par les objectifs à long terme ;
- Ils sont établis pour une **durée de 3 à 5 ans** avant d'être évalués et réviser si besoin. Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits ;
- Ils supposent la mise en œuvre **d'une ou plusieurs actions** afin d'être atteints.

Pour faciliter la mobilisation des acteurs et apporter de la synergie entre les différentes politiques publiques, il convient de prendre en considération le volet stratégique des documents de planification mis en œuvre sur le territoire (DSF avec lequel il y a une obligation de compatibilité, SDAGE, SAGE, SRADDET, etc.) et des outils régionaux (PLAGEPOMI) ou nationaux comme les Plans Nationaux d'Actions (ex : PNA Amphihalins, PNA Puffin des Baléares, etc.). Cette prise en compte permettra d'anticiper la mise en œuvre du futur plan d'actions du DOCOB en cherchant à mutualiser au mieux les moyens humains et financiers disponibles sur le territoire. On veillera par conséquent à reprendre des libellés d'objectifs opérationnels existants lorsqu'ils conviennent.

#### Obligation de compatibilité avec le DSF la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Pour le volet marin du DOCOB, les objectifs opérationnels doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF, validé en septembre 2019 par le Préfet Maritime de l'Atlantique (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2019). 15 objectifs stratégiques environnementaux ont été définis pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Ils sont précisés par 56 objectifs particuliers, accompagnés d'indicateurs et de cibles permettant leur évaluation, suivi et rapportage auprès des instances nationale et européenne.

---

<sup>3</sup> Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

## II.2.2. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS SUR LE SITE NATURA 2000

Sur les sites ZSC et ZPS « Baie de Saint Briec Est », 25 objectifs opérationnels ont été identifiés en réponse aux facteurs influençant l'état des enjeux écologiques. Des objectifs opérationnels ont également été formalisés au regard des actions transversales comme la connaissance, la sensibilisation et la gestion du site.

TER	MER	Facteur d'influence	Code	Objectif opérationnel
		Dégradation	<b>OO1</b>	Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
		Destruction des habitats	<b>OO2</b>	Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
		Fermeture des milieux	<b>OO3</b>	Limiter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
		Gestion des boisements	<b>OO4</b>	Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences
		Espèces invasives et/ou non indigènes	<b>OO5</b>	Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
		Dérangement et stress	<b>OO6</b>	Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
		Atteintes aux espèces	<b>OO7</b>	Réduire les atteintes directes aux espèces terrestres et marines d'intérêt communautaire
		Aménagement du littoral/urbanisation	<b>OO8</b>	Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
		Changements globaux	<b>OO9</b>	S'adapter aux effets du changement climatique
		Collision	<b>OO10</b>	Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes
		Manque de connaissances scientifiques	<b>OO11</b>	Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura2000
		Besoin de coordination	<b>OO12</b>	Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site N2000 en lien avec les autres politiques publiques
		Nutriments	<b>OO13</b>	Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation des zones littorales
		Contaminants chimiques	<b>OO14</b>	Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
		Déchets	<b>OO15</b>	Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
		Modification des conditions hydrographiques	<b>OO16</b>	Limiter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur les habitats et espèces protégées
		Pertes et perturbations physiques	<b>OO17</b>	Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
			<b>OO18</b>	Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation

		Captures accidentelles	<b>0019</b>	Réduire les captures accidentelles des mammifères marins, des oiseaux et des amphihalins
		Emission de bruit	<b>0020</b>	Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer
		Blessures et mortalité	<b>0021</b>	Lutter contre la pêche illégale d'amphihalins
		Continuité écologique	<b>0022</b>	Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité terre-mer
		Prédation des œufs	<b>0023</b>	Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes d'oiseaux marins
		Disponibilité de la ressource alimentaire	<b>0024</b>	Veiller à ce que la disponibilité de la ressource alimentaire soit maintenue pour l'avifaune
		Manque de connaissance par les acteurs des enjeux de conservation	<b>0025</b>	Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000

## II. Les mesures de gestion

### II.1. Contenu et descriptif des fiches-mesures

A la suite des volumes II (diagnostic écologique) et III (diagnostic socio-économique) et de la définition des enjeux de conservation des sites Natura 2000 de la Baie de Saint Briec Est (cf. sections I.1 et I.2), cette section du volume IV du DOCOB s'intéresse à l'ensemble des mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement identifiés.

Les fiches-mesures présentent les types d'actions qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration en bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs opérationnels préalablement identifiés pour les sites Natura 2000.

#### ➤ Logique des fiches-mesures

Les fiches-mesures sont :

- Des **propositions de réalisation** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- **Standardisées** afin d'en faciliter la lecture ;
- **Indépendantes** les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- Rangées **par objectifs** ;
- **Priorisées** en fonction de l'importance de l'enjeu et de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers.

Les fiches-mesures ne sont pas :

- Des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts, etc. ;
- Des documents figés dans le temps. Leur contenu peut être et doit être ajusté selon l'évolution du territoire et des techniques.

#### ➤ Concertation/consultation

Les fiches-mesures ont été rédigées avec le soutien du Conservatoire Botanique National de Brest. Elles sont également issues d'une large concertation avec les experts naturalistes, gestionnaires et acteurs du territoire. L'ensemble des fiches-mesures ont été soumises à consultation des membres du COPIL avant la validation finale du DOCOB.

### II.2. Liste des fiches-mesures

Sur les sites ZSC « Baie de Saint Briec Est » et ZPS « Baie de Saint Briec Est », 45 fiches-mesures sont proposées, dont :

- 19 mesures terrestres (TER)
- 8 mesures marines (MER)
- 9 mesures transversales (TM)
- 5 mesures sur la communication et la sensibilisation (CS)
- 4 mesures sur la Gouvernance (GOUV)



Code	Mesure
TER 0	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques
TER1	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer
TER2	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de cordon de galets
TER3	Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur habitats de falaise et landes
TER4	Adoption du principe de non intervention prés salés d'intérêt communautaire
TER5	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés
TER6	Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils et les restaurer
TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
TER8	Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
TER9	Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy
TER10	Préservation des populations de Chiroptères
TER11	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe
TER 12	Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
TER 13	Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes
TER 14	Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine.
TER 15	Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
TER 16	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des oeufs
TER 17	Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
TER 18	Limitation dérangement par animaux domestiques
Code	Mesure
MER1	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles
MER2	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche
MER3	Sensibilisation espèces marines non indigènes
MER4	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs
MER5	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins
MER6	Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins
MER7	Développement de la lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles
MER8	Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer
MER9	Evaluer et lutter contre la pêche illégale d'amphihalins
MER10	Restauration continuité écologique - Appui technique
MER11	Partage de connaissances sur les poissons amphihalins
MER12	Connaissance du milieu marin
Code	Mesure
TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
TM2	Eaux noires et eaux grises - équipement et sensibilisation
TM3	Carénage éco responsable - augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation
TM4	Encouragement de la certification Port propre
TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
TM7	Retrait des épaves
TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
TM10	Adaptation aux effets du changement climatique
Code	Mesure
CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
CS3	Sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude
CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied
CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement
Code	Mesure
GOUV 1	<b>Gestion et actualisation des données du document d'objectifs</b>
GOUV 2	<b>Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires</b>
GOUV 3	<b>Évaluation des incidences, appui aux porteurs de projets et services instructeurs</b>
GOUV 4	<b>Animation et mise en œuvre du document d'objectifs</b>

L'ensemble des fiches mesures détaillées est présenté en annexe I de ce document.

## **PARTIE B – OUTILS CONTRACTUELS (Contrats et Charte)**

## I. Les contrats Natura 2000

### I.1. Description des contrats Natura 2000

#### I.1.1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT NATURA 2000 ?

Pour l'application concrète du DOCOB, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000, ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site, peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés « **contrats Natura 2000** ». Les contrats conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de **contrats portant sur des engagements agro-environnementaux**.

Le contrat Natura 2000 est un **outil de gestion contractuel des milieux Natura 2000 dans les sites Natura 2000**. Il est établi pour une durée minimale de cinq ans et comporte un **ensemble d'engagements** conformes aux objectifs et mesures définis par le DOCOB, visant à la conservation, la restauration et l'entretien des habitats naturels identifiés et cartographiés.

Les contrats Natura 2000 constituent l'**instrument financier** privilégié de mise en œuvre du DOCOB. Ils permettent l'engagement d'un propriétaire, d'un ayant droit, d'une association, d'une collectivité avec l'Etat. Cette **démarche volontaire et rémunérée** permet la réalisation des actions contenues dans le DOCOB. Le financement de cet outil est assuré par l'Etat avec une participation européenne. Dans ce cadre, les signataires reçoivent une contribution financière à hauteur de 100% des dépenses réalisées dans le cadre du contrat. Les collectivités sont quant à elles soumises aux règles de financement classiques et doivent ainsi assurer la prise en charge d'un minimum de 20% des dépenses engagées.

#### I.1.2. QUI PEUT SOUSCRIRE A UN CONTRAT NATURA 2000 ?

Le contrat Natura 2000 est destiné aux **exploitants agricoles**, à des **particuliers**, des **collectivités** ou des **associations**, des **propriétaires** ou des **ayant droits réels** sur des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ou des propriétés bâties sur le site N2000.

- **Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)** pour les exploitants agricoles sur les terrains qu'ils exploitent ;
- **Contrats Natura 2000** pour les autres cas.

#### I.1.3. LES AVANTAGES POUR LES SIGNATAIRES

L'adhésion à un contrat Natura 2000 ouvre le droit à :

- Une **rémunération** en échange du respect de certaines prescriptions et la réalisation d'une ou plusieurs actions de restauration, d'entretien des habitats d'intérêt communautaire ;
- Une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** pour les parcelles situées dans le site Natura 2000 ;
- Une **dispense d'évaluation Natura 2000** pour les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions pratiquées dans les conditions définies de la charte ;
- La **possibilité de communiquer** sur son implication dans le processus Natura 2000 et plus généralement dans la conservation des milieux naturels.

#### I.1.4. LES ENGAGEMENTS POUR LES SIGNATAIRES

Le signataire s'engage à :

- **Respecter la réglementation nationale** en matière d'espèces protégées, loi sur l'eau, code de l'urbanisme, etc. et **toutes autres dispositions**, notamment relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, aux demandes d'autorisation au titre du site classé, à la réalisation d'une enquête publique si nécessaire, etc.
- **Respecter ou faire respecter le(s) cahier(s) des charges ;**
- **Solliciter**, pour toute assistance utile au bon déroulement du contrat, **l'animateur Natura 2000**, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens ;
- **Autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et aux experts** désignés par le Préfet pour la mise en œuvre et le suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- **Autoriser ou faciliter l'accès aux parcelles contractualisées** aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements rémunérés.

#### I.1.5. LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges constitue la base du **contrat Natura 2000**. Approuvé par le Préfet, il est **annexé au contrat** et sert de base pour le contrôle. Ce document décrit le contenu de la prestation attendue et les éventuelles contraintes concernant les conditions techniques de réalisation des opérations.

Deux catégories de cahiers des charges doivent être réalisées :

➤ **Les cahiers des charges types :**

Ils listent l'ensemble des engagements possibles pour atteindre les objectifs du DOCOB, par thématique (ex. cahier des charges type « Ramassage des déchets et prévention des rejets de déchets en mer et sur le littoral »). Les éléments qu'ils contiennent seront nécessaires lors de la rédaction des cahiers des charges opérationnels.

**Quatre exemples de « cahier des charges type »** sont présentés dans la partie suivante. Il n'est pas pertinent de définir ici de manière précise les coûts des engagements rémunérés, qui dépendent : des conditions spécifiques à chaque secteur d'intervention (topographie du sol, difficulté d'accès, état de la végétation, etc.), des modalités et opportunités de mise en œuvre, de l'évolution des moyens techniques et du marché, de l'évolution des prix en général, etc.

*Certains « cahiers des charges types » présentés listent des techniques nécessaires à l'entretien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire. Cependant, ce listing ne saurait être exhaustif. En effet, le caractère expérimental du génie écologique implique des innovations imprévisibles au moment de la rédaction de ces cahiers des charges. Les listes qu'ils contiennent présentent des techniques connues à ce jour et pourront être complétées par des innovations lors de la mise en œuvre des actions.*

➤ **Les cahiers des charges opérationnels :**

Elaborés au fur et à mesure de la mise en œuvre du DOCOB, pour chacun des contrats N2000, ils s'appuieront sur les engagements listés dans les « cahiers des charges types » et préciseront un certain nombre d'éléments non mentionnés dans ces derniers (détails des interventions, codes relatifs aux mesures de gestion du DOCOB, etc.).

### I.1.6. LES ACTIONS CONTRACTUELLES ELIGIBLES

Les actions contractuelles éligibles sont les actions de gestion prévues par le DOCOB du site :

- Pour les **milieux terrestres**, elles sont issues de la **liste nationale des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 de l'arrêté du 17 novembre 2008** modifié fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000.  
Les actions sont décrites sous la forme de **fiches à l'annexe 3.2 de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres** en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.
- Pour les **milieux marins**, elles sont issues ou non de la **liste des contrats Natura 2000 marins** établis par la **Circulaire du 19 octobre 2010** relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins.  
Les actions identifiées sont décrites à **l'annexe 7 de la Circulaire**.

Les deux circulaires sont accessibles ici : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/textes-nationaux-et-regionaux-relatifs-a-la-mise-a376.html>

## II.1. Exemples de contrats

### TYPE D'OPERATION POUR LES CONTRATS TERRESTRES

#### Nomenclature pour les contrats terrestres

La nomenclature des contrats terrestres est renseignée par « milieu | n° de l'action | P ou R | nature des dépenses » avec :

- type de milieu : N pour ni-agricole ni-forestier / F pour forêt ;
- numéro de l'action : cf. programmation 2007-2013 ;
- caractère ponctuel ou récurrent : P / R ;
- nature des dépenses : « i » pour une opération d'investissement.

Exemple : A32301P (ancienne nomenclature) devient N01Pi

#### Types d'opération pour les contrats terrestres (liste non exhaustive)

##### CONTRATS NON AGRICOLES NON FORESTIERS

- N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles  
 N08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec  
 N09Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs  
 N09R – Entretien de mares ou d'étangs  
 N10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles  
 N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
 N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
 N12Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides  
 N13Pi – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau  
 N14Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique  
 N14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique  
 N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques  
 N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive  
 N17Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières  
 N18Pi – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires  
 N19Pi – Restauration de frayères  
 N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  
 N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site  
 N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès  
 N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires  
 N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  
 N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  
 N29i – Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage  
 N30Pi et Ri – Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles  
 N31i – Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires  
 N32 – Restauration des laisses de mer

### CONTRATS FORESTIERS

F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes  
 F02i – Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers  
 F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées  
 F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production  
 F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  
 F08 – Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques  
 F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt  
 F10i – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire  
 F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  
 F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents  
 F13i – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats  
 F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt  
 F15i – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive  
 F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif  
 F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

*NB : Les actions contractuelles suivantes sont **obligatoirement** réalisées:*

*. N03Pi en complément de l'action N03Ri*

*. F14i en complément d'autres actions de gestion des milieux forestiers*

### TYPE D'OPERATION POUR LES CONTRATS MARINS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Ramassage de déchets sur le littoral et prévention des rejets en mer et sur le littoral
- Sensibilisation des usagers de la pêche à pied aux bonnes pratiques permettant la conservation des écosystèmes et habitats marins
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour des navires de plaisance
- Création d'une zone de mouillage pour la plongée
- Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Zones de mouillages existantes de plongée : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »





## CAHIER DES CHARGES TYPE N°1

### Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (sur barème)

Code

N05R

ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050

DO DHFF

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	1230 – Faisaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 2130* – Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 4030 – Landes sèches européennes <i>Et tout autre habitat qui pourrait être cartographié suite au lancement d'une étude</i>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1321 – Murin à oreilles échanquées	1323 – Murin de Bechstein 1324 – Grand murin 1355 – Loutre d'Europe
<b>Périmètre d'application</b>	Ensemble des surfaces dans le périmètre terrestre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités voire parfois en amont de ces surfaces	
<b>Bénéficiaire</b>	Une collectivité ou une association	

#### Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB



##### Objectifs opérationnels :

- OO1 Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2 Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse, etc.)
- OO3 Limiter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire

##### Mesures (indicatif) :

- TER5 – Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés
- TER7 - Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire

#### Objectifs de l'action

Dégagement ou rabaissement de la hauteur de la végétation arbustive et réouverture des milieux.

#### Engagements

##### RÉMUNÉRÉS

- bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- dessouchage
- robotage des souches
- exportation : enlèvement des souches et grumes hors des parcelles (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- arasement des touradons
- débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de coupe
- broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits de coupe
- frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fauche, coupe ou broyage.
- frais d'expertise nécessaires à la détermination des secteurs à faucher
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

##### NON RÉMUNÉRÉS

- période d'autorisation des travaux
- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- respect de la charte graphique et des normes existantes

#### Points de contrôle

- existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, etc.)
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées

#### Indicateurs de suivi

- état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces
- surfaces d'habitats d'intérêt communautaire restaurées
- relevés phytosociologiques pour connaître la trajectoire de restauration
- hauteur de la végétation





**CAHIER DES CHARGES TYPE N°2**  
**Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce**  
**indésirable**

Code  
 N20P et R

ZSC FR5300066  
 ZPS FR5310050

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces terrestres
Périmètre d'application	Ensemble des surfaces dans le périmètre terrestre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités ainsi que les autres milieux
Bénéficiaire	Une collectivité ou une association

**Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB**



**Objectif opérationnel :**  
 - O05 Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes

**Mesures (indicatif) :**  
 TER13 – Action de lutte pour limiter les espèces exotiques envahissantes

**Objectifs de l'action**

Le caractère indésirable des espèces n'est pas défini dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée. L'action peut ainsi concerner les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce (animale ou végétale) envahissante (autochtone ou exogène), ou d'une essence n'appartenant pas au cortège naturel de l'habitat et dont la présence affecte son état de conservation, voire empêche l'expression de l'habitat.

**Engagements**

**RÉMUNÉRÉS**

- études et frais d'expert
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur  
*Pour les espèces végétales*
- arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- coupe des organes reproducteurs avant intervention si nécessaire pour limiter leur prolifération
- bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des pieds d'invasives
- dévitilisation par annellation (cerclage)
- dessouchage ; rotage des souches et/ou traitement des souches au brûleur thermique
- broyage mécanique des régénérations et tailles de faible diamètre
- enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fauche, coupe ou broyage
- traitement chimique des semis, des rejets, des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt  
*Pour les espèces animales*
- acquisition de cages pièges
- suivi et collecte des pièges

**NON RÉMUNÉRÉS**

- Communs à toutes les espèces animales ou végétales :
- Période d'autorisation des travaux
- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
  - respect de la charte graphique et des normes existantes
  - absence d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage)

**Points de contrôle**

- existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, orthophotoplans, etc.)
- réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées
- vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures, attestation sur l'honneur, état de frais, etc.)
- rapport d'expertise

**Indicateurs de suivi**

- état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces
- évolution des surfaces/densités de stations d'espèces végétales exotiques envahissantes



## CAHIER DES CHARGES TYPE N°3

### Sensibilisation pêche à pied aux bonnes pratiques permettant la conservation des écosystèmes et habitats marins

ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i> 1140-3 Herbiers de <i>Zostera noltii</i> 1170-9 Champs de blocs
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Périmètre d'application	Dans le site N2000, les zones d'herbiers et de champs de blocs en interaction avec la pêche à pied
Bénéficiaire	Une collectivité ou une association, CPIE.

#### Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB



Utilisation d'une réglette de pêche - P.Poisson

##### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Réduire les perturbations physiques sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

##### Mesures :

- Mesures en rapport avec la conservation des habitats marins

#### Objectifs de l'action

Les actions de sensibilisation aux enjeux de préservation des habitats marins sont particulièrement importantes et efficaces avant ou en parallèle de la mise en œuvre de mesures de gestion sur les territoires. Il est effectivement nécessaire que les usagers concernés par la mesure de gestion connaissent les enjeux écologiques en amont de nouveaux aménagements ou nouvelles réglementations. Cette démarche peut éviter des blocages. Pour les mesures qui nécessitent une concertation, la phase de sensibilisation en amont permet aux échanges de se dérouler plus sereinement grâce à une meilleure connaissance et implications des usagers.

L'objet du contrat est de financer la mise en œuvre, avec l'opérateur N2000 du site, des actions de sensibilisation en phase de préparation de mesures de gestion opérationnelles (réglementation, aménagement...). Le sujet des actions sera donc de porter à connaissance les enjeux environnementaux prioritaires qui nécessitent la future mise en œuvre de l'action de gestion et la charte Natura2000.

L'OFB identifiera un prestataire et passera une commande auprès d'un prestataire disposant des compétences pour mener à bien ce projet. Un comité de pilotage sera constitué afin de permettre notamment au gestionnaire Natura 2000 ou à toute autre personne pertinente de participer au pilotage.

#### Engagements

##### RÉMUNÉRÉS

- Journée de sensibilisation
- Matériel de sensibilisation
- Temps de préparation, d'animation et de valorisation des résultats

##### NON RÉMUNÉRÉS

- charte de bonnes pratiques signée par les utilisateurs
- fonctionnement courant des associations "porteuses" de projets
- Actions ne concernant pas des habitats sensibles aux impacts liés aux activités de pêche récréative

#### Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier de suivi des interventions et action de sensibilisation réalisés par le bénéficiaire du contrat
- Rapport intermédiaire/ final sur le bilan des actions de sensibilisation conduites (nombre de marées de sensibilisation, nombre d'outils de sensibilisation distribués, résultats d'enquêtes)

#### Indicateurs de suivi

- Connaissance des bonnes pratiques par les usagers
- Limitation des dégradations des écosystèmes marins concernés par les activités de pêche à pied





## CAHIER DES CHARGES TYPE N°4

### Ramassage des déchets et prévention des rejets de déchets en mer et sur le littoral

ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050

DO

DHFF

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats du site Natura 2000
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces du site Natura 2000
<b>Périmètre d'application</b>	Tout le périmètre marin du site Natura 2000
<b>Bénéficiaire</b>	Une collectivité, une association, une structure professionnelle

#### Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB



##### Objectifs opérationnels :

- Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

##### Mesures :

- TMS - Ramassage des déchets (accompagnement des initiatives et sensibilisation)
- TM8 - Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM9 - Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

#### Objectifs de l'action

Ce contrat concerne les actions de ramassage des déchets sur l'estran et en mer. Il a pour objectif de fédérer différents acteurs autour du thème des déchets et des moyens de lutte. Il s'agit également de faire rencontrer le grand public et les différents agents qui prennent part à la prévention et à la gestion des déchets afin de sensibiliser chacun quant à sa responsabilité individuelle.

#### Engagements

##### RÉMUNÉRÉS

- Animation et organisation des campagnes de nettoyage sur les zones littorales
- Opération de nettoyage du milieu sous marin
- Actions spécifiques de collecte des déchets développée par les collectivités territoriales allant au-delà de leurs obligations réglementaires
- Installation de système de limitation des apports directs de déchets vers le milieu marin et les zones littorales
- Actions de sensibilisation du grand public
- Démonstrations de solutions concrètes auprès des professionnels de la mer pour limiter la production déchets et/ou valoriser les déchets

##### NON RÉMUNÉRÉS

- Fonctionnement courant des porteurs de projet
- Traitement des déchets après ramassage

#### Points de contrôle

- Volume de déchets collectés sur le littoral et en mer et/ou retenus à la source
- Nombre de participants/entreprises impliqués lors des opérations de ramassage
- Nombre de personnes sensibilisées lors des actions de démonstration-sensibilisation aux bonnes pratiques

#### Indicateurs de suivi

- Quantité de déchets encore présentes sur les zones concernées à la fin contrat / situation initialement décrite
- Valorisation de l'action citoyenne

## II. La Charte Natura 2000

Source : Le socle juridique de base de la présente charte renvoie aux articles [R-414-11 \(5ème alinéa\)](#), [R. 414-12](#) et [R.414-12-1](#) du code de l'environnement

### II.1. Description de la charte Natura 2000

#### II.1.1. QU'EST-CE QU'UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La Charte Natura 2000 est un élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB), spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (R414-12 du Code de l'environnement). Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB.

A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire. Un contrat et une charte Natura 2000 sont deux outils de gestion indépendants l'un de l'autre et complémentaires. Il est tout à fait possible d'adhérer ou non à ces deux dispositifs sur un même site et dans le même temps.

#### II.1.2. QUE CONTIENT UNE CHARTE

a – Un **rappel du contexte général du site, des enjeux de conservation** et les intérêts de l'adhésion

b – Des **recommandations** (« le signataire **veille à** »), qui représentent des **comportements favorables** au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites. Elles **ne sont pas soumises à contrôle**. L'adhérent veille à respecter l'ensemble de ces recommandations, qui sont établies :

- **sur l'ensemble du site** ;
- **par type de milieux** présents sur les sites ;
- **par type d'activité**.

c – Des **engagements de bonnes pratiques** (« le signataire **s'engage à** »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ces engagements sont **volontaires et contrôlables** (contrôle de la police de l'environnement et/ou suivi de la part de la structure animatrice via les points de contrôle). Le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie d'entre eux, en cochant les cases correspondantes. Ces engagements sont établis :

- **sur l'ensemble du site** ;
- **par groupes d'habitats** ;
- **par type d'activité**, permettant de garantir que l'activité ne portera pas atteinte aux sites de manière significative et ainsi dispensant d'évaluation des incidences N2000 (EIN). Le signataire doit s'engager à respecter l'ensemble des engagements spécifiques de l'activité concernée pour être dispensé d'EIN

#### II.1.3. QUI PEUT SIGNER UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Toute personne ou structure souhaitant participer à la conservation des milieux naturels et espèces ciblées du site Natura 2000 est concernée, et ce d'autant plus que les usagers et professionnels fréquentent régulièrement le site.

#### **II.1.4. LES AVANTAGES POUR LES SIGNATAIRES**

L'adhésion à la charte offre la possibilité au signataire de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000. Il s'agit d'une distinction valorisant le signataire, susceptible d'avoir des effets vertueux sur ses activités.

En revanche, l'utilisation du logo Natura 2000, à des fins commerciales, par un prestataire ayant signé la charte est strictement interdite. Il est envisageable de proposer une mention « signataire de la charte Natura 2000 du site XX » dans les supports de communication.

#### **II.1.5. LES ENGAGEMENTS POUR LES SIGNATAIRES**

Une personne peut souscrire à tout ou partie des engagements. L'acte d'engagement dure cinq ans. Cet engagement prend effet à compter de la réception du formulaire d'adhésion (CERFA n°15278\*1 ci-après) par la Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor.

#### **II.1.6. QUI CONTROLE LES ENGAGEMENTS POUR LES SIGNATAIRES**

Le préfet des Côtes-d'Armor, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Bretagne s'assurent du respect des engagements souscrits au sein de la charte Natura 2000.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet concerné peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

#### **II.1.7. COMMENT ADHERER A LA CHARTE**

Pour adhérer à la charte, chaque structure ou personne en nom propre doit suivre la démarche suivante :

- a. Cocher les engagements auxquels il souhaite souscrire.
- b. Renseigner, dater et signer le formulaire CERFA n°15278\*1 relatif à l'adhésion de la charte Natura 2000 d'engagement de bonnes pratiques.
- c. Envoyer la charte et le formulaire CERFA dûment remplis, accompagnés d'une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) à la DDTM des Côtes-d'Armor.
- d. Le destinataire instruit la demande et accuse réception du dossier complet du signataire. Une copie est transmise à l'opérateur du site Natura 2000.

## **II.2 Le contenu de la charte Natura 2000**

**La charte Natura 2000 complète est présentée en annexe III de ce document.**

## **PARTIE C – MODALITES D’EVALUATION DE LA GESTION**

## I. La démarche d'évaluation

### I.1. Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP).

- <http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>



Figure 1 : Schéma représentant la logique d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, afin d'anticiper cette évaluation (a priori et non a posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues, mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

- **L'évaluation de la réalisation des actions de gestion ;**
- **L'évaluation de la réduction des pressions ;**
- **L'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.**

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

## I.2. La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du document d'objectifs et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des « tableaux d'arborescence » sont créés pour chaque enjeu de conservation.

Chaque tableau synthétise l'ensemble des informations utiles à la gestion de chaque enjeu ou groupe d'enjeux. Ils compilent les informations concernant le groupe d'enjeu, l'état de l'enjeu, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de l'enjeu, les principaux facteurs d'influence, les objectifs opérationnels proposés et leurs indicateurs et enfin les propositions de mesures en lien avec ces objectifs opérationnels. Le niveau de priorité de chaque mesure est indiqué dans le tableau. Les mesures à conduire en priorité sont celles qui doivent permettre de réduire significativement les pressions sur les enjeux les plus forts.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations [niveau scientifique]	Indicateur de réponse [réalisation]
	Quelles sont les pressions ? Comment va l'enjeu ?		Où voudrions-nous aller globalement... ... et plus précisément ?			Comment suivre la progression vers les OLT ?		
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations [mise en œuvre]	Indicateur de réponse [évaluation]
	Quelles sont les pressions ?	... et quels sont les effets ?	Où devrions-nous aller pour améliorer la situation... ... et pour quels résultats ?		Comment suivre la progression vers les OLT ?		Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?	

Le tableau d'arborescence :

- Est un outil qui sert à **organiser/planifier** la gestion de façon pragmatique et objective ;
- Est une **aide** à l'élaboration et à l'évaluation ;
- Fait état d'une **situation réelle observée** et d'une **situation souhaitée** ;
- Offre au gestionnaire une **vue synthétique** de la situation ;
- Permet d'**identifier les besoins** en termes de moyens à consacrer et d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs.

Les tableaux sont présentés en annexe II.

Rq : Les éléments présentés dans les tableaux d'arborescence correspondent à des attendus du code de l'environnement (article R414-11).

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations [niveau scientifique]	Indicateur de réponse [réalisation]
	R414-11-2 : Un rapport de présentation décrivant [...] l'état de conservation et les enjeux écologiques.		R414-11-2 : Les objectifs de CD du site permettent d'assurer la conservation...		R414-11-6 [...] Les méthodes de surveillance des résultats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation			
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations [mise en œuvre]	Indicateur de réponse [évaluation]
	R414-11-2 : Un rapport de présentation décrivant [...] les activités humaines qui s'y exercent.		R414-11-2 : Les objectifs de CD du site permettent d'assurer la conservation...		R414-11-6 : Les modalités de suivi des mesures projetées [...]		R414-11-3 : mesures 4° cahiers des charges 5° charte Natura 2000	R414-11-6 : les modalités de suivi des mesures projetées [...]



## II. Suivi de la gestion

### II.1. Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le **niveau de réalisation des mesures du DOCOB**, ainsi que l'**efficacité des mesures engagées**, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures. On examinera notamment les indicateurs de réalisation. Cette évaluation sera conduite chaque année et présentée en COPIL Natura 2000 via le bilan d'activités.

Ce bilan comprendra une présentation sous forme de tableau de bord ainsi qu'une analyse financière :

- Des actions de suivis et d'animation du DOCOB réalisées par l'opérateur Natura 2000 (réunions, aides pour le montage des contrats Natura 2000, communication, etc.) ;
- De l'état d'avancement des actions du DOCOB réalisées par les différents porteurs de projets (mesures de gestion mises en place, planning, coût, nombre de contrats Natura 2000, etc.) ;
- Des enseignements, orientations et priorités de travail proposées pour l'année à venir.

### II.2. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le **suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial** sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux, et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du DOCOB et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris. Ce type d'évaluation est réalisé tous les 6 ou 10 ans. Pour les habitats marins et espèces marines, cette évaluation s'appuiera sur des travaux conduits localement et les travaux d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Manche Atlantique Nord-Ouest comme prévu par la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Pour les Habitats terrestres, cette évaluation Pour le milieu terrestre, l'opérateur pourra s'appuyer sur les des travaux conduits par les partenaires identifiés localement mais aussi les agences, établissements et associations scientifiques rassemblés autour de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Les suivis scientifiques nécessaires à ce travail d'évaluation peuvent prendre différentes formes :

- Cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- Suivis phytosociologiques : quadrats permanents / ponctuels, transects ;
- Suivis symphytosociologiques ;
- Inventaires spécifiques ;
- Recherche d'indices de présence pour les espèces animales, comptages, points d'écoute, etc.

Ils pourront être **réalisés par les gestionnaires des espaces naturels**, confiés à des **prestataires** ou à des **associations, groupes de bénévoles**, ou mis en œuvre dans le **cadre de réseaux existants** (ex : REBENT coordonné par l'Ifremer pour les habitats marins d'intérêt communautaire).

**Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)** est chargé d'harmoniser et de vérifier les protocoles de suivi des habitats et des espèces végétales terrestres d'intérêt communautaire.

Pour les actions impliquant la mise en place d'aménagements et la réalisation d'opérations de gestion sur les milieux naturels, un suivi photographique (avant et après travaux) sera réalisé. Ce suivi permet de communiquer aisément sur la mise en œuvre d'actions en illustrant les résultats.

### III. Valorisation de l'évaluation

#### III.1. Tableau de bord

Les tableaux de bord donnent une vision annuelle et sur le long terme de l'état de santé des habitats et l'efficacité de la gestion. Les tableaux d'arborescence présentent tous les indicateurs qui seront mobilisés pour l'évaluation.

Pour avoir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation, un format de présentation synthétique sera recherché. Le format de présentation tel que proposé dans les parcs naturels marins pourrait servir d'exemple : [Tableau De Bord Pnmi 2019 \(calameo.com\)](#)

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES [ETAT]														
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (au maximum = positif/bn)	Indicateur 0	Mauvais 1	Mauv 2	Bon 3	Très Bon 4	Efficacité (cote 4 annuelle)	2005	2006	2007	2008		
									(cote)	(cote)	(cote)	(cote)		
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (PRESOMI)														
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (au maximum = positif/bn)	Indicateur 0	Mauvais 1	Mauv 2	Bon 3	Très Bon 4	Efficacité (cote 4 annuelle)	2005	2006	2007	2008		
									(cote)	(cote)	(cote)	(cote)		
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						
I	0							5						

### III.2. Adaptation du Document d'Objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le DOCOB. Dans ce cas, les **fiches-mesures modifiées ou les nouvelles fiches-mesures** devront être approuvées par le Comité de pilotage pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'écologie.

Le **DOCOB pourra être révisé** quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des **bilans annuels d'activités** réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le COPIL et les groupes de travail.

## **ANNEXES**

## Annexe I. Les fiches mesures

Code	Mesure
TER 0	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques
TER1	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer
TER2	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de cordon de galets
TER3	Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur habitats de falaise et landes
TER4	Adoption du principe de non intervention prés salés d'intérêt communautaire
TER5	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés
TER6	Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils et les restaurer
TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
TER8	Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
TER9	Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy
TER10	Préservation des populations de Chiroptères
TER11	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe
TER 12	Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
TER 13	Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes
TER 14	Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine.
TER 15	Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
TER 16	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des oeufs
TER 17	Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
TER 18	Limitation dérangement par animaux domestiques
Code	Mesure
MER1	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles
MER2	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche
MER3	Sensibilisation espèces marines non indigènes
MER4	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs
MER5	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins
MER6	Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins
MER7	Développement de la lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles
MER8	Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer
MER9	Evaluer et lutter contre la pêche illégale d'amphihalins
MER10	Restauration continuité écologique - Appui technique
MER11	Partage de connaissances sur les poissons amphihalins
MER12	Connaissance du milieu marin
Code	Mesure
TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
TM2	Eaux noires et eaux grises - équipement et sensibilisation
TM3	Carénage éco responsable - augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation
TM4	Encouragement de la certification Port propre
TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
TM7	Retrait des épaves
TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
TM10	Adaptation aux effets du changement climatique
Code	Mesure
CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
CS3	Sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude
CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied
CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement
Code	Mesure
GOUV 1	Gestion et actualisation des données du document d'objectifs
GOUV 2	Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires
GOUV 3	Évaluation des incidences, appui aux porteurs de projets et services instructeurs
GOUV 4	Animation et mise en œuvre du document d'objectifs



**ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050**

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats terrestres	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces terrestres	
<b>Secteur concerné</b>	Partie terrestre du site et périphérie (rayon d'actions des chauves-souris)	

	<b>Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures</b>	
	<p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les objectifs opérationnels concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire terrestres</li> </ul> <p><b>Mesures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les fiches TER</li> </ul>	

**Contexte et problématiques**

Les habitats naturels et semi-naturels du site ont été cartographiés entre 2004 et 2008 sur le périmètre initial Natura 2000. Depuis son extension, il n'y a pas eu de complément de cartographie des habitats du site. Il y a donc des manques ce qui n'a pas permis d'identifier la répartition, l'évolution et l'état de conservation de tous les habitats et ce qui pose problème pour prioriser au mieux les actions.

De plus, certains habitats d'intérêt communautaire n'ont pas été pris en compte lors des cartographies précédentes, ce qui fait que les cartographies en notre possession ne font pas état de prairies mésophiles d'intérêt communautaire par exemple (UE 6510).

Ces lacunes engendrent de réels problèmes pour programmer ou engager des mesures de gestion sur le site.

L'objectif est l'actualisation de la cartographie de l'ensemble des habitats naturels terrestres (d'intérêt communautaire ou non). Un point particulier sur l'inventaire des habitats jusqu'ici non cartographiés ou mal définis sera nécessaire.

Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra être réalisé en application de la Directive européenne Habitat Faune Flore et précisé sur les entités cartographiques afin de mieux appréhender les unités de gestion prioritaires. Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sont des opérations nécessaires pour analyser l'état de conservation des populations et évaluer l'impact des travaux d'entretien et de restauration sur celles-ci. Ces suivis permettent également d'assurer une bonne prise en compte de ces espèces dans le cas d'un développement de projet sur le site. Afin d'éviter les doublons, il sera nécessaire de faire un lien avec les autres structures présentes sur le territoire (Communautés d'agglomération, Conseil départemental, Conservatoire du littoral, etc.) avant chaque inventaire.

**Description des sous-actions**

- **TERO.1 – Réalisation d'une cartographie de l'ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire inscrits sur le site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est**
- Il est à noter qu'il sera essentiel de réaliser cette cartographie conformément au cahier des charges national ou régional pour que les données puissent être comparables et "capitalisables" à une échelle plus large (comme par exemple pour le rapportage n2000 européen, calcul de la responsabilité régionale des HIC, etc.)
- **TERO. 2 - Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire avec le suivi de leur état de conservation**
- Elaboration d'un programme de suivi des habitats (collaboration avec le CBNB) : ce dispositif comprendra, en fonction des types d'habitats et de leur sensibilité, des protocoles (relevés phytosociologiques par quadrats, transects, suivis par photographies aériennes, etc.) pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les sites concernés et suivre l'état de conservation des habitats sur l'ensemble du site.
- **TERO.3 – Amélioration des connaissances sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimoniales avec le suivi de leur état de conservation**
- Surveillance annuelle et comptage des pieds tous les 3 à 6 ans des stations d'Oseille des rochers courant juillet, période optimale d'observation, et prospection régulière des bas de falaises pour préciser la répartition de l'espèce. Une étude pourrait être réalisée sur les sources de suintements d'eau douce nécessaires à la présence de cette espèce.
- Veille et/ou surveillance de la station de Coléanthe délicat, située dans la retenue d'eau de Saint Barthélémy lors de la période d'exondation soit en Automne. Un suivi spécifique pourra être mis en œuvre au regard des recommandations du CBNB

➤ **TERO.4 – Amélioration des connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation**

Chiroptères : suivi des populations hivernantes et reproductrices, des regroupements automnaux et des migrations ; inventaire des gîtes connus et potentiels et identification des besoins de protection pour chaque gîte identifié ; étude sur les territoires de chasse des espèces. Faire remonter les données à l'Observatoire des Mammifères de Bretagne.

Loutre d'Europe : identification des habitats favorables à la Loutre sur le site Natura 2000 et à proximité, prospection des sites identifiés (indices de présence, pièges-photos, etc.) et identification des risques de collisions routières aux croisements des aménagements hydrauliques et des axes routiers (par soucis de cohérence, cette action pourra s'étendre à l'ensemble des bassins versants).

Lucane cerf-volant : prospection en période d'émergence (juin-juillet) dans les milieux favorables (boisés) à la tombée de la nuit pour identifier les imagos.

Oiseaux : suivis et prospection sur les périodes de nidification, post et pré nuptiales, et en période hivernale.

Le Campagnol amphibie est également présent sur le site Natura 2000 et pourrait faire l'objet de prospections plus soutenues.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TERO.1	Opérateur Natura 2000, CBNB, DREAL	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités
TERO.2	Opérateur Natura 2000, CBNB et associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires
TERO.3	Opérateur Natura 2000, CBNB et associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires
TERO.4	Opérateur Natura 2000, associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires, FDC 22

### Indicateurs de réalisation

- Cartographie des habitats et des secteurs de présence pour l'Oseille des Rochers et pour le Coléanthe délicat et la faune d'intérêt communautaire
- nombre de suivis réalisés pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- rapport d'études et expertises
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

### Références



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	1210 - Végétation annuelle des laissés de mer 2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	
<b>Secteur concerné</b>	Plages du site Natura 2000 sur l'ensemble de son périmètre

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures : Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 18: Limitation dérangement par les animaux domestiques
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes



## Contexte et problématiques

La laisse de mer joue un rôle important. Echouée sur la plage, elle a un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des laissés de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.

Les laissés de mer constituent également un véritable garde-manger pour beaucoup d'oiseaux en particulier les limicoles. Lorsque les algues se déposent sur la plage, elles servent d'abri à une multitude de crustacés, vers, insectes et mollusques qui viennent s'y nourrir. Ces organismes participent au nettoyage de la plage et décomposent la matière organique, la rendant ainsi assimilable par les végétaux. Cette richesse en microorganismes attire en effet de nombreuses espèces d'oiseaux (limicoles, laridés, passereaux).

Sur le site Baie de Saint Briec Est, la végétation de laissés de mer est peu présente et majoritairement concentrée sur la plage de Bon Abri sur la commune d'Hillion. Cet habitat fragile peu être impacté par les ramassages mécaniques des déchets sur les plages ou des algues vertes. De manière générale, la non intervention est préconisée pour cet habitat; c'est pourquoi, la mesure vise à mettre en place une connaissance accrue de cet habitat pour transmettre les informations aux collectivités susceptibles d'intervenir sur les plages. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires pour lutter contre le dépôt des algues vertes aussi, il est important qu'un protocole puisse être mise en œuvre pour veiller à limiter les impacts sur cet habitat.

L'objectif vise à maintenir et garantir une gestion raisonnée des habitats de haut de plage pour assurer leur maintien dès que possible.

## Description des sous-actions

### ➤ TER1.1 – Mise en place d'une cartographie pour aider à un protocole de ramassage des algues vertes

La réalisation d'une cartographie permettrait d'avoir une vision plus claire de la présence de ces habitats pour anticiper au mieux les interventions mécaniques de ramassage d'algues vertes pour limiter la destruction de ces habitats

### ➤ TER1.2 – Mise en place d'un protocole d'intervention en cas de ramassage mécanisé. (notamment lors d'échouages massifs avérés d'algues vertes ou de déchets par exemple)

Ce protocole permettrait alors d'accompagner les collectivités dans le montage de leur marché de ramassage et d'encadrer les interventions pour veiller à ne pas impacter l'habitat « Laissés de mer » lors des opérations de ramassage mécanique et de leur stockage auprès des entreprises et des collectivités

### ➤ TER1.3 – Mise en œuvre d'opération de nettoyage manuel pour sensibiliser les différents publics notamment avec certains professionnels comme les agents des collectivités, les mytiliculteurs ou les élus

afin d'expliquer l'importance et la fragilité de ces milieux à tous les acteurs

### ➤ TER1.4 – Accompagner la mise en place du protocole de suivi écologique de la laisse de mer « ALAMER » du Muséum d'Histoire Naturelle

Valoriser localement le protocole ALAMER auprès des différents publics comme les communes, les élus, les scolaires, les écoles nautiques, de surf.....



## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER1.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER1.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, réserve naturelle de la Baie de Saint Brieuc, CBNB, DDTM, collectivités, EPCI, entreprises
TER1.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, associations naturalistes, entreprises
TER1.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes, entreprises

## Indicateurs de réalisation

- Suivis écologiques et études pour ces milieux
- Nombre de plages/grèves non nettoyées mécaniquement
- Opération de nettoyage avec les collectivités ou avec les professionnels
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)



<b>Habitats d’intérêt communautaire concernés</b>	1220 - Végétation vivace des rivages de galets 1210 – Végétation annuelle des laissés de mer
<b>Espèces d’intérêt communautaire concernées</b>	Chou marin – <i>Crambe maritima</i>
<b>Secteur concerné</b>	La plage des rosaires sur Plérin, l’anse de Morieux, les hauts de plage sur la commune de Pléneuf Val André

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d’intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d’habitat fonctionnel
- OO8: Réduire les pertes physiques d’habitats et les effets de l’artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures : Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d’habitat d’intérêt communautaire
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 16: Solution contre la prédation des oiseaux et des œufs
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- TER 18: Limitation dérangement par les animaux domestiques
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

## Contexte et problématiques

Les végétations de cordons de galets sont probablement en bon état de conservation mais le caractère pionnier rend difficile leur évaluation tout comme leur géomorphologie qui évolue au fil des tempêtes hivernales. Un des plus importants cordons de galets du site Natura 2000 est situé sur la plage la plus touristique du secteur : la plage des Rosaires sur la commune de Plérin. La sensibilité de cet habitat est le piétinement et ce secteur est soumis à une surfréquentation en période estivale.

Il n’est pas rare de voir des dégradations dues à de mauvais comportements.

Des opérations de canalisation de la fréquentation ont été entreprises il y a quelques années, mais il est important aujourd’hui de prévoir de nouvelles interventions, et travaux légers pour protéger au mieux cet habitat.

L’objectif vise à maintenir et restaurer le ou les cordons de galets du site Natura 2000 de la Baie de Saint Brieuc Est .

## Description des sous-actions

### ➤ **TER2.1 – Mise en place d’une cartographie des espèces remarquables**

Réalisation d’une cartographie permettant d’avoir un suivi et une veille sur la dynamique de ces habitats

### ➤ **TER2.2 – Maîtrise de la fréquentation avec la mise en œuvre d’aménagements**

Mener des études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation: identifier et rationaliser les besoins  
Programmer les interventions et sélectionner le dispositif de canalisation le plus adapté (ganivelles, bi-fils, tri-fils, éléments naturels...)

### ➤ **TER2.3 – Limitation du développement des formations végétales rudérales**

Proposer des interventions pour limiter le développement de végétations rudérales

### ➤ **TER2.4 – Sensibiliser les usagers au respect de l’avifaune nicheuse et de la flore**

Identifier les outils existants sur lesquels s’appuyer pour permettre une diffusion efficace de messages (notamment pour lutter contre les barbecues sauvages, le ramassage de galets ou la construction des cairns.....)

### ➤ **TER2.5 – Sensibiliser les communes pour limiter les aménagements sur ces habitats**

Pour éviter les enrochements et les réalisations de parking comme au niveau de la Ville Berneuf par exemple

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER2.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER2.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, DDTM, CDL, collectivités, EPCI,
TER2.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI
TER2.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes
TER2.5	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'aménagements légers pour réduire la fréquentation sur ces habitats
- Opération de sensibilisation auprès du public et des collectivités
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 4030 – Landes sèches européennes
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Fauvette pitchou – <i>Sylvia undata</i> Oseille des rochers – <i>Rumex rupestris</i>
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures :

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique
- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public



## Contexte et problématiques

Les falaises littorales sont présentes majoritairement à partir de Lamballe Armor vers la commune d'Erquy. Cependant, on peut retrouver des habitats de falaises sur l'ensemble du trait de côte de façon discontinue. Ces dernières couvrent une surface de plusieurs hectares. On retrouve l'Oseille des rochers au sein de cet habitat.

Les landes littorales constituent un habitat d'intérêt communautaire et sont principalement présentes sur Béliard et au niveau de la cotentin à Lamballe Armor. Mais il est également possible de rencontrer cet habitat le long de la façade littorale de manière éparse et des fois en mauvais état de conservation. Ces habitats peuvent être sensibles au piétinement et à la surfréquentation car certains secteurs sont des hauts lieux touristiques ou se concentrent des flux importants de visiteurs.

L'objectif est le maintien et la restauration des habitats de falaises et de landes du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est afin de préserver le cortège floristique typique et les espèces associées.

## Description des sous-actions

### ➤ **TER3.1 – Mise en place d'une cartographie des espèces remarquables et des secteurs à protéger**

Créer une carte recensant les espèces remarquables et les secteurs sensibles pour la transmettre aux acteurs et partenaires

### ➤ **TER3.2 – Définition d'une stratégie de gestion opérationnelle des habitats de falaise et de landes**

Prioriser les secteurs et les actions pour proposer des interventions localisées et adaptées aux enjeux du milieu

### ➤ **TER3.3 – Mise en œuvre d'opérations de gestion des landes enrichies au regard de la stratégie adoptée**

Promouvoir des actions et des chantiers adaptés en fonction de l'habitat et des enjeux (comme des opérations de fauche, de pâturage ou de brulage par exemple). Les travaux devront être réalisés de manière à minimiser le dérangement des espèces animales

### ➤ **TER3.4 – Sensibiliser les usagers au respect de ces habitats**

Utiliser ou développer des outils de communication adaptés

### ➤ **TER3.5 – Suivi de la flore remarquable et notamment du *Rumex rupestris***

Intervention régulière pour suivre les populations de *Rumex rupestris* avec un suivi plus poussé tous les 6 ans

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER3.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER3.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, CDL, collectivités, EPCI
TER3.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, CDL
TER3.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes
TER3.5	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'aménagements légers pour réduire la fréquentation sur ces habitats
- Opération de sensibilisation auprès du public et des collectivités
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1330 - Prés salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Estuaire de la Baie de saint Briec - Environ 150 ha

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TM 1: Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM 9: Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

Les habitats de vases et prés salés représentent près de 150 ha sur le site et concentrent à eux seuls 58 espèces floristiques. Les habitats sont globalement en bon état de conservation et se développent depuis 2012 avec un rythme de croissance d'environ 2.4 ha par an. Sur le site Natura 2000, cet habitat se situe en zone de protection renforcée de la Réserve naturelle de la baie de Saint Briec et est protégé de toutes activités.

Malgré tout, il n'est pas impossible que ces milieux soient impactés par des désordres anthropiques comme des pollutions, des algues vertes, ou suite à des interventions de nettoyage des clapets à marée.

La mesure consiste donc à garantir une gestion raisonnée des habitats de prés salés c'est-à-dire à préserver une gestion par la non intervention et mettre en place des procédures pour limiter les impacts en cas de nécessité impérieuse.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER4.1 – Mise en place d'une cartographie des espèces remarquables indicatrices du bon état de conservation

En lien avec la fiche TER 0, mettre à jour la cartographie des prés salés pour évaluer la dynamique de ce milieu et suivre son développement et suivre les espèces associées

#### ➤ TER4.2 – Définition d'un plan d'intervention d'urgence pour protéger les habitats de hauts de plage, de dunes et de falaises/lands et les espèces en cas de pollution

Pour limiter la destruction de cet habitat en cas d'intervention impérieuse, il est important en complément de la carte des prés salés de proposer en accord avec les services dédiés un plan de circulation des engins et un plan pour stocker les déchets ou la pollution afin d'éviter d'impacter le milieu

#### ➤ TER4.3 – Mise en œuvre de protocoles en cas d'intervention sur les clapets à marée ou autre

Travailler avec les services des Bassins versants et des services en charge de la GEMAPI pour proposer des schémas d'intervention les moins impactant lors de travaux sur les clapets à marée



## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>TER4.1</b>	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, RNN Baie de Saint Brieuc
<b>TER4.2</b>	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Brieuc
<b>TER4.3</b>	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Brieuc

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation de protocoles et de cartographie
- Rédaction d'un guide environnement pour l'entretien des clapets et/ou fossés à marée
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)





Habitats d’intérêt communautaire concernés	Tous les habitats ouverts
Espèces d’intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d’intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d’intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d’intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d’habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d’intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d’habitats et les effets de l’artificialisation
- OO9: S’adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- Toutes les fiches TER

### Contexte et problématiques

La déprise agricole à partir de la deuxième moitié du XXème siècle a conduit à une forte tendance de la fermeture des milieux par les fourrés de différents types (prunelliers, ronces, ajoncs) et par les ptéridaies. Cette dynamique s’est faite au détriment de milieux ouverts variés, pour certains patrimoniaux (pelouses littorales, landes, milieux dunaires) conduisant à une banalisation des habitats et des paysages. Les fourrés présentent cependant un intérêt comme abri pour la faune.

Afin de limiter la tendance à la fermeture des milieux, les fourrés et ptéridaies seront cantonnés sur certains secteurs pour conserver des habitats ouverts de type landes, prairies, milieux dunaires.

Il est ici proposé de réaliser régulièrement des opérations de fauche ou de brisage des frondes sur les nappes de fougère aigle en contact avec les landes, pelouses, et autres habitats d’intérêt communautaire. Des actions de pâturage peuvent également être mises en place à posteriori.

Afin de conserver au mieux ces habitats il est important de mettre en œuvre diverses actions d’entretien.

Les mesures seront adaptées au milieu et aux espèces concernées.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER5.1 – Entretien des prairies embroussaillées

Identifier les prairies remarquables menacées , évaluer, encadrer et planifier les interventions de gestion (opérations de fauche ou de pâturage par exemple)

Assurer l’entretien des habitats ouverts

#### ➤ TER5.2 – Limitation des fourrés ou lutte contre la fougère aigle

Identifier les secteurs les plus embroussaillés , évaluer leur valeur patrimoniale et leurs potentialités, encadrer et planifier les interventions de gestion (opérations de fauche ou de brisage de fougère par exemple)

#### ➤ TER5.3 – Intervention sur des habitats dégradés

Au regard d’un diagnostic défini, et au vu des enjeux, des actions spécifiques pourront être réalisées sur des habitats dégradés pour permettre qu’ils puissent se régénérer

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>TERS.1</b>	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises
<b>TERS.2</b>	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises
<b>TERS.3</b>	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'opération de gestion et ou de restauration
- Travaux engagés
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	<p>2110 – Dunes mobiles embryonnaires</p> <p>2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i></p> <p>2130* – Dunes côtières fixées à végétation herbacée</p> <p>2180 – Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</p> <p>2190 – Dépression humides intradunaires</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000 mais prioritairement Les dunes de Bon abri sur Hillion et de la Ville Berneuf sur Pléneuf Val André

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 5: Développement d'actions d'éducation à l'environnement
- TER 0 Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

## Contexte et problématiques

L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'habitat afin qu'il puisse retrouver ses capacités d'antan

La mesure consiste également à retrouver une naturalité du site dunaire de Bon abri qui est actuellement artificialisé pour l'accueil d'un camping.

## Description des sous-actions

### ➤ TER6.1 – Mise en place d'une cartographie des secteurs dunaires avec une définition de leur état de conservation et des espèces remarquables indicatrices du bon état de conservation

Réalisation d'une cartographie pour veiller et suivre la dynamique de ces milieux fragiles

### ➤ TER6.2 – Définition d'une stratégie de gestion opérationnelle pour protéger ces habitats et limiter la fréquentation

Prioriser les secteurs d'intervention grâce à la cartographie et mettre en œuvre certains aménagements comme la mise en œuvre de défenses d'espaces dunaires par exemple pour canaliser la fréquentation. Privilégier la non intervention pour ces habitats dunes boisées très spécifiques au site Natura 2000 et mettre en œuvre des actions si besoin.

### ➤ TER6.3 – Mise en œuvre d'opérations pour limiter le développement des plantes exotiques envahissantes

Proposer et participer à des chantiers d'arrachage d'EEE pour lutter contre la prolifération du Sénéçon du CAP par exemple

### ➤ TER6.4 – Suppression du camping de Bon Abri pour permettre la renaturation de l'espace dunaire

Participer aux réunions et réflexions sur le devenir du Camping de Bon Abri (Hillion)



## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER6.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, RNN baie de Saint Briec, CD 22
TER6.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, CDL, collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Briec , CD 22, bureaux d'études
TER6.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, CDL , CD 22
TER6.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, OFB, RNN Baie de Saint Briec , CD 22

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'une cartographie
- Etude des dunes boisées
- Réalisation de chantiers pour limiter le développement d'EEE
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/tome2.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	<p>1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</p> <p>2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>6510 - Prairies de fauche (non cartographiées pour ce site)</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	<p>1303 – Petit rhinolophe</p> <p>1304 – Grand rhinolophe</p> <p>1308 – Barbastelle d'Europe</p> <p>1321 – Murin à oreilles échancrées</p> <p>1323 – Murin de Bechstein</p> <p>1324 – Grand murin</p> <p>1355 – Loutre d'Europe</p>
<b>Secteur concerné</b>	Partie terrestre du site

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



## Contexte et problématiques

La plupart des milieux sont soumis à une évolution naturelle qui tend vers leur embroussaillage voire leur transformation en boisement. C'est ainsi le cas des landes, dunes, pelouses littorales, prairies de fauche, mégaphorbiaies ou encore tourbières. Pour la plupart d'entre eux, l'arrêt des usages traditionnels (fauche, brûlage, pâturage ...) a entraîné la fin de leur entretien qui permettait de limiter cette dynamique naturelle d'embroussaillage.

La dynamique naturelle des plans d'eau tend à un phénomène d'atterrissement, soit une accumulation de matière organique qui conduit à un développement de la végétation sur toute la surface et à terme à une fermeture du milieu. L'eutrophisation du milieu par apport de nutriments d'origine anthropique est une pression accélérant ce phénomène naturel.

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats du premier DOCOB, les milieux comme les prairies d'intérêt communautaire n'avaient pas été identifiés. Pourtant ces milieux abritent de vastes cortèges de plantes et de faune. Au vu de l'extension du périmètre et de la présence certaine de prairies d'intérêt communautaire, il est important de pouvoir avoir des éléments concrets pour intervenir sur ces milieux afin qu'ils retrouvent leurs fonctionnalités. La réhabilitation de ces milieux permettra alors le développement et l'installation de communautés prairiales.

Il est donc nécessaire d'appliquer une gestion adaptée afin de maintenir les milieux ouverts en limitant l'embroussaillage pour préserver les cortèges spécifiques de ces milieux et de la faune associée

## Description des sous-actions

➤ **TER7.1 – Définir une stratégie de réhabilitation et de gestion opérationnelle** (après identification des secteurs prioritaires, et après avoir listé les menaces et les risques qui pèsent sur le maintien du bon état de conservation des prairies des chantiers adaptés au milieu pourront être proposés)

➤ **TER7.2 – Maintien de milieux prairiaux ouverts (en lien avec la fiche TER 5.1) en privilégiant si possible la mise en place de mosaïque écologique**

Adapter les superficies à ré-ouvrir pour conserver une mosaïque de milieux optimale

➤ **TER7.3 – Appui pour aider au développement de pratiques agricoles favorables au maintien des milieux ouverts comme les prairies maigres de fauche par exemple**

Promouvoir de l'éco pâturage ou un système de fauche annuelle adaptée

Dans le cas de la mise en œuvre de techniques agropastorales faire un lien avec la fiche TER 15 et notamment la sous-action TER 15.2

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER7.1	Collectivités, CD22, CDL, opérateur Natura 2000, propriétaires privés	CD22, collectivités, EPCI, CDL, entreprises, agriculteurs/éleveurs locaux, associations, CBNB
TER7.2	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, propriétaires privés, agriculteurs	Entreprises, Collectivités, EPCI, Chambre d'agriculture 22, associations (ACECA pour pâturage par les chevaux)
TER7.3	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, propriétaires privés, agriculteurs,	Entreprises, Collectivités, EPCI, Chambre d'agriculture 22, associations (ACECA pour pâturage par les chevaux)

## Indicateurs de réalisation

- surfaces engagées en contrat Natura 2000, en MAEC
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation

## Références

[https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/Farmland\\_Annex-E\\_WEB\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/Farmland_Annex-E_WEB_fr.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	<b>9120</b> – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> ) <b>9180*</b> - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-acerion</i>
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	<b>1083</b> – Lucane cerf-volant <b>1308</b> – Barbastelle d'Europe
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site avec certains secteurs comme la vallée du GOUESSANT, le site de la TOUR de Cesson, et la vallée de Béliard

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO4: Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités : fissures, pourritures... qui constituent des micro-habitats. Cette diversité est favorable à de nombreuses espèces, telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères, les insectes saproxylophages, ainsi que les mousses, lichens et champignons. Parmi ces espèces favorisées par ce type de mesures, on retrouve la Lucane cerf-volant et les chauves-souris arboricoles dont la Barbastelle d'Europe fait partie, espèces présentes sur le site Natura 2000.

Plus les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont âgés, plus leur typicité est importante et plus ils vont abriter potentiellement des espèces spécialistes.

Sur la Baie de Saint Brieuc, les boisements d'intérêt communautaire sont très majoritairement représentés par les forêts de pentes, éboulis ou ravins (code Natura 2000 : 9180\*), considérées comme prioritaires au niveau européen. Cet habitat difficile d'accès, il est donc compliqué voire impossible de mettre en place des actions de gestion. La mesure vise donc à mettre en place une surveillance de l'état de conservation des habitats forestiers, et de préconiser la non-intervention. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires afin de tenir compte des effets du changement climatique.

### Description des sous-actions

#### ➤ **TER8.1 – Promotion de la non-intervention sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire et appui lors d'interventions nécessaires**

Lutter contre les espèces invasives par exemple en lien avec la fiche mesure TER 13

#### ➤ **TER8.2 – Information et formation des propriétaires forestiers**

Communiquer sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion etc.).

#### ➤ **TER8.3 – Maintien du bois mort et des arbres sénescents dans les espaces boisés**

Sensibiliser les exploitants et les propriétaires à l'importance de conserver du bois mort et des arbres sénescents dans les espaces boisés

- **maintien d'arbres sénescents** : les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescents ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur place quand cela n'affecte pas la sécurité du public. Cette action peut être contractualisable selon des critères ;

- **conservation du bois mort** : si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, etc.). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques, appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités peuvent également abriter oiseaux et amphibiens ;

- **marquage/inventaire des arbres sénescents/morts** occupés par le Lucane cerf-volant.



## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>TER8.1</b>	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CDL, CD22, collectivités	CD22, CDL, ONF, CRPF, CBNB, associations naturalistes, DDTM, propriétaires privés et publics
<b>TER8.2</b>	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, collectivités, Propriétaires forestiers	CD22, CDL, ONF, CRPF, CBNB, associations naturalistes
<b>TER8.3</b>	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, collectivités	Breizh bocage, GRECIA, associations naturalistes, entreprises, propriétaires privés

## Indicateurs de réalisation

- unités de gestion non traitées (nombre, surface)
- Nombre d'actions de sensibilisation/formation des propriétaires forestiers
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome1.pdf>

[https://infodoc.agroparistech.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=3856](https://infodoc.agroparistech.fr/doc_num.php?explnum_id=3856)

[http://www.cerf78.fr/images/stories/docs/Bulletins%20cerf/bul20/bul20\\_Les%20%3%AElots%20de%20s%3%A9nescence,%20un%20moyen%20de%20pr%C3%A9server%20la%20biodiversit%C3%A9%20foresti%C3%A8re,%20par%20Bernard%20CAUCHETIER%20et%20Arnaud%20TOSITTI.pdf](http://www.cerf78.fr/images/stories/docs/Bulletins%20cerf/bul20/bul20_Les%20%3%AElots%20de%20s%3%A9nescence,%20un%20moyen%20de%20pr%C3%A9server%20la%20biodiversit%C3%A9%20foresti%C3%A8re,%20par%20Bernard%20CAUCHETIER%20et%20Arnaud%20TOSITTI.pdf)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome1.pdf>

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/kh0115465frc\\_002.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/kh0115465frc_002.pdf)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation de <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Coléanthe délicat – <i>Coleanthus subtilis</i>
Secteur concerné	Retenue d'eau de Saint Barthélémy sur Ploufragan

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 11: Mise en place de mesures favorables à la Loutre
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 1: Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



### Contexte et problématiques

La retenue de Saint Barthélémy est une réserve pour l'alimentation en eau potable du Département des Côtes d'Armor. En queue de retenue lors des périodes d'exondation, la végétation reprend ses droits et une plante d'intérêt communautaire se développe : le Coléanthe délicat.

Malheureusement avec les périodes de plus en plus longues de sécheresse, le gestionnaire du barrage essaye d'anticiper les besoins pour l'alimentation en eau potable et se voit contraint de conserver des volumes importants pour répondre aux attentes.

Il n'est donc pas rare de ne pas avoir de berges exondées en période automnale ce qui a pour conséquence le non développement du Coléanthe délicat ou le décalage de sa floraison qui engendre souvent un échec d'aboutissement du cycle biologique complet de l'espèce.

Afin d'en préserver le bon état de conservation des populations de Coléanthe délicat, il convient de travailler avec le gestionnaire du Barrage de Saint Barthélémy afin d'atteindre des périodes d'exondation propices au développement du Coléanthe délicat et de protéger cette espèce de la fréquentation.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER9.1 – Mise en œuvre d'un protocole avec le gestionnaire de la retenue d'eau

Co construction d'un document avec le propriétaire et le gestionnaire pour veiller à la mise en place d'un abaissement du niveau de la retenue d'eau en adéquation avec le cycle biologique du Coléanthe délicat et pour limiter voire interdire les produits chimiques de désenvasage et trouver des solutions adaptées de désenvasage le cas échéant.

#### ➤ TER9.2 – Mise en place de réunions annuelles pour limiter les périodes de non exondation par exemple

Proposer et participer à des réunion annuelles pour s'assurer de la bonne application du protocole

#### ➤ TER9.3 – Mise en place d'une signalétique adaptée

Co construction avec le propriétaire, le gestionnaire et les usagers du site d'une signalétique adaptée pour informer au mieux des enjeux de ce milieu et interdire la fréquentation sur les berges exondées

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>TER9.1</b>	Opérateur Natura 2000, CD 22, SDAEP	CD22, collectivités, EPCI, CBNB, APPMA 22
<b>TER9.2</b>	Opérateur Natura 2000, SDAEP, CD 22	SDAEP 22, CD 22, APPMA 22
<b>TER9.3</b>	Opérateur Natura 2000, CD22	SDAEP, APPMA 22

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions
- Réalisation de signalétique
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

## Références



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	<b>2190</b> – Dépressions humides intradunaires <b>3150</b> – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> <b>9120</b> – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> ) <b>9180*</b> - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-acerion</i>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	<b>1303</b> – Petit rhinolophe <b>1304</b> – Grand rhinolophe <b>1308</b> – Barbastelle d'Europe	<b>1321</b> – Murin à oreilles échancrées <b>1323</b> – Murin de Bechstein <b>1324</b> – Grand murin
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site et périphérie	

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO4: Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO10: Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

Diverses études ont démontré la préférence des Chiroptères pour les haies et boisements structurés (feuillus ou mixtes), et les boisements à proximité de zones humides ou de cours d'eau (riches en invertébrés). Les milieux ouverts comme les pâtures peuvent également être exploités par certaines espèces.

La protection des chiroptères passe par la mise en œuvre de plusieurs mesures comme la protection des gîtes, la préservation de corridors, des territoires de chasse et des sites de Swarming.

Ces mammifères voient leur population impactée par la dégradation des conditions d'accueil dans les gîtes de d'hibernation et de reproduction, mais également par la perte de certains habitats comme les haies par exemple ou les milieux ouverts leur servant d'aire de chasse et d'alimentation (pour certaines espèces).

Pour mener à bien les mesures de protection et de préservation, il est important de bien connaître leurs besoins en matière de protection.

### Description des sous-actions

#### ➤ **TER10.1 – Protection du site de Swarming du tunnel de Cesson**

L'objectif est d'apporter tous les éléments techniques nécessaires pour limiter l'impact en cas d'ouverture du tunnel au public, les mesures et aménagements devront être en lien avec l'étude menée par le GMB en 2020 et 2021

#### ➤ **TER10.2 – Restauration /amélioration de l'utilisation des gîtes d'hivernage /de reproduction par les chiroptères**

- Protections réglementaires ou incitatives (arrêté de protection, convention, biens vacants sans maître, ...) et physique (grille...) des gîtes d'hivernage et de reproduction contre les intrusions ;
- Gestion adéquate des boisements en lien avec fiche TER 8 et protection des gîtes arboricoles ;
- Aménagements de gîtes potentiels et création de micro-gîtes (briques alvéolées, brique plâtrière, gîte en bois ...) pour faciliter l'accroche des individus dans les gîtes ;

➤ **TER10.3 – Création, maintien et entretien des espaces favorables aux chiroptères comme les linéaires boisés (haies, talus, plantations, etc.) et des territoires de chasse**

Protection des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT, etc.) ou en se basant sur d'autres réglementations existantes (loi paysage, zéro artificialisation nette, loi littoral, etc.) ; entretien et plantations de haies arborées continues et diversifiées en strates et en essences, surtout autour des boisements et entre les gîtes et secteurs les plus favorables ; formation des services techniques municipaux sur la gestion des haies ; etc. Maintien en bon état des milieux ouverts (prairies de fauche) et des milieux aquatiques riches en proies.... Mise en place d'espaces de naturalité dans les friches spontanées et dans les boisements de feuillus en complément de la conservation des arbres à cavités et limitation des éclairages artificiels publics et privés.

➤ **TER10.4 – Ajustement du périmètre Natura 2000** (en lien avec la présence de chiroptères d'intérêt communautaire)

Lancement d'une étude dédiée à analyser les colonies et gîtes potentiels à proximité du périmètre Natura 2000 pour mieux définir les enjeux et adapter le périmètre

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER10.1	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, collectivités, EPCI	GMB, DDTM, SBAA, Réseau ferré de France, Collectivités
TER10.2	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, CDL, collectivités, EPCI	GMB, DDTM, Propriétaires, collectivités, EPCI
TER10.3	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, CDL, collectivités, EPCI	Breizh bocage, GMB, Chambre d'agriculture, DDTM, EPCI, collectivités
TER10.4	Opérateur Natura 2000, DREAL	GMB, DDTM

### Indicateurs de réalisation

- Protection du site de Swarming
- linéaire restauré/entretenu et ou milieu ouvert conservé ou restauré
- temps affecté à la mesure
- Sensibilisation des EPCI, collectivités et des propriétaires

### Références

Etudes GMB

Expertise Chiroptérologique - **Site de regroupements automnaux du tunnel de la Tour de Cesson à Saint-Brieuc (22) - 2021**

Etude de la migration des chauves-souris en Bretagne – Rapport final – Mai 2017 - LE CAMPION T & DUBOS T - Groupe Mammalogique Breton



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1355 – Loutre d'Europe
Secteur concerné	Ensemble du site

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 18: Limitation du dérangement par les animaux domestiques
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est un mammifère semi-aquatique qui vit au bord des rivières et ruisseaux et en exploite l'ensemble des habitats associés : estuaires, lacs, étangs, bras morts, marais et autres zones humides. Elle peut, secondairement, s'installer sur le littoral (récifs et champs d'algues peu profonds). Elle affectionne particulièrement les zones humides présentant une végétation dense : roselières, forêts alluviales, ...

Quelques données attestent la présence de la Loutre sur le Gouessant et le Gouët. Il semble probable que la Loutre soit présente sur d'autres secteurs du site Natura 2000 comme sur Dahouët.

L'objectif de ces mesures est de veiller au maintien des habitats favorables à l'accueil de la Loutre d'Europe.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER11.1 – Maintien d'habitats et îlots de tranquillité favorables à la Loutre.

L'objectif est d'assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés (liste non exhaustive) :

- Eviter la destruction des zones humides ; classer les zones humides recensées en N (zones naturelles) et non en U (zones urbaines) ;
- Gestion des habitats et des connexions : maintenir des végétations denses des magnocariçaies et roselières. Conserver des arbres creux sur pied et des chablis sur les berges, des troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, roncières, épineux). Maintenir des ripisylves peu entretenues (arbustes épineux) ;
- Maîtrise de la fréquentation : concevoir les chemins de randonnées de manière à ce qu'ils évitent de longer les cours d'eau ;
- Création de havres de paix : ce label porté par le GMB est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de Loutre et de préserver son habitat ;
- Sensibilisation : travailler en partenariat avec les acteurs de la chasse, les piégeurs, les associations, pour évaluer les pratiques de piégeage actuelles et informer des techniques de lutte sélective, notamment pour les piégeurs non agréés qui chassent le ragondin ; sensibiliser les pêcheurs nocturnes (bruit et pollution lumineuse)
- **prendre en compte les besoins des espèces** lors des travaux d'aménagement (ex. : intégration des passages à Loutre).

➤ **TER11.2 – Limitation des risques de collision routière avec la Loutre.**

Un diagnostic de recensement des ouvrages routiers susceptibles d'être accidentogènes pour la Loutre est réalisé en amont (cf. action AC.1) pour identifier ceux nécessitant un aménagement particulier pour limiter les collisions : passerelles bétons sous les ouvrages, passage en encorbellement, installation de buses sèches, etc. S'il y a des projets de création / modification d'ouvrages, ces mesures pourront être proposées comme mesures de réduction dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000. Il est important ensuite d'évaluer l'efficacité de ces aménagements, par exemple via la pose de pièges-photos, ce qui permettra également d'alimenter les suivis sur l'espèce prévus dans l'action AC1.3 (amélioration des connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire).

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER11.1	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, collectivités	Collectivités, EPCI, FDC22/35, FDGDON, GMB, CBNB, Structure porteuse des actions bassin versant
TER11.2	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, collectivités	Service des routes, communes, EPCI

### Indicateurs de réalisation

- aménagements de limitation des risques de collisions
- Etudes et suivis de présence de l'espèce
- temps affecté à la mesure





Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces nicheuses de la DO
Secteur concerné	Ensemble du site

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 3: Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur habitats de falaises et landes
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 6: Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 16: Solution contre la prédation des oiseaux et des œufs
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
- TER 18: Limitation du dérangement par les animaux domestiques
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

Au total, le site Natura 2000 compte un grand nombre d'espèces nicheuses plus ou moins régulières dont dans l'annexe I de la DO

Certaines sont très localisées aux échelons régional et départemental comme le Faucon pèlerin par exemple et d'autres espèces méritent une attention particulière comme le bouvreuil pivoine.

Toutes ces espèces exploitent des milieux variés pour leur reproduction et sont soumises à des menaces spécifiques.

Afin de conserver au mieux ces espèces et les protéger en période sensible, il est important de mettre en œuvre diverses actions. Les mesures seront adaptées au milieu et aux espèces concernées.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER12.1 – Réalisation d'une cartographie des zones à enjeux

Réalisation d'une cartographie permettant de proposer des priorités d'intervention ou de mise en défens et permettant de mieux anticiper les enjeux saisonniers

#### ➤ TER12.2 – Délimitation des zones de quiétude

En lien avec TER12.1, et au regard des priorités, des aménagements temporaires pourront être proposés pour limiter le dérangement

#### ➤ TER 12.3 – Mise en œuvre de mesures de gestion adaptées

Pour conforter les secteurs propices à la nidification, une réflexion pourra être menée pour maintenir des espaces arborés ou boisés, ou pour limiter la fermeture de milieu comme les landes ou les prairies

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER12.1	Opérateur Natura 2000, GEOCA	Collectivités, EPCI, GEOCA, Vivarmor Nature
TER12.2	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Vivarmor Nature, CDL , propriétaires privés, CD22, collectivités, EPCI
TER12.3	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Vivarmor Nature, CDL , propriétaires privés, CD22, collectivités, EPCI

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation de la cartographie
- Réalisation de zones de quiétude et d'aménagements
- Nombre de réunions
- Temps affecté à la mesure



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Ensemble du site et périphérie

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 3: Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur les habitats de falaise et de landes
- TER 4: Adoption du principe de non intervention des prés salés
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 6: Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

Deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial et de dégradation des paysages, la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes constitue un enjeu sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint Briec Est au même titre que certaines espèces animales.

Différentes espèces invasives ont été identifiées dans et à proximité du site Natura 2000 de la Baie de Saint Briec Est. Leur développement et leur prolifération constituent une menace importante pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'elles peuvent coloniser ou concurrencer. Les actions doivent permettre de lutter pour limiter leur développement actuel, mais aussi de prévenir l'installation de nouvelles espèces.

Cette action a pour objectif de définir un cadre afin de veiller à la nécessité d'intervention et ce au regard d'un diagnostic exhaustif montrant les impacts avérés ou potentiels des espèces sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Attention : La présence du Campagnol amphibie et de la Loutre d'Europe, mammifères semi-aquatiques protégés, est à prendre en compte dans l'organisation et la surveillance (si des actions de piégeage sont menées) avec une bonne connaissance de la faune par le piégeur agréé et une relève fréquente des pièges. Le piégeage ne devra également pas porter préjudice à la quiétude du site, en particulier en période de nidification et d'hivernage.

Par ailleurs, il est précisé dans le « guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres », que pour les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale indésirable, la lutte chimique est interdite.

### Description des sous-actions

#### ➤ **TER13.1 – Réalisation d'une cartographie de la présence d'espèces exotiques envahissantes.**

Assurer une veille des EEE émergentes sur le territoire ou des foyers de population afin d'être le plus réactif possible (car ces espèces sont dynamiques et un état des lieux à un instant t ne suffit pas). Réaliser des relevés de terrain et estimer les populations pour les ragondins par exemple ou de foyers d'espèces invasives pour suivre la dynamique des populations

#### ➤ **TER13.2 – Définition d'une stratégie d'intervention pour lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes avec propositions de méthodes de lutte.**

Prioriser les secteurs d'intervention (zones sensibles, zones très envahies....) et intervention adaptée selon chaque espèce

#### ➤ **TER13.3 – Contenir ou éradiquer la prolifération des EEE, mise en place de l'évaluation de l'efficacité des actions menées sur le terrain avec un suivi spécifique.**

Supprimer les plantations qui empiètent sur les habitats afin de reconquérir d'anciennes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire. Poursuivre les chantiers de lutte contre les EEE, et évaluer l'efficacité des interventions pour adapter au mieux les futurs chantiers.

#### ➤ **TER13.4 – Information, sensibilisation et éducation des collectivités, particuliers, professionnels et toute autre structure concernée par l'impact de ces espèces et sur les campagnes d'éradication**

Promouvoir des outils de sensibilisation existants ou développer de nouveaux outils afin de transmettre des messages de sensibilisation auprès des propriétaires sur les enjeux du site et leurs obligations

Partager les informations pour le grand public grâce à une communication dans les bulletins communaux, journaux locaux, panneaux sur les sites, animation nature .....

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER13.1	Opérateur Natura 2000, CBNB	CD22, CDL, associations naturalistes, DDTM, collectivités, EPCI, propriétaires, CBNB, FDC 22
TER13.2	Opérateur Natura 2000, CBNB, FGDON	CD22, CDL, CBNB, associations naturalistes, DDTM, collectivités, FDGDON, EPCI, entreprises, FDC 22
TER13.3	Opérateur Natura 2000, CBNB, FGDON	Entreprises, propriétaires, Collectivités, EPCI, associations naturalistes, services de l'état, FDGDON, FDC 22
TER13.4	Opérateur Natura 2000, FGDON	Collectivités, EPCI, associations naturalistes, services de l'état, CBNB, FDGDON, FDC 22

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un plan de lutte
- Surfaces colonisées d'espèces invasives restaurées
- nombre de journées d'information à destination du grand public
- nombre de captures ou arrachages
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation

## Liste des EEE

Nom taxonomique	Code	Nom vernaculaire	Famille	Statut	Commentaire
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1755	Orable sycomore / Orable faux-platan	Sapotaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Allium triquetrum</i> L.	<i>Allium triquetrum</i> L., 1755	Ail à trois angles / Ail triquètre	Amaryllidaceae	IA1a	Invasive avérée
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1758	Baccharis à feuilles d'arroche / Sénéçon de terre	Asteraceae	IA11	Invasive avérée
<i>Bidens frondosa</i> L.	<i>Bidens frondosa</i> L., 1758	Bidens feuille / Bidens à fruits noirs	Asteraceae	IA11	Invasive avérée
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1867	Lilas de Chine / Buddleia de David / Arbre aux papillons	Scrophulariaceae	SP2	Invasive potentielle
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> / <i>edulis</i>		Griffes de sorcière	Aizoaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1925	Figue des hottentots / Griffes de sorcière	Aizoaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd.	<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd., 1798	Monde perfoliée / Claytonie perfoliée	Mentaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Cortaderia selkiana</i> (Schult. & Schult.f.) Auct. & Griseb.	<i>Cortaderia selkiana</i> (Schult. & Schult.f.) Auct. & Griseb., 1900	Génévrier / Herbe de la sump	Poaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Delonix elaeagnifolia</i> L. subsp. <i>stramonium</i>	<i>Delonix elaeagnifolia</i> L., 1753	Herbe du stable / Pommier épineux / Stramonium	Seleniaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Epilobium adenocaulon</i> Heuzck.	<i>Epilobium cilicium</i> Raf., 1808	Epilobe cilié / Epilobe glanduleux	Onagraceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Grès à larges feuilles / Pois de senteur / Pois de senteur vivace	Fabaceae	IA1a	Invasive avérée
<i>Laurus nobilis</i> L.	<i>Laurus nobilis</i> L., 1758	Laurier sauce / Laurier d'apollon	Lauraceae	IA1a	Invasive avérée
<i>Lespedeza minuta</i> Kunth	<i>Lespedeza minuta</i> Kunth, 1816	Lespedeza à fleurs minuscule	Araceae	IA11	Invasive avérée
<i>Lebanonina maritima</i> (L.) Desv.	<i>Lebanonina maritima</i> (L.) Desv., 1815	Alcyon maritime / Corbille d'argent	Braconidae	SP5	Invasive potentielle
<i>Polygonum polytachyum</i> C.F.W.Meyen.	<i>Polygonum polytachyum</i> (Walt. ex Melin.) T.M.Schult. & Reveal, 2015	Renoise à nombreux épis / Renoise de l'Himalaya / Renoise à épis nombreux	Polygonaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1758	Laurier palme / Laurier cerise	Rosaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.		Renoise du Japon	Polygonaceae	IA11	Invasive avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1758	Acacia / Robinier faux-acacia	Fabaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Seneccio cineraria</i> DC.	<i>Jacobaea maritima</i> (L.) Poir. & Moench, 1805	Sénéçon cinéraire / Ciste marine	Asteraceae	IA11	Invasive avérée
<i>Seneccio inaequalis</i> DC.	<i>Seneccio inaequalis</i> DC., 1848	Sénéçon du cap / Sénéçon sud-africain	Asteraceae	SP2	Invasive potentielle
<i>Spartina anglica</i> (C.E.Hubb.) Lambdon & Maguire	<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978	Spartine d'Angleterre	Poaceae	IA1 *	Invasive avérée
<i>Fucca gloriosa</i> L.	<i>Fucca gloriosa</i> L., 1758	Fuoco	Ascomycetes	SP5	Invasive potentielle

Données opportunistes du CBNB pour ce site, cette liste n'est pas exhaustive et ne proviennent pas d'un inventaire complet



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Ensemble du site

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

### Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- Toutes les fiches TER sauf la TER 7/ 13 /
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



Crédits Alain Ponsoero – conservateur RNN

## Contexte et problématiques

La qualité des sites naturels, des paysages, et la présence de la Réserve naturelle de la baie de Saint Briec constituent un atout majeur et attirent toujours plus de monde. La fréquentation touristique, de loisirs, locale est grandissante d'année en année. La réputation du GR34 attire également beaucoup de pratiquants de sports de nature et certains secteurs sont soumis à une très forte fréquentation.

A cela s'ajoutent de nombreuses courses, trails et manifestations sportives qui chaque année ouvrent les inscriptions à de plus en plus de sportifs. Toutes ces activités augmentent les pressions sur les milieux et les espèces et induisent des dérangements.

Certains secteurs littoraux du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est subissent une forte pression anthropique, notamment due au piétinement. Plusieurs habitats sont sensibles à ces pressions comme les végétations de pelouses aérohalines et des milieux dunaires par exemple.

L'objectif n'est pas d'interdire l'accès mais de canaliser et sensibiliser le public.

La mesure consiste à limiter le nombre de sentiers et à canaliser préférentiellement le public sur certains accès, à l'aide d'aménagements et d'une signalétique adaptée, afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire. Par ailleurs, cette mesure peut également permettre de limiter le dérangement de certaines espèces. Les habitats ainsi préservés du piétinement voient leur végétation naturelle spontanément se réinstaller à court ou moyen terme (5 à 10 ans).

## Description des sous-actions

### ➤ TER14.1 – Recensement des lieux les plus sensibles et réalisation d'une cartographie

Réalisation d'une carte des sites sensibles et des activités pratiquées (toutes pratiques confondues)

### ➤ TER14.2 – Amélioration des connaissances sur les pratiques sportives, de loisir et touristiques.

Travail avec les fédérations afin d'améliorer la prise en compte des enjeux Natura 2000 lors des manifestations sportives

### ➤ TER14.3 – Mise en place d'aménagements pour canaliser la fréquentation

Ces aménagements peuvent être légers ou plus durables notamment pour décaler certaines aires de stationnement en rétro littoral. Il sera nécessaire d'anticiper les nouveaux projets afin d'assurer une cohérence et une prise en compte des enjeux du site et également d'adapter les aménagements aux évolutions des milieux et des fréquentations

➤ **TER14.4 – Sensibilisation du grand public et des organisateurs de manifestation et des professionnels du tourisme au respect du milieu et de la préservation des habitats et des espèces.**

Co construire les démarches de sensibilisation avec les différents acteurs en s'appuyant sur des outils comme la Charte Natura 2000

➤ **TER14.5 - Conception et mise en place d'une signalétique d'information**

Pour les usagers du site afin de limiter les impacts en identifiant au préalable les secteurs stratégiques (croisement entre les enjeux et le niveau de fréquentation) (TER14.1). Des panneaux présentant l'« avant/après » d'un site, en termes de conséquences de la fréquentation et/ou de bénéfices de travaux de canalisation/restauration, pourraient également être installés sur les sites concernés.

*Lors d'opérations conséquentes d'installation de mobilier ou de mises en défens, il sera nécessaire d'étudier préalablement avec des experts, les impacts potentiels des aménagements prévus sur les habitats d'intérêt communautaire. En effet, les aménagements, aussi légers qu'ils soient, peuvent avoir des impacts sur les habitats naturels sensibles en modifiant les conditions locales (vent / lumière / hygrométrie / sédimentation / ...).*

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER14.1	Opérateur Natura 2000	Associations (naturalistes , loisirs, touristiques, sportives...), FFRP 22
TER14.2	Opérateur Natura 2000	DDTM, Offices de tourisme, Collectivités, EPCI, associations, CD22, CDL, FDC 22
TER14.3	Opérateur Natura 2000, EPCI, communes, gestionnaires	Collectivités, EPCI, Gestionnaires, CDL, CD 22, FFRP 22
TER14.4	Opérateur Natura 2000	Collectivités, Associations
TER14.5	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL, EPCI, collectivités	Collectivités, EPCI, entreprises

### Indicateurs de réalisation

- linéaire ou surfaces mises en défens
- pose de signalétique
- études / expertises réalisées en amont
- Réalisation d'aménagements
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation





<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Milieux concernés par une activité agricole en incluant les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	<b>1083</b> – Lucane cerf-volant <b>1303</b> – Petit rhinolophe <b>1304</b> – Grand rhinolophe <b>1308</b> – Barbastelle d'Europe	<b>1321</b> – Murin à oreilles échancrées <b>1323</b> – Murin de Bechstein <b>1324</b> – Grand murin <b>1355</b> – Loutre d'Europe
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site	

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

#### Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 11: Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



### Contexte et problématiques

La protection et la restauration des infrastructures agro-écologiques (haies, talus, boisements, bandes enherbées, ...) jouent un rôle dans le confortement de la biodiversité et des continuités écologiques.

L'activité agricole est en interaction très forte avec les milieux naturels et surtout en bordure du littoral. Plusieurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont en cours sur le territoire, intégrant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Des MAEC sont ainsi proposées pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (mise en herbe, absence de fertilisation, etc.). Par ailleurs, des PSE peuvent également être proposés. Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer/maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Enfin, sur les secteurs non intégrés à la PAC, des contrats Natura 2000 (hors MAEC biodiversité) peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien des milieux.

L'objectif de cette action est de travailler en commun avec les exploitants agricoles pour veiller au maintien de pratiques agricoles respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### Description des sous-actions

➤ **TER15.1 – Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et de chaque PSE sur le territoire, et enfin suivre leur mise en œuvre**

➤ **TER15.2 – Encourager des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau**

Mobiliser les contrats Natura 2000, les MAEC, les PSE, ou tout type de dispositif qui vise à soutenir les investissements (ex : Breizh Bocage) contribuant à la restauration et l'entretien des éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), aux conversions de cultures en prairies, au pâturage extensif sur les prairies, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP), etc. Pour ce dernier point, un bilan de l'utilisation de ces produits pourrait être réalisé en amont. Cette mesure a pour objectif de s'articuler avec les dispositifs déjà existants (Conseil stratégique phytosanitaire, Certiphyto, etc.) et de s'appuyer sur eux afin de diminuer l'utilisation des PPP.

Un lien devra être fait avec les SAGE concernés sur le site (SAGE Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec). Un lien pourra également être fait avec la FDC 22 dans le cadre du plan de gestion des haies.



## Description des sous-actions

### ➤ **TER15.3 – Raisonner les traitements antiparasitaires du bétail**

Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'Ivermectine, un antiparasitaire impactant certaines proies des chauves-souris.

### ➤ **TER15.4 – Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale**

- sélection des parcelles concernées ;
- définition des enjeux écologiques et des résultats attendus en termes d'état de végétation ou de conservation d'espèces ;
- croisement des parcelles identifiées avec les enjeux écologiques avérés ou potentiels ;
- définition des modalités de gestion, avec prise en compte des besoins et contraintes des éleveurs.

Restitution sous forme d'un rapport contenant les objectifs de végétation saisonnalisés (période optimale de mise en place de la gestion selon les types de milieux, etc.) et spatialisés (cartographies), qui pourront être intégrés au fur et à mesure dans les conventions du CDL et du CD 22.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER15.1	Opérateur Natura 2000	Région, Chambres d'agriculture, SAGE Baie de Saint Brieuc (opérateurs PAEC et PSE), EPCI (LTM, SBAA)
TER15.2	Propriétaires privés, exploitants, CD22, CDL	Région, DDTM, Chambre d'agriculture, collectivités, EPCI, FDC 22
TER15.3	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, GMB
TER 15.4	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL	Organismes professionnels agricoles locaux (CUMA, GAB22, CEDAPA, etc.), chargé d'études/stagiaire, agriculteurs, CBNB, associations naturalistes, Chambre d'agriculture, CD22, CDL

## Indicateurs de réalisation

- nombre de MAEC, PSE, contrats Natura 2000 ou autres
- Rapport d'étude de stratégie agropastorale
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux marins
Secteur concerné	Ilot du Verdelet (Pléneuf Val André), Bon Abri (Hillion), Falaises littorales

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

O23 : Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes

#### Mesures :

TER 17 : Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune

GOUV 2 : Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires.pptx



Oeuf prédaté ©L. Schewyer, OFB

### Contexte et problématiques

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs.

La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, chat, vison) ou par d'autres oiseaux (faucons, corneilles et corbeaux).

Le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est ne fait pas l'objet d'une pression importante de prédation. Cependant la veille est de mise pour la protection des espèces dont l'état de conservation est déjà fragile.

Dans cette optique, la mesure vise à suivre la prédation et prévoir les réactions appropriées en cas de prédation observée sur les oiseaux marins.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER16.1 – Suivre les données de nidification

L'îlot du Verdelet est le principal site de nidification de l'avifaune marine sur le site. Il fait l'objet de suivis réguliers par l'association VivArmor Nature.

Par ailleurs, le site de Bon Abri, situé dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est aussi un site de nidification. Les suivis y sont réalisés par le personnel de la réserve. D'autres falaises littorales accueillent la nidification d'espèces protégées. Le GEOCA recueille régulièrement des données sur les saisons de reproduction.

L'animateur Natura 2000 regroupe et synthétise ces informations. Elles permettent d'évaluer la pression de prédation et son évolution sur le site.

#### ➤ TER16.2 – Définir un mode opératoire en cas de prédation

Des discussions sont engagées avec les associations environnementales et la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de prédation. Selon les sites, les périodes et les espèces responsables de la prédation, un protocole est établi pour être en capacité d'agir rapidement si la prédation devient prégnante sur un secteur.

Une veille des techniques utilisées sur d'autres sites est faite pour orienter au mieux les réflexions.

### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 16.1	Animateur Natura 2000	RNN, Associations environnementales Collectivités, EPCI
TER 16.2	Animateur Natura 2000	RNN, Associations environnementales Collectivités, EPCI

### Indicateurs de réalisation

- Constitution du groupe de travail « prédation » avec les experts  
- Définition du mode opératoire en cas de prédation

- Évaluation de la prédation observée  
- Nombre de jeunes à l'envol



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Oiseaux nicheurs Oiseaux en repos migratoire
<b>Secteur concerné</b>	Ilot du Verdelet, Plage de la Cotentin à plage de Port Morvan, Estrans

**Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**



© Mickael Buanic, OFB

**Objectifs opérationnels :**

- OO6 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

**Mesures :**

- TER 18 - Limitation dérangement par animaux domestiques
- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du Grand Public
- CS3 - Mise en place d'une sensibilisation engageante et de campagnes en maraude

**Contexte et problématiques**

Le dérangement peut être défini comme tout évènement généré par l'activité humaine qui incite l'animal à changer son comportement. Le dérangement peut entraîner de multiples réactions sur la faune occasionnant ainsi l'augmentation du stress, une diminution des ressources énergétiques (par des fuites/envols répétés des individus), une limitation de l'accès aux ressources ou encore un déplacement vers des zones refuges.

Plusieurs activités peuvent générer un dérangement des oiseaux si elles sont pratiquées à proximité des zones fonctionnelles pour l'avifaune en période d'hivernage, de repos migratoire ou de nidification (navigation, fréquentation piétonne, cycliste, motorisée, animaux domestiques, survol, etc...).

La réduction du dérangement est rendue possible par la gestion de la fréquentation. L'objectif de cette mesure est d'adapter la fréquentation pour réduire le dérangement sur les zones de fortes sensibilité avifaunistiques.

Zones où la protection renforcée est recommandée du 1er septembre au 31 mars (GEOCA, 2015)



**Description des sous-actions**

➤ **TER 17.1 – Mettre en place des moyens de canalisation du public à proximité des secteurs fonctionnels**

La fréquentation piétonne, motorisée et sportive induit un dérangement de l'avifaune si elle se situe trop près des sites fonctionnels.

La fréquentation est réorientée hors des zones à fort enjeu:

- Par la pose et l'entretien de ganivelles ou de monofils sur les sentiers piétons,
- Par l'installation d'observatoire de l'avifaune (si pertinent),
- Par la pose de bouées en mer autour du Verdelet,
- Par la mise en place d'une signalétique expliquant la préservation des espèces.

➤ **TER 17.2 – Adapter la réglementation de l'îlot du Verdelet**

L'escalade de l'îlot du Verdelet est interdite par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril au 31 août. Un rapport de Vivarmor Nature, association réalisant les suivis de la nidification sur l'îlot, indique que la nidification débute sur le site plus tôt dans la saison. Une adaptation temporelle de l'arrêté pourrait renforcer la protection des espèces nicheuses en intégrant un début de l'interdiction au 1<sup>er</sup> mars. De même, la spatialisation de l'arrêté de protection de biotope pourrait inclure une zone tampon autour de l'îlot pour le préserver des dérangements d'origine terrestre et marine. La réglementation pourrait aussi cibler d'autres activités que la fréquentation piétonne (survol, nautisme).

➤ **TER 17.3 – Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune**

Certains secteurs, comme les falaises littorales ou roselières, accueillent la nidification d'espèces protégées (Tardorne de Belon, Hirondelle de rivage, Petit gravelot, Gorgebleue à miroir, autre ...) et sont particulièrement sensibles au dérangement. Une mise en défens de ces secteurs en période de reproduction permettrait d'améliorer la quiétude des oiseaux.

Les zones ciblées, les moyens de mise en défens et les périodes feront l'objet de discussion avec les experts et les responsables des zones littorales.

### ➤ TER 17.4 – Mettre en défens les sites d'hivernage de l'avifaune

Les zones d'hivernage et de repos migratoire de l'avifaune accueillent des groupes d'oiseaux importants (parfois plusieurs milliers) dont des espèces très sensibles aux perturbations anthropiques. La mise en défens permet de renforcer la protection de ces espèces en limitant la fréquentation et la pratique d'activité dans et à proximité directe de ces zones.

Les zones ciblées, les moyens de mise en défens et les périodes feront l'objet de discussion avec les experts et les responsables des zones littorales.

### ➤ TER 17.5 – Partager une charte d'engagements des sports de nature

En s'engageant au travers d'une charte, les pratiquants de sports de nature sont sensibilisés à leurs impacts sur l'avifaune et sont incités à adopter les bonnes pratiques.

#### Signalétique :

Les supports se présentent sous forme de panneau, dont l'intégration paysagère n'impacte pas le milieu. Ils explicitent la réglementation et les recommandations d'usage et de fréquentation des sites.

Leur emplacement est réfléchi pour ne pas inciter les personnes à s'approcher des sites sensibles.

Ils représentent sommairement les espèces présentes et les fonctionnalités du site justifiant les aménagements.

#### Balisage :

Le travail est mené en partenariat avec les collectivités gestionnaires des sites.

La définition du tracé et du type d'aménagement installé sur site sont la première étape de mise en œuvre de cette mesure. Ils prévoient les chemins dérivatifs où le public est réorienté de manière à minimiser ses impacts.

Les balises déjà en place sont surveillées pour prévoir les entretiens et réparations nécessaires.

#### Mise en défens :

Les échanges avec les collectivités et les services de l'Etat déterminent le zonage et le statut de protection les plus appropriés aux enjeux.

La mise en défens est temporaire et cible les périodes de fortes sensibilités avifaunistiques. Elle est signalée sur site par un balisage et un panneau adaptés.

#### Charte :

Les potentiels signataires de la charte sont identifiés et rencontrés. Le travail de conception de la charte se fait en concertation avec toutes les parties susceptibles de s'y engager.

Un travail de veille est mené pour proposer la charte à la signature des nouvelles activités locales et une communication sera réalisée auprès des différents supports de médias, et réseaux (élus, ..) ....

### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 17.1	opérateur N2000	OFB (SD22), Collectivités, RNN Saint Brieuc
TER 17.2	opérateur N2000	Collectivités, Associations naturalistes
TER 17.3	opérateur N2000	Collectivités, Associations naturalistes, RNN Saint Brieuc, Conservatoire du littoral
TER 17.4	opérateur N2000	Collectivités, Vivarmor, RNN Saint Brieuc, FDC 22
TER 17.5	opérateur N2000	CRER, DDTM22

### Indicateurs de réalisation

Canalisation du public par la mise en place de balisage

Evolution de la fréquentation (espèces et effectifs)

Prise d'arrêtés pour assurer la protection des sites fonctionnels sensibles

Pose d'une signalétique

Rédaction et signature de la charte d'engagement des sports de nature

### Références

Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Baie de Saint-Brieuc Est, GEOCA, 2015

Retour d'expériences : Protection de l'avifaune nicheuse par limitation de la fréquentation – Baie de Morlaix, 2017

Retour d'expériences : Mise en place d'une charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic en concertation avec les acteurs locaux – Marais salants de Guérande, 2017

Retour d'expériences : Mise en place de bouées de signalétique pour informer et sensibiliser les plaisanciers aux enjeux écologiques, Réserve des Sept Iles, 2017



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux marins
Secteur concerné	Tout le haut d'estran du site de Baie de Saint Brieuc Est et les plages Associées

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



dérangement © internet

#### Objectifs opérationnels :

- OO6 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

#### Mesures :

- TER 17 - Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du Grand Public
- CS3 - Mise en place d'une sensibilisation engageante et de campagnes en maraude

### Contexte et problématiques

Le dérangement peut entraîner de multiples réactions sur l'avifaune occasionnant ainsi l'augmentation du stress, une diminution des ressources énergétiques (par des fuites/envols répétés des individus), une limitation de l'accès aux ressources ou encore un déplacement vers des zones refuges.

La présence des chiens non tenus en laisse génère un dérangement important. En s'approchant à grande vitesse et/ou avec répétition des individus ou des groupes d'oiseaux, les chiens génèrent des envols répétés. L'hivernage et le repos migratoire sont des périodes sensibles de reconstitution des réserves énergétiques pour l'avifaune migratrice. Le dérangement épuise les animaux et contribue à la réduction des surfaces de zones fonctionnelles de quiétude pour l'avifaune.

Les chevaux durant les randonnées équestres, lorsqu'ils circulent dans la zone de reflux des vagues peuvent aussi impacter les groupes d'oiseaux qui s'y alimentent ou s'y reposent.

L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement de l'avifaune par les *animaux domestiques et les chevaux* sur les zones fonctionnelles pour l'avifaune.

### Description des sous-actions

#### ➤ TER 18.1 – Limiter la fréquentation par les chiens sur les zones fonctionnelles pour l'avifaune.

Les périodes d'hivernage, de repos migratoire et de nidification sont particulièrement sensibles au dérangement. Cependant, les arrêtés interdisant la fréquentation des animaux domestiques sur les plages ciblent généralement la période estivale, pour des raisons sanitaires.

Cette première sous-action vise donc à :

- Encourager la prise d'arrêtés municipaux ou l'utilisation d'autres outils pertinents interdisant ou conditionnant la fréquentation par les animaux domestiques adaptés aux enjeux écologiques
- Signaler les zones et les périodes d'interdiction sur site,
- Réactualiser la réglementation selon les enjeux écologiques si nécessaire.
- Pratiquement, l'animateur Natura 2000 rencontre les collectivités littorales pour échanger sur leurs dispositions réglementaires vis-à-vis de la fréquentation du domaine public maritime par les animaux domestiques. Les agents et élus sont sensibilisés aux enjeux écologiques sur leur territoire.
- Les plages et les périodes les plus sensibles sont identifiées. Les niveaux de protection nécessaires sont explicités et proposés selon les zones :
- Aucune présence d'animaux domestiques,
- Présence possible de chiens tenus en laisse.

Le cas échéant et en fonction des décisions prises localement par les élus, la réglementation est affichée aux entrées de plage.

Un bilan est fait annuellement entre le gestionnaire et la collectivité pour identifier les besoins d'ajustement de la réglementation et avoir un retour sur les actions de police et les infractions constatées

➤ **TER 18.2 – Sensibiliser les propriétaires de chiens et les cavaliers à leurs impacts.**

Les moyens de sensibilisation utilisés sont divers :

- La signalétique explicitant les périodes et les zones d'interdiction et leur justification,
- La présence de médiateurs sur l'estran,
- Les outils et les éléments de discours transmis par les structures relais
- Une campagne de communication dans les médias locaux, bulletins municipaux et autres....

*Les actions déployées pour la sensibilisation du grand public sur le site incluent la sensibilisation des propriétaires de chiens et des cavaliers sur les secteurs sensibles. Les professionnels et adhérents des centres équestres sont rencontrés pour aborder les impacts potentiels de l'activité sur l'estran. Les éducateurs canins sont également rencontrés pour transmettre un message de bonnes pratiques de promenades sur les plages.*

➤ **TER 18.3 – Identifier des zones de report de la fréquentation des animaux domestiques**

Pour canaliser la fréquentation des personnes avec leurs animaux, des zones sont identifiées et privilégiées pour la divagation des chiens et des chevaux.

Ces zones concernent :

- d'une part les secteurs de libre accès des chiens non tenus en laisse,
- d'autre part, les secteurs de randonnée équestre.

Elles sont signalées pour encourager les promeneurs à s'y rendre. Une signalétique explique en quoi le respect de ce zonage est bénéfique à la préservation de la biodiversité

Les circuits de randonnées équestres de moindre impact sont identifiés et tracés. Ils font l'objet d'échanges entre le gestionnaire du site, les collectivités et les centres équestres.

*Les zones dans lesquelles la présence des chiens présente un impact faible sont clairement identifiées et signalées sur site. Elles permettent de réorienter les promeneurs. Un « label » unique permet de les identifier à travers tout le site Natura 2000.*

*Aux abords des zones de report, l'affichage permet de valoriser l'action positive du promeneur les utilisant.*

*Pour chaque interdiction de divagation, une zone de report est proposée.*

### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 18.1	Animateur du site Natura 2000	Collectivités, associations
TER 18.2	Animateur du site Natura 2000	Centres équestres, associations (ACECA)
TER 18.3	Animateur du site Natura 2000	Centres d'éducation canine

### Indicateurs de réalisation

-Prise d'arrêtés municipaux réglementant la fréquentation par les animaux domestiques.

-Signalétique affichant la réglementation et des informations de sensibilisation.

-Zones de report identifiées et signalées

-Echanges avec les centres équestres et d'éducation canine

### Références

GEOCA, 2015 : Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Baie de Saint-Brieuc Est.





Habitats d'intérêt communautaire concernés	1110-3 Bancs de maërl	1170 Récifs 1330 Prés-salés Atlantique
Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Secteur concerné	Partie marine du site N2000, zones de pêche à pied dans les champs de blocs (ex : îlot du Verdelet), zones de récifs subtidiaux particulièrement fonctionnels, ....	

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO17 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes.



Credits : Yann Souche / Office français de la biodiversité / Life Marha

## Contexte et problématiques

Certains habitats particuliers de par leur singularité ou leur limite d'aire de répartition biogéographique, offrent des fonctionnalités remarquables sur les sites Natura 2000, et participent souvent à la désignation de ceux-ci. Ces mêmes fonctionnalités induisent généralement une fragilité structurelle et une sensibilité aux pressions multiples, qui altèrent l'habitat et les espèces associées.

La mesure visant à réduire les principaux risques d'impact sur ces habitats concerne les activités (ex : pêche à pied, cultures marines, aménagement portuaires, câbles sous marins,...), pratiques et outils dont l'usage entraîne une perturbation physique sur les habitats considérés comme sensibles et/ou peu résilients à la pression d'abrasion. Elle est généralement accompagnée de mesures complémentaires (sensibilisation, surveillance, ...).

L'échelle d'application est variable et mobilise des outils juridiques visant la protection de l'environnement (ex : arrêté préfectoraux de protection, dit APP, de biotope ou de l'habitat naturel) ou la gestion des pratiques (ex : arrêtés pris par les préfets). Certaines espèces sont protégées au titre du code de l'environnement, ciblées dans le cadre du projet de protection à l'échelle nationale des espèces faunistiques et floristiques, en cours d'achèvement<sup>(1)</sup>. La mise en œuvre de la mesure doit être accompagnée d'un programme de suivi et de contrôle.

## Description des sous-actions

### ➤ MER 1.1 – Identification des interactions du projet ou de l'activité avec les habitats sensibles

A - Identification des enjeux écologiques : le gestionnaire doit être en mesure de fournir une cartographie actualisée de l'habitat/zone fonctionnelle sur le site et présenter le cas échéant les données disponibles de suivi/études réalisées.

B – Identification réglementaire : un croisement des couches réglementaires doit être réalisé afin d'identifier les outils de protection déjà mis en place (spatiaux ou visant une activité) ainsi qu'un inventaire des textes réglementaires protégeant l'habitat ou espèce (liste DHFF, liste rouge, espèce protégée ...)

C – Identification des activités : un inventaire des pressions exercées sur le secteur d'étude par les activités et fréquentation permet d'identifier des pistes pour la sensibilisation préventive.

### ➤ MER 1.2 – Concertation et choix des mesures les plus adaptées

Suite à l'identification d'interactions pouvant altérer l'atteinte du bon état écologique des habitats d'intérêt communautaire, un travail de concertation doit être mis en place pour identifier la mesure la plus adaptée. Seront notamment associés la DDTM, les élus, les associations de protection de l'environnement, et les usagers.

La méthode décisionnelle doit suivre la logique de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)<sup>(5)</sup>, selon une réflexion propre à chaque cas, dans le respect du principe de proportionnalité. Le choix de l'évitement (zone d'exclusion) devra être justifié par l'incompatibilité entre l'activité/projet et la conservation des habitats.



## Description des sous-actions

**En cas du choix de mesures d'exclusions spatiales**, le choix des zones d'implantation doit répondre à l'un des trois motifs suivant :

- l'intérêt scientifique ou patrimonial lié à l'habitat naturel / site géologique / biotope d'une espèce protégée
- le rôle essentiel dans l'écosystème
- la nécessité de préserver l'habitat naturel / site géologique / biotope d'une espèce protégée. L'APP peut prémunir l'objet de la protection contre les conséquences ou l'impact d'une activité ou de son évolution ou d'une menace imminente ou à venir (à court ou moyen terme)<sup>(2)</sup>

Cette mesure vise une protection efficace des habitats marins à enjeux définis sur le site, en cohérence avec les objectifs environnementaux du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique – Manche Ouest<sup>(3-4)</sup>. Le fonds vert cible notamment comme actions prioritaires : les études et la concertation préalables à la création de nouvelles aires protégées ou l'extension d'aires protégées, à la création et la reconnaissance de zones de protection forte.

### ➤ **MER 1.3 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques (cf. fiches CS)**

Co-construire un plan de communication en collaboration avec les élus, associations et animateurs en listant les supports les plus adaptés pour valoriser l'aire marine protégée (AMP) et la réglementation vis-à-vis des habitats à enjeux. Cette sensibilisation doit être mise en place en amont de l'installation d'une zone d'exclusion, et après sa mise en place pour assurer la compréhension de leur rôle écologique et l'intérêt de la mesure. L'objectif est de transmettre des informations sur l'AMP et sensibiliser sur les fonctionnalités et fragilités des habitats.

### ➤ **MER 1.4 – S'assurer d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités**

Associer les services de contrôle (Service départementaux OFB, ULAM (unité littorale des affaires maritimes), gendarmerie et DDTM pour une coordination efficace et une identification des besoins de contrôle.

### ➤ **MER 1.5 – Phase de suivi**

Suivi le plus adapté à mettre en place (ex : suivi des surfaces et/ou suivi de l'état de conservation,...).

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 1.1	OFB, DDTM, Commune	Bureaux d'études, associations environnementales, associations d'usagers, structures professionnelles
MER 1.2	OFB, DDTM, Commune	Élus, associations, structures professionnelles
MER 1.3	OFB, Association environnementale, Syndicat mixte.	associations environnementales ou associations d'usagers, structures professionnelles
MER 1.4	OFB, DDTM	SD22, ULAM, gendarmerie
MER 1.5	OFB, DDTM	Bureaux d'études, associations environnementales.

## Indicateurs de réalisation

-Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte (*D06-OE02-ind2*)

-Surface d'habitats marins faisant l'objet d'une interdiction des principales pratiques génératrices d'impact.

## Références

<sup>(1)</sup> <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-la-liste-des-especes-a2698.html>

<sup>(2)</sup> Note technique arrêtés préfectoraux protection biotopes et habitats naturels\_8\_janvier\_2020

<sup>(3)</sup> Beauvais S., Dedieu K., Janson A.-L., 2020. Surveillance des habitats benthiques marins au titre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) : Orientations pour le programme de surveillance 2ième cycle. Office Français de la Biodiversité (OFB) - UMS PatriNat, octobre 2020, 141p.

<sup>(4)</sup> [Document stratégique de façade \(DSF\) : Consultation sur la stratégie de façade - Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/Document-strategique-de-facade-(DSF)-Consultation-sur-la-strategie-de-facade-Direction-Interrégionale-de-la-Mer-Nord-Atlantique-Manche-Ouest)

<sup>(5)</sup> Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC JANVIER 2018, CEREMA.  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9matique%20-%20Guide%20d%E2%80%99aide%20%C3%A0%20la%20d%C3%A9finition%20des%20mesures%20ERC.pdf>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Habitats marins du site Natura 2000 en interaction avec la pêche professionnelle
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Partie marine du site Natura 2000 (estran et large)

**Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**

**Objectifs opérationnels :**

**OO17 :** Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

**Mesures :**

MER6 : Réduction des risques de captures accidentelles des mammifères marins, des oiseaux et des amphihalins

rq: l'ARP espèces est prévue via le programme ARP (cf. projet FEAMPA porté par l'OFB et déposé février 2023).



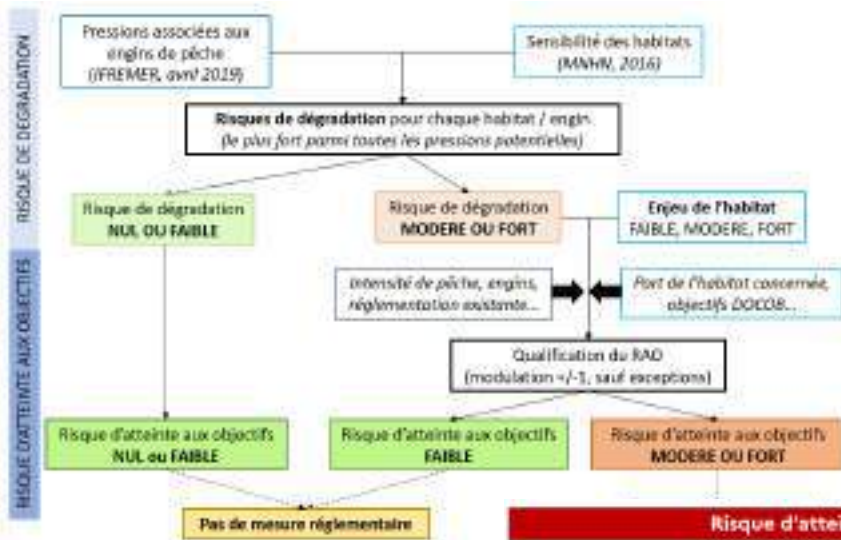
Crédits : Yann Souche / Office français de la biodiversité / Life Maria

**Contexte et problématiques**

Les activités de pêche maritime professionnelle doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision le cas échéant, des DOCOB des sites Natura 2000 où s'exercent ces activités. L'article L.414-4 du code de l'environnement (issu de l'article 91 de la loi n°2016-1097 dite loi biodiversité) prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000 (ARP). Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires<sup>(1-2)</sup>

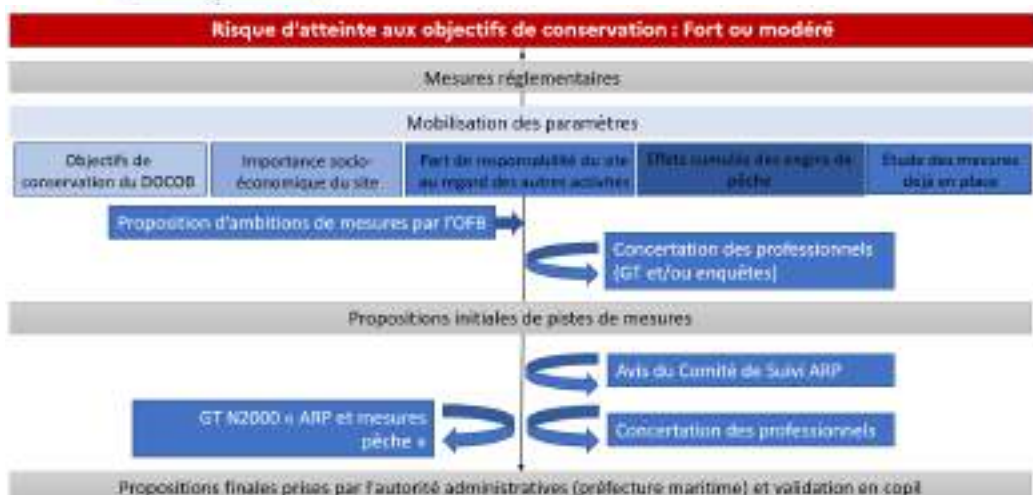
La réalisation de l'Analyse Risque Pêche (ARP), menée dans le cadre du projet HARPEGE 3 (CRPMEM/OFB/CDPMEMs)<sup>(3)</sup> sur ce site, contribue directement au plan d'action sur le milieu marin et aux objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest.

**Rappel de la méthode ARP**



L'analyse risque pêche se déroule en 3 étapes :

- **Diagnostic des activités de pêche professionnelle :** correspond à une description des pratiques de pêche au sein des sites N2000.
- **Analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins par les engins de pêche :** correspond à la phase technique qui consiste à croiser les cartes d'activités de pêche et les cartes d'habitats et à définir les niveaux de risques.
- **Elaboration des propositions de mesures :** phase de mobilisation des paramètres contextuels et de concertation pour élaborer des propositions de mesures permettant d'éviter ou réduire les risques identifiés.



Les mesures retenues sont concertées avec les professionnels de la pêche et leurs représentants et présentées au COPIL du site Natura 2000.

Les dispositions finalement retenues sont validées via une délibération du CRPM Bretagne validée par le Préfet de Région ou directement par un arrêté du ou des Préfets compétents.

Schéma réalisé par le CRPMEM Bretagne, 2023

➤ **MER2.1 – Finalisation de l'Analyse Risque Pêche**

Dans le cadre de l'animation du DOCOB, contribuer à finaliser l'ARP. Le rapport compilant le travail d'analyse et les propositions de mesure seront rendus disponibles en annexe du volume IV stratégie de gestion du présent DOCOB. .

➤ **MER2.2 – Accompagner les services de l'Etat dans la mise en place des mesures**

L'arbitrage par l'Etat des mesures et leur traduction réglementaire, sur la base des propositions inscrites dans l'ARP, restent à faire [à date : 30 mars 2023]. Il conviendra de participer aux instances de concertation et le cas échéant apporter un appui à la rédaction des délibérations du CRPM sinon des arrêtés pris par le Préfet en apportant les éléments techniques nécessaires.

➤ **MER2.3 – Accompagner le suivi** (cf : fiche acquisition et partage de connaissances)

Un état initial puis un suivi adapté permettront d'évaluer l'impact de/des mesures retenues sur l'état de conservation de l'habitat, son évolution ainsi que l'efficacité de la mesure sur l'habitat.

Lorsqu'une mesure réglementaire est prise, un suivi de l'activité de pêche peut également être mis en place pour s'assurer de l'absence de nouveaux risques ou de leur amplification.

Les partenaires scientifiques et professionnels (le CRPMEM, le CDPMEM) en lien avec l'opérateur local participeront à la conduite des suivis.

➤ **MER2.4 – Favoriser l'expérimentation de techniques de pêche alternatives**

Accompagner les recherches et les applications de méthodes dont l'objectif est d'améliorer la sélectivité des engins de pêche, de développer et mettre en œuvre des techniques de pêche alternatives, de limiter les impacts des engins de pêche sur les habitats benthiques.

[https://www.youtube.com/watch?v=7tpjF8\\_ick4](https://www.youtube.com/watch?v=7tpjF8_ick4) ; <https://www.fishtekmarine.com/scallop-potting/>

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER2.1	OFB, CRPMEM, CDPMEM	DDTM, DIRM (gestionnaire FEAMPA)
MER2.2	OFB, CRPMEM, CDPMEM	DDTM, DIRM (gestionnaire FEAMPA)
MER2.3	OFB, CRPMEM, CDPMEM	Bureaux d'études, scientifiques (Ifremer, MNHN...), associations environnementales

## Indicateurs de réalisation

- Arrêtés réglementaires signés

- Suivis réalisés

Indicateurs DSF NAMO :

- En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl\*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traînants de fond). (D01-HB-OE06-ind2)

- En site Natura 2000, proportion de surface d'herbiers intertidaux identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche à pied (D01-HB-OE05-ind3.)

## Références

(1) RAPPORT 05/08/2019, Service Direction de l'eau et de la biodiversité - Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites

(2) Ministère de la transition écologique, Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) - Guide technique relatif à la mise en œuvre des analyses de risque des activités de pêche de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000

(3) Programme HARPEGE3 (feamp 2020-2023) <https://www.cdpmem56.fr/projet-harpege-3/>

Programme DECIDER (2015-2018) – Diagnostic des Interactions engins habitats, dragues maërl. Porteur de projet : AGLIA. <https://www.aglia.fr/decider/>

Définition d'une zone de conservation de l'habitat de maërl vis-à-vis des dragues à Coquille Saint-Jacques sur le site Natura 2000 Belle-Île en mer (cf. fiche de retour d'expérience)

[Programme RESPECT : Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne \(respect-peches-durables.org\)](https://www.respect-peches-durables.org/)

Sensibilisation des pêcheurs professionnels bretons à la biodiversité marine, et aux pratiques de pêche durable (fiche de retour d'expérience disponible)

[Document stratégique de façade \(DSF\) : Consultation sur la stratégie de façade - Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/)

<https://www.fishtekmarine.com/scallop-potting/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les enjeux écologiques marins
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les enjeux écologiques marins
Secteur concerné	Tout le site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Benjamin Guichard

#### Objectifs opérationnels :

OO5 : Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes  
OO9 : S'adapter aux effets du changement climatique

#### Mesures :

TM10 : Adaptation aux effets du changement climatique

### Contexte et problématiques

L'introduction d'espèces non-indigènes et leur dissémination présentent un risque pour la stabilité des écosystèmes locaux. Elles participent au déséquilibre des milieux marins en modifiant les liens trophiques et en colonisant l'espace disponible au dépens des espèces locales. La problématique est traitée à l'échelle nationale et fait l'objet d'actions dans le document stratégique de façade maritime. Sur le site Natura 2000, la lutte contre l'introduction et la dispersion des espèces non-indigènes peut passer par la sensibilisation des acteurs concernés par ce sujet (gestionnaires de ports, plaisanciers, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, etc.).

Au total, 483 espèces non-indigènes ont été recensées lors de la dernière mise à jour officielle de la liste nationale (Massé & Guérin 2018). A partir de cette liste, une première sélection de 69 espèces à caractère invasif, introduites, ou susceptibles de l'être, sur les façades maritimes de France Métropolitaine (Annexe I) a été réalisée sur la base d'une analyse de la littérature. Certaines seraient particulièrement à risque pour les écosystèmes et nécessitent une vigilance particulière, notamment : *Pterois miles*, *Rugulopteryx okamurae*, *Rapana venosa*, *Mnemiopsis leidyi*, *Crepidula fornicata* et *Arcuatula senhousia* mais aussi *Callinectes sapidus*, *Brachidontes pharaonis*, *Didemnum vexillum* et *Hemigrapsus sanguineus*. Les plongeurs contribuant au réseau ALIEN sont mobilisés pour contribuer à la surveillance de l'apparition de ces nouvelles espèces qui appartiennent à des groupes très différents : cnidaires, mollusques, arthropodes, cténophores ...

Une liste à suivre dans un contexte sciences participatives a été réalisée pour chacune des SRM au sens DCSMM (C.Massé & T.Diméglio). Ce travail a été porté à connaissance des différents réseaux ALIEN, dont le réseau ALIEN Grand Ouest (données saisie par les réseaux en plongée CROMIS, BioObs et le réseau estran BioLit). Cette mobilisation des acteurs contribue à l'amélioration des connaissances concernant les espèces non indigènes marines.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 3.1 – Création et diffusion de supports de sensibilisation

Des outils d'identification et des supports de sensibilisation sont produits pour transmettre les informations concernant les espèces non indigènes et les bonnes pratiques à adopter pour éviter leur dissémination.

Le sujet pourra aussi faire l'objet de formations dédiées ou être intégré aux animations déjà menées sur le territoire, selon les besoins.

#### ➤ MER 3.2 – Intégration du réseau ENI à l'échelle de la façade maritime

Le programme d'actions du document stratégique de façade maritime Nord-Atlantique Manche-Mer du Nord prévoit le développement d'un réseau de partage et d'acquisition de connaissances à l'échelle de la façade : il s'agit du réseau <http://especes-exotiques-envahissantes.fr> auquel le réseau Alien Grand Ouest contribuera. Le gestionnaire du site Natura 2000 veillera à intégrer ce réseau et à faire une veille sur les informations qui en seront issues. Il recensera et communiquera au réseau les informations locales sur l'évolution de la présence des espèces non indigènes.

## Description des sous-actions

### ➤ **MER 3.3 – Implication des acteurs locaux via les outils de sciences participatives**

- Inciter les professionnels de la pêche et de la conchyliculture à alerter sur l'apparition d'espèces exotiques envahissantes marines ou de pathogènes
- Inciter les plongeurs locaux, les clubs et centres de plongée à utiliser les carnets de plongée en ligne (BioObs et/ou Cromis) afin de contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces sur le site
- Produire et mettre à disposition des professionnels de la pêche et de la conchyliculture et des plongeurs locaux des informations sur les espèces exotiques invasives à surveiller (ex. sargasses, crépidules), les espèces locales proliférantes (ex. *Saccorhiza polyschides*, poulpe, oursin, étoile de mer) et les signes de maladie à repérer pour les espèces concernées (ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers) (ex. site internet Natura 2000, plaquette à destination des clubs et centres de plongée)
- Synthétiser les données des observatoires participatifs concernant le site (BioObs et Cromis) et partager les résultats avec les usagers du site

### ➤ **MER 3.4 – Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques**

- Accompagner le développement de filières de valorisation d'espèces exotiques envahissantes et/ou des espèces locales proliférantes par les pêcheurs professionnels et les mytiliculteurs
- Communiquer sur les bonnes pratiques de non rejets des espèces au cours des opérations conchylicoles ou de pêche, de navigation et d'entretien des bateaux (Charte Natura 2000, site internet Natura 2000 relayer sur les sites partenaires : UNAN22, CRPMEM Bretagne, CDPMEM Côtes d'Armor, CRC Bretagne Nord, etc.)

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 3.1	OFB, Associations naturalistes et environnementales	Océanopolis, associations (Al Ark...), EPCI, collectivités
MER 3.2	OFB	MNHN, UMS-Patrinat
MER 3.3	OFB	FFESMM, Clubs de plongées locaux, CRPMEM, CDPMEM, CRC BN, Associations, EPCI, collectivités
MER 3.4	OFB, CRC, CRPMEM, CDPMEM	CRPMEM, CDPMEM, CRC BN

## Indicateurs de réalisation

- Supports de sensibilisation créés et diffusés, par exemple la plaquette Alien Grand Ouest existante
- Formations organisées
- Participation au réseau ENI
- Nombre de réunions pour le développement de filières de valorisation des espèces non indigènes

## Références

Fiche action du document stratégique de façade : D02-AN1 Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/mise-en-place-dun-reseau-de-surveillance-especes-non-indigenes-marines/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/eni/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2022/03/webinaire-connaître-pour-mieux-surveiller-les-eni-marine-1-2.pdf>

<https://biologie.ffesm.fr/alien-grand-ouest>

Proposition d'espèces non indigènes pour les façades maritimes du territoire métropolitain à soumettre à réglementation

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00666/77809/>

Pisanu B, Massé C, Thévenot J, Bachelet G, Bierne N, Curd A, Guérin L, Gouillieux B, Labrune C, de Montaudouin X, Nowaczyk A, Pezy JP, Raybaud V, Viard F, Vincent D, Souquière A. 2020. Proposition d'espèces non indigènes pour les façades maritimes du territoire métropolitain à soumettre à réglementation. Note technique, non publiée. UMS Patrimoine Naturel, 18p.

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/creation-dun-reseau-alien-grand-ouest/https://cromis.ffesm.fr/sso-login>

ALIEN Occitanie - Synthèse et mise en forme cartographique des données collectées, Tristan Diméglio, Planète Mer, janv. 2022 – oct. 2022

Avis du CSRPN concernant les algues :

[https://www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/2013\\_10\\_Avis\\_algoculture\\_valide\\_cle619b12.pdf](https://www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/2013_10_Avis_algoculture_valide_cle619b12.pdf)

<https://bretagne-environnement.fr/bilan-chiffre-especes-exotiques-envahissantes-bretagne-datavisualisation>





<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>		
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 2000 ces quatre espèces :	1351 - Marsouin commun 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
<b>Secteur concerné</b>	Tout le périmètre marin du site N2000	

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

**Objectifs opérationnels :**

OO20 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer

**Mesures :**

GOUV3 : Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et services instructeurs

CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), les travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsions (sondeurs mono-faisceaux, sondeurs multi-faisceaux, sonars civils), mais aussi des opérations de déminage opérées par la Marine nationale.

Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte). Quand c'est possible, la recherche d'alternatives doit être privilégiée et lors de l'étude d'impact la séquence ERC doit être strictement appliquée.

A défaut de pouvoir éviter les bruits de cette nature (par exemple en choisissant le forage plutôt que le battage lors de travaux) il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (ex: forage, fondation gravitaire, limitation d'intensité), confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles,...) mais aussi d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs (ex : pingres) ou en adaptant les procédures de travaux (ex : soft start).

Cette action vise à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.



## Description des sous-actions

➤ **MER 4.1 : Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction**

La caractérisation des interactions s'effectuera par le bureau d'études mandaté par l'opérateur et en charge de l'étude d'impact en tenant compte du contexte et des autres sources de bruit.

➤ **MER 4.2 : Analyse critique des solutions proposées et production d'avis**

Les rapports rendus par les bureaux d'études seront examinés et analysés par les services de l'Etat avec l'appui éventuel de l'OFB. Sera notamment vérifié la prise en compte des recommandations nationales du Ministère de la transition écologique. Les recommandations seront portées à connaissance des opérateurs de terrain via les arrêtés d'autorisation.

Pour les activités non soumises à étude d'impact, le conseil pourra se faire via l'instruction de l'évaluation des incidences ou directement auprès des opérateurs comme le groupe de plongeur- démineurs de l'Atlantique chargé d'intervenir (ex : opérations de déminage).

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels	Coûts potentiels
<b>MER 4.1</b>	Porteur de projet, PREMAR Atlantique	BE, services de l'Etat ,PELAGIS, AL	fonctionnement courant
<b>MER 4.2</b>	PREMAR Atlantique/Groupe des Plongeurs-Démineurs de l'Atlantique, DDTM 22, DREAL Bretagne, OFB	LARK, OCEANOPOLIS, GECC	

## Indicateurs de réalisation

- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

## Références

- [MTES, 2020 : Guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. Bruit sous-marin, quels impacts ? | Secrétariat d'État chargé de la Mer](#)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 1351 - Marsouin commun 2000 ces quatre espèces 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
<b>Secteur concerné</b>	Tout le périmètre marin du site N2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



#### Objectifs opérationnels :

OO6 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

#### Mesures :

CS1 : Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public

CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

### Contexte et problématiques

La majorité des plaisanciers ne connaît pas la réglementation ni les bonnes pratiques d'approche en cas de rencontres fortuites ou recherchées de mammifères marins. Par ailleurs, le capital sympathie de ces animaux a notamment pour effet de favoriser le développement d'une activité commerciale ciblant leur observation en milieu naturel que ce soit pour les cétacés ou les pinnipèdes.

Pour les cétacés, une augmentation de la fréquentation régulière des spots d'observation les plus favorables est constatée. Ce phénomène pourrait s'intensifier dans la zone côtière du site N2000 régulièrement fréquentée par plusieurs espèces de cétacés dont le grand dauphin ou le dauphin de Risso. Dans les estuaires, les effectifs de phoques augmentent progressivement ; les interactions avec les pratiquants d'activités nautiques sont régulières et potentiellement impactantes en période de reproduction.

Cette mesure a pour objectif d'inciter les usagers de la plaisance et des sports nautiques à adopter les bonnes pratiques en leur présence mais aussi à inciter à l'identification et la déclaration des espèces rencontrées via une application dédiée (OBSenMer). Il s'agira également d'encourager le développement des pratiques d'excellence environnementale par les opérateurs professionnels.

### Description des sous-actions

#### ➤ **MER 5.1 : Préparation des outils de sensibilisation et de communication**

En lien avec les acteurs locaux, inventaire et valorisation des supports pédagogiques et de communication existants (papier et numérique) : flyers, affiches, .... Outre les bonnes pratiques, le cadre réglementaire est rappelé.

#### ➤ **MER 5.2 : Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation**

Organisation de conférences/événements/animations auprès des public cibles : grand public et pratiquants du nautisme.

La distribution des outils de communication existants se fait lors des discussions de sensibilisation avec les plaisanciers et les acteurs du nautisme mais aussi les touristes lors des sorties en mer.

Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme ObsEnMer et information sur leur utilisation.

Rq : les données opportunistes contribuent notamment à la connaissance de la distribution spatiale des espèces. Les données acquises selon le protocole expert de l'application sont utilisées pour la surveillance du milieu marin (DCSMM, DHFF).

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels	Coûts potentiels
<b>MER 5.1</b>	OFB	Associations spécialisées : GECC (inventeur de l'outil ObSMER), AL LARK, Associations de médiation environnementale, Ailes Marines	10 K€ environ pour des actions ponctuelles et ciblées sur groupes de sites N2000 tous les 2-3 ans (convention ou marché)
<b>MER 5.2</b>	OFB	Opérateurs portuaires Autres gestionnaire d'AMP à l'échelle du site N2000, Services de police en mer	Temps agent pour suivi technique et administratif : 3 à 4 jours/an.

## Indicateurs de réalisation

- Distribution des outils de sensibilisation réalisés
- Nombre de conférences / contacts réalisés par campagne de sensibilisation
- Evolution du nombre de déclarations opportunistes sur l'application OBSenMer
- Proportion d'opérateurs engagés auprès d'un label ou signataires d'une charte de bonne conduite sur le total des opérateurs recensés sur le périmètre du site N2000

## Références

- Fiche action « Réduire l'impact des activités d'observation des cétacés » du LIFE espèces marines mobiles  
[https://lpo061-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/elise\\_bonneau\\_lpo\\_fr/Em-3-cP8vztPoX2wirM60ZUBi1nkvKuo0BowCtKKjTDzzQ?e=e9grG6](https://lpo061-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/elise_bonneau_lpo_fr/Em-3-cP8vztPoX2wirM60ZUBi1nkvKuo0BowCtKKjTDzzQ?e=e9grG6)
- Note technique/2020/DGDMob/DAC/SUGB du 21/10/2020 : Réflexion sur les stratégies d'encadrement des activités commerciales de découverte et d'observation des mammifères marins en France
- Note juridique : Analyse juridique de l'encadrement de l'activité de découverte et d'observation des mammifères marins. Tifenn Moutton, 2020 (OFB)
- [OBSENMER - Accueil](#)





<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Tous les Mammifères marins , oiseaux marins et amphihalins d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000
<b>Secteur concerné</b>	Tout le périmètre marin du site N2000

**Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**



**Objectifs opérationnels :**

-OO19 : Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, d'oiseaux marins et d'amphihalins

**Mesures :**

- CS2 - Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



**Contexte et problématiques**

Les captures accidentelles de mammifères, d'oiseaux marins et de poissons amphihalins sont définies comme « la capture non intentionnelle, durant une activité de pêche, d'espèces qui ne sont pas débarquées, ni commercialisées en raison notamment de leur statut d'espèces protégées ». Les rapports d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest révèlent que les taux de captures accidentelles du marsouin commun et du dauphin commun dépassent les valeurs seuils du bon état écologique et sont susceptibles d'affecter la dynamique des populations de ces deux espèces (Spitz J, Peltier H., Authier M., 2018). Pour les oiseaux, les données sont moins claires mais il apparait que espèces piscivores plongeurs sont plus sujettes que d'autres à la pression de capture accidentelle. Parmi elles, le Puffin des Baléares et les alcidés, espèces à enjeux forts sur le site, sont concernées. Des prises accessoires de poissons amphihalins (lamproies, aloses) peuvent aussi survenir dans les engins de pêche professionnelle et récréative.

Pour les mammifères marins, le phénomène des captures accidentelles est suivi grâce au réseau national d'échouage, coordonné par l'observatoire scientifique Pelagis. Pour les amphihalins, le plan national d'actions en faveur des migrateurs amphihalins prévoit d'améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries. Pour les oiseaux marins des programmes ponctuels sont enclenchés (ex : CARI3P). Les pêcheurs professionnels participent à des actions pour l'acquisition de connaissances sur l'interaction de la pêche avec ces espèces.

- Embarquement des observateurs en mer sur des flottilles de fileyeurs français et obligation de caméras embarquées,
- Conception et test de pingres (répulsifs acoustiques) améliorés à destination de chaluts pélagiques et de fileyeurs (projet PIC, LICADO, DOLFINFREE, PIFIL),
- Création d'un réseau de pêcheurs sentinelles afin de fournir des informations sur les populations de cétacés présents dans les zones de pêche, sur les activités de pêche et les captures accidentelles (projet OBSNEPECHE) ;

Des mesures réglementaires nationales ont par ailleurs été prises :

- Obligation de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins pour tous les professionnels de la pêche,
- Obligation d'équipement de pingres pour toutes les opérations de pêche de chaluts pélagiques (simples ou en paire) de plus de 12 mètres.

Si au regard des témoignages recueillis localement, il apparait que cette pression de captures accidentelles de mammifères marins ou d'oiseaux marins à l'échelle du site N2000 est probablement moins significative que dans le nord du golfe de Gascogne, il conviendra toutefois de caractériser le niveau de pression et le cas échéant modérer cette pression par des mesures qui seraient à définir.

**Description des sous-actions**

➤ **MER 6.1 : Valorisation des données disponibles localement**

Les données du réseau national échouage piloté par PELAGIS ainsi que les données de l'accord ASCOBANS (CMS) seront valorisées à l'échelle locale, notamment en vue de l'identification de traces de captures accidentelles. En parallèle, le réseau d'observateurs locaux, titulaires de la carte verte sera consulté pour raffiner l'analyse sur les mammifères marin. Pour les oiseaux marins, les données collectées localement en Baie de Saint Brieuc dans le cadre du projet CARI3P , via les sciences participatives (ex :<https://fishandclick.ifremer.fr/>) ainsi que les témoignages des associations spécialisées dans la connaissance de l'avifaune marine seront recherchés et valorisés.

➤ **MER 6.2 : Caractérisation des interactions éventuelles**

La caractérisation des interactions s'effectuera via la mise en œuvre de la méthodologie nationale ARP espèces publiée en 2022 avec en préalable une analyse par façade, déclinée localement si nécessaire pour les risques d'interaction identifiés. L'objectif de cette mesure est de faciliter sa mise en œuvre à l'échelle du périmètre du site N2000 et de favoriser une vision partagée avec les pêcheurs professionnels et récréatifs pratiquants : animation d'un travail collaboratif, présentation et échanges à toutes les étapes de l'ARP.

Un effort particulier devra être fourni sur l'identification des éléments de contexte lors de la mise en œuvre de la méthodologie nationale. Ils sont en effet essentiels pour identifier les limites et les pistes d'action pour lever ces limites, les points qui méritent d'être approfondis, ... Cela permettra d'identifier par exemple des besoins d'amélioration des connaissances par de la collecte de données, des enquêtes auprès des professionnels, des embarquements d'observateurs à bord des navires de pêche.

Cette analyse sera menée en particulier pour les espèces de petits cétacés et les oiseaux marins. Une note de synthèse sera produite sur les résultats de l'ARP au regard du contexte local.

➤ **MER 6.3 : Partage et valorisation des connaissances**

A l'échelle locale et au regard des résultats de la sous action 2, les informations seront partagées avec les structures professionnelles et les pêcheurs récréatifs dont les pratiques sont potentiellement impactantes. Les résultats seront discutés et la recherche de solutions adaptées au contexte local sera engagée. Une attention particulière sera portée aux propositions des principaux intéressés avec pour objectif de créer une émulation et l'adhésion.

➤ **MER 6.4 : Promotion et test des bonnes pratiques**

En cas de « risque avéré » (cf. méthodologie nationale), certains dispositifs techniques ou bonnes pratiques de réduction de capture existants pourront être expérimentés localement. Des recommandations de bonnes pratiques pourront également être proposées. Par exemple, l'évitement des activités de pêches dans les zones fonctionnelles à certaines périodes de l'année, la formation aux techniques de remise à l'eau des animaux vivants capturés, les initiatives de récupération de filets fantôme (projet Casper et Indigo <https://indigo-interregproject.eu/>) mais aussi la réalisation de tests et/ou la conception de nouveaux dispositifs de captures limitant les captures accidentelles.

Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de dispositifs ne pourra se faire qu'à différentes échelles au regard de la répartition des populations concernées et du zonage à risque. Suivant l'état de maturité des dispositifs testés, leur déploiement auprès des professionnels nécessitera un accompagnement technique et financier dans le cadre de programmes dédiés et aux échelles géographiques pertinentes. En effet, la mise en œuvre des bonnes pratiques engendre des coûts financiers (dispositifs expérimentaux) et des difficultés techniques.

La base de cette sous-action 4 sera d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la réduction des captures accidentelles en s'appuyant sur les programmes de recherche et développement conduits par ailleurs (ex du programme ARPEGI conduit entre 2020 et 2023 ) pour la conception de dispositif de réduction des captures ainsi que les programmes d'expérimentation des dispositifs innovants et des bonnes pratiques.

Le bilan de ces échanges et travaux sera partagé avec les services de l'Etat en charge de la réglementation des activités de pêche. Divers supports de communication seront élaborés pour diffuser le plus largement possible les messages clefs aux pêcheurs et les recommandations de bonnes pratiques.

**Modalités de mise en œuvre**

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels	Coûts potentiels
MER 6.1	OFB, CRPMEM, AGLIA	OFB, PELAGIS, CRPMEM Bretagne, CDPM22, UNAN, AL LARK Associations locales (Al Lark, GECC) PREMAR, DDTM 22	10 jours/an OFB pour l'animation des 4 sous-actions
MER 6.2			
MER 6.3			
MER 6.4			

**Indicateurs de réalisation**

- Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces réalisée à l'échelle nationale
- Organisation d'une concertation locale et de partage du diagnostic
- Le cas échéant, engagement d'une campagne de promotion des bonnes pratiques de pêche au regard des captures accidentelles.
- Le cas échéant, tests de dispositifs d'évitement des captures accidentelles réalisés

**Références**

- **Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2018.** Évaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 170 p.
- **Synthèse Evaluation DCSMM D1 MM - NAMO\_VF\_20190716.pdf** ([milieumarinfrance.fr](http://milieumarinfrance.fr))
- **Ministère de l'environnement : guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles** <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>
- **OFB, MiMer, MTE, 2022.** Méthode d'analyse des risques pour les activités de pêche maritime de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces marines d'intérêt communautaire. 39 pp. [Microsoft Word - METHODE\\_ARP\\_ESPECES\\_VF.DOCX \(natura2000.fr\)](https://natura2000.fr/Microsoft%20Word%20-%20METHODE_ARP_ESPECES_VF.DOCX)
- **Programme CARI3P : Le programme CARI3P - Observatoire Oiseaux (oiseaux-marins.org)** <https://indigo-interregproject.eu/>
- <https://fishandclick.ifremer.fr/>
- **ONCFS, 2013.** Que faire en présence d'un animal sauvage mort ou blessé ?
- **OFB, 2020.** Fiche action : Tests de mesures de réduction des risques de captures accidentelles par la pêche professionnelle, Plan National d'Actions en faveur du Puffin des Baléares.
- **LIFE Espèces Marines Mobiles** déposé en octobre 2022. WP 4 Réduire la mortalité des espèces dans les engins de pêche
- **Travaux du groupe de travail commun ASCOBANS-ACCOBAMS** sur les captures accidentelles : [https://www.ascobans.org/en/working\\_group/bycatch](https://www.ascobans.org/en/working_group/bycatch)
- **Projet de Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins.** [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/PNMA\\_Projet-Approuve\\_11\\_02\\_2022.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/PNMA_Projet-Approuve_11_02_2022.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Oiseaux marins, notamment : A184 Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> A06 Macreuse brune <i>Melanitta fusca</i> lien possible avec d'autres espèces responsables de déprédations sur les élevages de cultures marines
<b>Secteur concerné</b>	Zones conchylicoles

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



#### Objectifs opérationnels :

- O06 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

#### Mesures :

- CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

### Contexte et problématiques

Les zones conchylicoles sont parfois sujettes à une déprédation par les oiseaux marins qui viennent s'y alimenter. C'est le cas notamment des Goélands et des Macreuses.

Un arrêté préfectoral a autorisé les professionnels désignés du Comité régional de la conchyliculture à pratiquer des tirs d'effarouchement des Goélands argentés dans la Baie de Saint Brieuc par tir de fusil et de pistolet d'alarme. Des autorisations individuelles sont émises pour la période du 15 mai au 15 novembre. Des tirs létaux sont autorisés à hauteur de 20 individus dans la baie de Saint Brieuc. Or, le Goéland argenté est classé en tant qu'espèce menacée en Bretagne, où il est considéré comme espèce à responsabilité régionale « très élevée ». Entre 1999 et 2009, les effectifs ont chuté de plus de 40 % en Bretagne.

L'effarouchement ciblé vers une espèce génère un dérangement du cortège d'oiseaux présents sur la zone et à proximité directe. Or, les zones de bouchots et leurs proximité attirent les oiseaux piscivores venant se nourrir des poissons qui fréquentent les zones conchylicoles.

La déprédation sur les zones conchylicoles est un problème qui concerne de nombreux secteurs en France. Cette déprédation n'est pas seulement le fait des oiseaux marins. D'autres prédateurs (daurade, araignées), autres que les oiseaux, contribuent également à la déprédation, parfois très fortement. Les conchyliculteurs sont donc à la recherche de solutions techniques permettant de faire face à l'ensemble des prédateurs sachant qu'une solution technique unique n'existe pas.

L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement et la mortalité des oiseaux dans et autour des zones conchylicoles. L'action vise à trouver des solutions d'accompagnement des activités conchylicoles ne remettant pas en cause l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et les déployer tout en suscitant l'adhésion des acteurs.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 7.1 – Faire une veille sur les techniques alternatives aux tirs d'effarouchement déployées sur les autres territoires

Des solutions techniques de protection des cultures marines sont développées ou en cours de développement à échelle internationale, nationale et locale, dans le cadre des appels à projets régionaux et du FEAMPA. Un travail de synthèse bibliographique, d'échange avec les professionnels ayant déjà expérimenté ces solutions et avec les entreprises qui les commercialisent permettra de cibler les techniques les mieux adaptées au contexte local.

Les recherches préalables permettent de connaître les différentes techniques expérimentées sur les zones conchylicoles selon les types de culture et les problématiques de déprédation.

La prise de contact avec les professionnels ayant utilisé ces pratiques est faite par l'animateur Natura 2000. Il peut contribuer à la mise en relation des professionnels du site Natura 2000 avec les conchyliculteurs ayant testé les techniques alternatives et les entreprises les ayant développées.

### ➤ MER 7.2 – Soutenir les expérimentations locales de techniques alternatives aux tirs d'effarouchement

Soutenir financièrement via un contrat Natura 2000 les professionnels souhaitant évaluer le niveau de prédation par les oiseaux marins (Goélands et macreuses) et/ou mettre en place des techniques de lutte contre la déprédation alternatives aux tirs d'effarouchement. Aide à la pérennisation de la solution si elle est pertinente.

L'efficacité des dispositifs de lutte contre la déprédation est mesurée en lien avec les professionnels impliqués et en lien avec le CRC Bretagne Nord, les syndicats locaux et les structures d'appui techniques susceptibles d'intervenir sur le territoire.

### ➤ MER 7.3 – Echanger avec les professionnels de la conchyliculture pour recueillir les avis et appuyer l'adaptation des solutions techniques à un déploiement local

Les échanges avec les professionnels servent à identifier les avantages et inconvénients des techniques testées et à communiquer sur les retours d'expériences locaux.

Maintenir des échanges réguliers avec les professionnels pour capitaliser sur les retours d'expériences des techniques alternatives aux tirs d'effarouchement. Utiliser ces retours pour communiquer auprès des professionnels n'ayant pas expérimenté ces solutions.

### ➤ MER 7.4 – Echanger avec les services de la DDTM pour tendre vers l'abandon des autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction des oiseaux dans la ZPS

Discuter de la possibilité de ne pas renouveler les autorisations d'effarouchement et de destruction d'espèces dès lors que les techniques alternatives peuvent être déployées localement.

Les échanges avec les services de l'Etat appuient la nécessité d'éviter les autorisations de tirs d'effarouchement sur les zones conchylicoles, ainsi que les tirs de destruction d'espèces.

Ils se justifient par le fait que les solutions alternatives pérennes sur le territoire se substituent aux tirs d'effarouchement et permettent de limiter la déprédation tout en réduisant le dérangement de l'avifaune.

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 7.1	OFB, Professionnels locaux, CRC,....	Comité régional de conchyliculture Bretagne Nord DDTM DREAL GALPA « Baie de Saint Brieuc »
MER 7.2		
MER 7.3		
MER 7.4		

## Indicateurs de réalisation

- Mise en place d'expérimentation locale de techniques alternatives efficaces
- Déploiement et pérennisation des techniques alternatives
- Arrêt des autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction d'espèces dans le site Natura 2000
- Evolution de la présence des Goélands et des Macreuses sur les zones conchylicoles

## Références

- Arrêté relatif aux mesures d'effarouchement et de destruction à tir de Goélands argentés (*Larus argentatus*), Préfet des Côtes-d'Armor, 2022
- Dérogation préfectorale à la protection stricte des espèces protégées – Projet d'arrêté autorisant des mesures d'effarouchement et de destruction à tir de Goélands argentés (*Larus argentatus*). Préfet des Côtes-d'Armor, 2022
- Retour d'expérience : comité régional conchylicole Bretagne nord, 2021
- Projet de fiche action « conchyliculture » du Life espèces marines mobiles.
- Etude CRC Bretagne Nord (à compléter)
- Programmes en lien: Programme FEAMPA et GALPA Baie de Saint Brieuc : <https://www.dlalfeamp.fr/galpa/pays-de-saint-brieuc/>
- <https://www.dlalfeamp.fr/projet/mytiprotect-dispositif-mytilicole-decartement-des-filets-de-protection/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux, Chiroptères
Secteur concerné	Partie marine du site Natura 2000 et notamment le parc éolien

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

OO10 - Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes(application de la séquence éviter, réduire, compenser)

#### Mesures :

- MER12 : Connaissance du milieu marin
- GOUV 2 : Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires



### Contexte et problématiques

Les infrastructures en mer peuvent impacter les populations d'oiseaux et de chiroptères en provoquant une mortalité par collision. D'après l'étude d'impact, le parc éolien en mer à proximité directe du site Natura 2000 risque de produire des effets négatifs directs et permanents de collisions entre l'avifaune et les éoliennes. Les oiseaux les plus vulnérables sont ceux qui n'évitent pas les parcs, qui volent à hauteur de pale et qui sont sensibles à la photoattractivité (Goélands, Mouettes, Cormorans, Fous de Bassan, passereaux nocturnes).

L'objectif de cette mesure est de contribuer à l'adaptation des infrastructures responsables de collisions.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 8.1 – Participer aux instances de concertation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc

Il existe deux instances de concertation du parc éolien en mer : le comité de gestion et de suivi et le conseil scientifique. En participant à ces instances, les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 peuvent être informés et concourir à la prise de décision concernant le parc et le suivi de l'application des mesures réglementaire adoptées pour limiter les risques de collision avec l'avifaune. Ils peuvent également partager les données locales concernant l'évolution de la fréquentation par les oiseaux et les chiroptères pour améliorer leur prise en compte dans les processus de décision liés au parc.

#### ➤ MER 8.2 – Contribuer à proposer des solutions adaptées de réduction des risques de collision

Faire une veille des solutions déployées sur d'autres parcs et de leurs effets (radars, systèmes d'effarouchement,...).

Faire une veille des données de collision, des espèces et des périodes concernées.

Selon les résultats des suivis des populations d'oiseaux et de chiroptères, contribuer à faire remonter des solutions techniques ou adaptatives pourront être proposées aux instances de concertation du parc en vue de réduire les risques de collisions.

#### ➤ MER 8.3 – Suivre les projets d'implantation d'infrastructure en mer

Echanger avec les porteurs de projets et les services de l'Etat pour connaître les projets d'infrastructures en mer ou sur le littoral et apporter des recommandations d'évitement des risques de collision.

### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 8.1	Animateur du site Natura 2000	Services de l'Etat
MER 8.2	Animateur du site Natura 2000	Comité de gestion du parc éolien
MER 8.3	Animateur du site Natura 2000	IBERDROLA -Ailes marines

### Indicateurs de réalisation

Risque de collision évalué

Identification (et si possible, mise en œuvre) de solutions techniques de réduction

### Références

Etude d'impact pour l'implantation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, Ailes Marines, 2015

IOTA 2017 : <https://www.ville-erquy.com/wp-content/uploads/2019/11/2017-04-18-arrete-prefectoral-n7-am-autorisation-iota.pdf>

--Projet ECUME (Evaluation des effets cumulés de l'éolien en mer sur les oiseaux marins)

<https://www.france-energies-marines.org/projets/ecume/>  
<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/ecume>





ZSC FR5300066

ZPS FR5310050

DHFF

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Toutes espèces et habitats		
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
	1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
<b>Secteurs concernés</b>	Estuaires du Gouessant, fleuves côtiers Zones portuaires		

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO 7 : Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO 21: Lutter contre la pêche illégale d'amphihalins

#### Mesures :

- MER11 - Partage de connaissances sur les poissons amphihalins
- CS 2 - Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



### Contexte et problématiques

La pêche des poissons amphihalins est réglementée selon les espèces, le milieu (eau douce, estuaire, mer), le calendrier et le type d'activité (pêche professionnelle ou récréative). Cette réglementation peut être mal connue et de fait, peu respectée. Par ailleurs, des braconniers peuvent cibler volontairement des espèces de poissons amphihalins (notamment le Saumon atlantique) alors que sa pêche en cours d'eau est illégale. Des services de police de la nature et de contrôle des pêches surveillent les prises de poissons amphihalins.

L'objectif de cette mesure est de contribuer à la réduction des prises illégales d'amphihalins en mer et en eau douce.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 9.1 – Diagnostic

La pêche illégale est mal connue sur le site. On sait néanmoins que du braconnage d'alose est probable à la sortie du Gouessant. Il conviendra de mieux évaluer au préalable cette pression, pré requis des sous actions suivantes.

#### ➤ MER 9.2 – Communiquer sur la réglementation et sensibiliser les usagers

Rendre visible la réglementation des pêches de poissons amphihalins sur les secteurs concernés : estuaires du site, zones d'accès aux berges des cours d'eau, ports et cales de mise à l'eau.

Une signalétique adaptée peut être installée ou compléter un panneau déjà existant. Ces supports de communication :

- Illustrent les espèces présentes pour faciliter leur identification par les pêcheurs
- Indiquent les normes réglementaires qui s'y appliquent (interdiction/autorisation de pêche, quotas, remise à l'eau obligatoire, déclaration de captures)
- Sensibilisent au déclin des populations et à la nécessité de préserver les espèces
- Informent sur les bonnes pratiques de pêche et de rejet en mer ou en eau douce des captures remises à l'eau.
- Des réunions d'information peuvent être organisées avec les associations de pêcheurs pour aborder ces sujets.

#### ➤ MER 9.3 – Echanger avec les services de police pour adapter les contrôles

Echanger régulièrement sur les besoins en contrôles

Cibler les périodes et les secteurs prioritaires

Être informé des opérations menées et des retours

### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 9.1	OFB	Services de police (SD OFB, ULAM DDTM) Bretagne Grands Migrateurs
MER 9.2	OFB	Services de police (SD OFB, ULAM DDTM) Bretagne Grands Migrateurs
MER 9.3		

### Indicateurs de réalisation

- Réalisation et pose des supports de communication
- Echanges avec les services de police
- Nombre de contrôles opérés
- Nombre d'individus capturés illégalement



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Poissons amphihalins
Secteur concerné	Barrage et ouvrages entravant la libre circulation des espèces dans les cours d'eau et fleuves côtiers, notamment le Gouessant, le Gouet et la Flora

**Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**

**Objectifs opérationnels :**

- OO22 : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité terre-mer

**Mesures :**

- MER9 : Evaluer et lutter contre la pêche illégale des amphihalins
- MER11 : Partage de connaissances sur les poissons amphihalins
- GOUV 3 : Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et aux services de l'Etat
- CS 2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



**Contexte et problématiques**

Les barrages ont procuré au fil des siècles des avantages décisifs pour le développement humain mais ils génèrent aussi un coût écologique élevé. Outre la perturbation du régime hydrologique du cours d'eau, la rétention des flux de sédiments et parfois une mauvaise qualité de l'eau au sein de la retenue, le barrage est généralement responsable d'une rupture de la continuité écologique particulièrement préjudiciable aux poissons grands migrateurs amphihalins (saumons, truites de mer, anguilles, aloses et lamproies pour les eaux françaises, Merg et al. 2020). Ces poissons se voient privés des habitats de reproduction et/ou de grossissement situés à l'amont des cours d'eau. La restauration de la continuité écologique est un sujet pris en charge au quotidien par les services de l'Etat (DDTM notamment).

Qu'ils soient menés au titre du rétablissement de la continuité écologique ou pour des raisons de sûreté en lien avec le vieillissement des ouvrages, ces projets sont néanmoins susceptibles d'induire des changements majeurs pour l'écologie du cours d'eau mais aussi pour le tissu socio-économique local, et ce d'autant plus que l'ouvrage démantelé est de taille importante.

L'action proposée ici est un **appui technique au service instructeur** dans le cadre de la phase d'instruction du dossier. Cet appui peut concerner :

- Le partage de retours d'expériences et l'appui aux actions de médiation pour contribuer à l'acceptabilité locale,
- le dimensionnement des mesures ERC en phase d'exploitation (par exemple, des mesures d'accompagnement en parallèle de l'effacement du barrage proprement dit),
- Le dimensionnement des mesures ERC en phase de travaux (réduction des impacts du chantier),
- Les mesures de suivis scientifiques qu'il serait utile / intéressant de mettre en place.

Cet appui technique au service instructeur (et à leur demande) s'inscrit généralement dans le temps long.

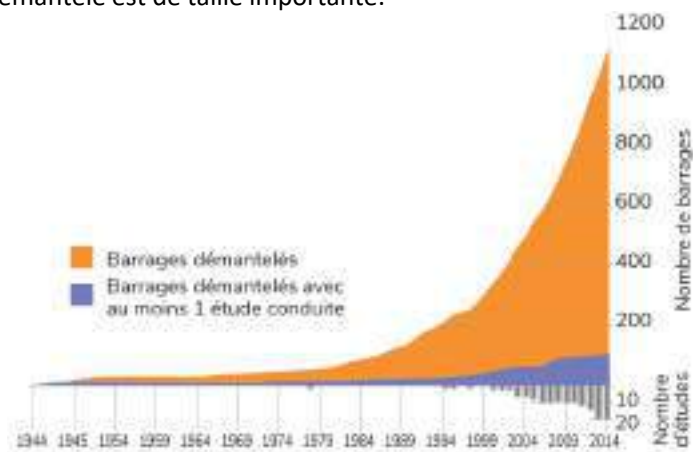


Figure 1 : Évolution annuelle du nombre d'opérations de suppression de barrages dans le monde, et de la proportion de ces opérations ayant fait l'objet d'au moins une étude scientifique (d'après Bellmore et al., 2017).

**Description des sous-actions**

➤ **MER 10.1 – Partage de retours d'expériences d'effacement de barrage**

Valorisation des avis techniques du pôle Ecohydraulique de l'OFB (2017 et 2018) et de retours d'expériences concernant l'effacement de barrages sur d'autres territoires. Contribution aux réunions d'information à l'attention des usagers du territoire.

➤ **MER 10.2 – Appui pour l’expertise de l’étude d’impact environnemental**

La caractérisation de l’état initial est l’un des fondamentaux du suivi de restauration écologique puisqu’il permet, par comparaison, d’évaluer le gain obtenu. Ces éléments doivent figurer dans les études d’impact environnemental.

L’OFB pourra proposer au service instructeur un appui au dimensionnement des mesures ERC et à l’analyse des études environnementales commanditées par le maître d’ouvrage.

➤ **MER 10.3 – Appui pour l’expertise de l’étude d’impact environnemental**

La caractérisation des réponses hydromorphologiques des systèmes fluviaux restaurés, la dynamique des biocénoses aquatiques post-effacement, l’analyse des effets induits à l’échelle du paysage et des implications sociétales des projets, sont autant de thématiques nécessitant des suivis scientifiques post démantèlement.

L’appui à l’organisation d’un suivi scientifique répondant aux enjeux locaux peut être une des missions confiées à l’OFB et son réseau de partenaires.

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 10.1	OFB : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. Agence de l’eau Loire Bretagne	MNHN Dinard Bretagne Grands Migrateurs
MER 10.2	OFB, DDTM22	MNHN Dinard Bretagne Grands Migrateurs
MER 10.3	OFB : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. DDTM22 - Agence de l’eau Loire Bretagne	MNHN Dinard Bretagne Grands Migrateurs @ Partenaires: <a href="mailto:pierre.sagnes@toulouse-inp.fr">pierre.sagnes@toulouse-inp.fr</a> <a href="mailto:laurent.beaulaton@ofb.gouv.fr">laurent.beaulaton@ofb.gouv.fr</a>

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de missions d’appui technique aux services instructeurs réalisées/projet

## Références

**Note : Quand les rivières reprennent leur cours** - Notes sur l’effacement de barrages et de seuils, sur la Sélune et ailleurs

<https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-rencontres-synthese/quand-rivieres-reprennent-leur-cours-notes-leffacement-barrages-seuils>

**Synthèse du colloque international** organisé du 24 au 26 septembre 2019 par European Rivers Network, en partenariat avec l’Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE), l’Office français de la biodiversité (OFB) et son centre de ressources sur les cours d’eau, la Fédération nationale de la pêche en France, l’Agence de l’eau Seine Normandie et Dam Removal Europe.

<https://www.ern.org/fr/colloque-international-selune/>

**Article Ouest France** : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/pleneuf-val-andre-22370/a-pleneuf-val-andre-la-flora-doit-retrouver-sa-continuite-ecologique-63366afe-5f46-11ec-8669-ec843b334888>

<https://www.barrages-cfbr.eu/Pont-Rolland.html>





ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
	1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
Secteur concerné	débouchés des fleuves côtiers du site N2000		

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO11 : Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques nécessaires à la gestion du site N2000
- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger

#### Mesures

- CS1 : Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
- CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



### Contexte et problématiques

La fréquentation du site par les poissons amphihalins est mal connue. Les données d'observation manquent pour mieux connaître les espèces présentes sur le site, leurs effectifs, les secteurs et les périodes favorisés par les migrateurs.

De plus, le grand public connaît peu ou mal ces espèces, pourtant à enjeu fort sur le site, ni la réglementation relative à leur préservation.

L'objectif de cette mesure est donc de mieux connaître et de mieux faire connaître les poissons amphihalins par le biais des sciences participatives.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 11.1 – Développer un programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins

Les observateurs pourront transmettre leurs informations sur les poissons amphihalins vus ou capturés dans le site Natura 2000, mais aussi sur un périmètre élargi. L'interface de partage d'informations pourra s'inscrire sur une plateforme déjà existante.

Des informations telles que l'espèce observée, le secteur géographique, la date, et le nombre d'individus seront renseignées.

Elles permettront d'affiner les connaissances locales sur la fréquentation des poissons. Les données transmises feront l'objet de synthèses annuelles.

Le travail de développement du programme sera mené conjointement avec Bretagne Grands Migrateurs. Il concernera un secteur plus large que ce seul site Natura 2000 et inclura les sites voisins de « Baie de Saint-Brieuc Est" (FR5300066 et FR5310050).

#### ➤ MER 11.2 – Informer et sensibiliser sur les poissons amphihalins

Les sciences participatives sont un vecteur d'information pour les scientifiques et le grand public. L'interface de transfert de données pourra inclure des éléments de connaissance sur les poissons amphihalins, leurs caractéristiques morphologiques, biologiques et écologiques. Ces informations faciliteront l'identification des individus par les observateurs.

De plus, les bonnes pratiques et les informations réglementaires seront transmises par ce biais.

### ➤ MER 11.3 – Communiquer sur les sciences participatives

Pour faire connaître localement le programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins, des moyens de communication seront mis en place. Ils comprendront un affichage de la plateforme et son intégration dans des supports de communication déjà existants (support papier, internet, application, signalétique).

Une signalétique spécifique aux abords des zones sensibles pour les amphihalins (estuaire) sera mise en place. Elle présentera le programme de sciences participatives et permettra l’affichage de la réglementation relative à la pêche de poissons amphihalins en eau douce et en mer. Une attention sera portée sur les messages et les informations diffusées pour éviter de faciliter le braconnage sur le site.

#### Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 11.1	Unité Grands Migrateurs du service départemental (OFB) EPCI - Collectivités Opérateur (s) N2000	Bretagne Grands Migrateurs Station marine de Dinard MNHN COGEPOMI SAGE baie de Saint Brieuc
MER 11.2	Opérateur (s) N2000	Bretagne Grands Migrateurs COGEPOMI SAGE Baie de Saint Brieuc
MER 11.3	Opérateur (s) N2000	Bretagne Grands Migrateurs SAGE Baie de Saint Brieuc

#### Indicateurs de réalisation

- Développement du programme de sciences participatives
- Rédaction et publication de la synthèse des données d’observation
- Réalisation et pose de la signalétique dans les endroits stratégiques

#### Références

[Communiquer \(observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr\)](http://observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr)  
<https://www.faune-bretagne.org/>

Programmes en lien :  
Site collaboratif Faune Bretagne



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats N2000
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Tous les habitats N2000
<b>Secteur concerné</b>	Tout le périmètre marin du site N2000

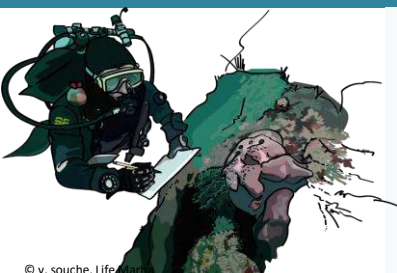
### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO11 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura2000
- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000

#### Mesures :

- Toutes les mesures



© y. souche, Life

### Contexte et problématiques

Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation.

Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié les manques de connaissance suivants :

- Une cartographie imprécise de la distribution spatiale de l'habitat champs de blocs, un besoin d'actualisation régulier de l'information sur l'état de conservation de la majorité des habitats marins (ex : champs de bloc, récifs, maërl ...),
- Des connaissances relativement disparates sur les espèces marines fréquentant les zones du large ; notamment les zones fonctionnelles pour les mammifères et les oiseaux marins
- L'arrivée ou l'expansion d'espèces marines nouvelles ou auparavant moins présentes, conséquence probable du changement climatique, mais aussi des changements d'habitats dans les sites soumis à l'érosion littorale et des risques de submersion.

En parallèle, il est fait le constat de la difficulté d'apprécier finement l'impact sur les écosystèmes marins des différentes activités présentes sur le territoire mais aussi de l'émergence de nouvelles pratiques récréatives et industrielles susceptibles d'impacter parfois significativement les espèces marines qui ont justifié la désignation du site N2000.

Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires à l'évaluation de l'état de conservation des habitats (cf. fiche surveillance du milieu marin) et des espèces d'intérêt communautaire. La valorisation de ces connaissances permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques (cf. fiches Communication-Sensibilisation) mais aussi de faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes.

### Description des sous-actions

#### ➤ MER 12.1 – Valorisation des données acquises localement par les opérateurs privés

L'action consistera à récupérer et à valoriser les données acquises localement par des opérateurs privés susceptibles d'être utiles à la gestion du site. Ces données acquises dans le cadre d'études d'impact, évaluation d'incidences, suivi d'impact ont vocation à être déposées sur DEPOBIO, la plateforme de dépôt principale des données brutes de biodiversité.

Pour les données antérieures à 2018 et dès lors que l'information est essentielle pour la gestion du site, la signature de convention sera recherchée pour la récupération des données et l'utilisation des données à des fins de gestion. C'est déjà le cas, par exemple, avec la société « Ailes marines » qui opèrent de nombreux suivis prévus pour accompagner le développement du projet éolien au large d'Erquy. Ce type de démarche de conventionnement devra être généralisé pour l'ensemble des projets susceptibles de générer des données utiles pour la gestion (ex : aménagement ou gestion portuaire, développement de nouvelles activités en mer,...) dès lors que la donnée n'est pas accessible sur les plateformes publiques.

*Remarque : La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a créé une obligation nouvelle ; « Les maîtres d'ouvrages doivent contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article L.122-4 et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative » (article L.411 1 A du code de l'environnement).*

*L'objectif recherché par le législateur est d'enrichir significativement les inventaires et de mettre à disposition largement cette information afin d'opérer un partage de connaissances.*

#### ➤ MER 12.2 – Valorisation locale des données publiques acquises pour la surveillance du milieu marin

La mise en œuvre de la DCSSM sur la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest prévoit le développement d'une surveillance opérationnelle du milieu marin pour différentes thématiques dont certaines concernent directement les habitats et espèces marines, mais aussi les pressions (ex : déchets, contaminants, nutriments,...) impactant le fonctionnement des écosystèmes marins du site N2000.

Les informations sont récupérables sur des plateformes dédiées : Milieu marin France, DEPOBIO, SEMAFOR...

Les données et les résultats de ces programmes de surveillance feront l'objet d'une valorisation à l'échelon local.

A l'inverse, l'opérateur N2000 veillera à contribuer à ces réseaux via les dispositifs d'acquisitions de connaissance déployés sur le site à son initiative. Il s'agira notamment de bancariser les données produites localement dans le Système d'Information Géographique de l'OFB, le Système d'Information du Milieu Marin (SIMM) et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

### ➤ **MER 12.3 –Promouvoir/accompagner des campagnes d'acquisition de connaissances complémentaires**

- Mieux connaître les pratiques des riverains, usagers et acteurs du territoire et les constatations locales.
  - Actualiser la cartographie et améliorer la connaissance sur les fonctionnalités des habitats à fort enjeu sur le site et/ou pour lesquels des mesures de gestion doivent être prises. Notamment :
    - Actualiser la cartographie et le suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères du site
    - Actualiser la cartographie et état de conservation des champs de blocs
    - Réaliser une étude pour délimiter les zones fonctionnelles des sables et des vases du site (ex. nourriceries, frayères).
  - Identifier et évaluer l'état de conservation des zones fonctionnelles prioritaires pour les oiseaux marins, notamment à proximité des zones d'activités humaines.
  - Approfondir les connaissances sur les activités et leurs interactions avec les habitats et les espèces dans le site :
    - Mettre en place un observatoire des activités de loisirs sur le site (plaisance, tourisme, pêche de loisir, etc.) ;
    - Suivre les évolutions spatio-temporelles des autres activités, des déchets et du cumul des pressions ;
    - Analyser plus finement la sensibilité des espèces et des habitats et les risques d'interaction avec les pressions prépondérantes du site.
- rq : Liste de projets d'études non exhaustive. Des besoins d'études complémentaires pourront être discutés au fil de l'eau.*

### ➤ **MER 12.4 –Promouvoir les outils d'observation participatifs**

L'objectif de cette action est de promouvoir et d'encourager les démarches de sciences participatives à l'échelle du site N2000 pour améliorer les connaissances et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux écologiques de ce territoire. Concrètement, l'action se traduira par une portée à connaissance auprès des différents publics de ces démarches en mobilisant des médiateurs et des outils de médiation (recrutement par l'OFB ou dans le cadre de partenariats avec des associations locales).

Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà bien connues avec par exemple les projets BioLit, BioObs/CROMIS, ObsenMer, Doris, CapOeRa, Fish and click... Sur les zones littorales et terrestres d'autres application existent : Epicollect5, Stoc, Faune France par exemple. L'ensemble des démarches est d'ailleurs répertorié par le portail OPEN (Observatoires participatifs des espèces et de la nature) : <https://www.open-sciences-participatives.org>. (cf. liste des programmes de SP indiqués dans la charte N200)

Ces actions citoyennes permettent de mieux connaître la répartition et l'évolution des habitats et populations des espèces vivantes, de mieux comprendre les raisons de leur déclin ou de leur expansion, de mieux définir les indicateurs de mise en évidence de ces phénomènes et enfin de mieux sensibiliser nos citoyens aux questions environnementales (Happe, 2010).

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels	Estimation des besoins
MER 12.1	OFB, MNHN, IFREMER,...	Porteur de projet	Animation, ingénierie de projet : 5 à 10 j/an OFB
MER 12.2		OFB et notamment l'équipe pilote en charge de la surveillance DCSMM	
MER 12.3		Bureaux d'études, scientifiques (MNHN, Ifremer...)	Animation, ingénierie de projet : 10 j/an OFB Cartographie des champs de bloc : 15 000 € (2023) Etat Conserv. bancs de maërl : 30 000 € (2022)
MER 12.4		Associations et fédérations sportives, associations à but scientifique, Associations du collectif VIGIE MER, Associations environnementales ( Al lark...)	Animation, ingénierie de projet : 5 à 10 j/an OFB

## Indicateurs de réalisation

- Actions de valorisation des données acquises – Suivi des actions et bilan annuel
- Travaux de cartographie & Etudes réalisées, en cours, planifiées
- Bancarisation des données acquises localement dans les dispositifs nationaux
- Renforcement des données produites localement via les dispositifs de sciences participatives

## Références

<https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>

<https://www.milieu marin france.fr>

<https://www.open-sciences-participatives.org>

<https://www.planetemer.org/infos/actus/collectif-vigie-mer>

Favoriser la participation citoyenne, Réseau de sentinelles, Bilan de la participation. IMA, Life Marha, J. Popovsý, 2019.

Guide méthodologique pour la conception et l'évaluation d'actions de sensibilisation pour le milieu marin – 2022 – OFB/Marha/UNCPIC



# TM1 – CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES DE REDUCTION DES APPORTS EXCESSIFS DE NUTRIMENTS VERS LA MER ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS CURATIVES

Priorité

?

ZSC FR5300066

ZPS FR5310050

DO DHFF

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Toutes espèces et habitats de la zone médiolittorale
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes espèces et habitats de la zone médiolittorale
<b>Secteur concerné</b>	Toutes les plages du site Natura 2000 situé en lien avec les bassins versants du Gouët, de l'Anse d'Yffiniac, de Gouëssant ainsi que de la Flora



## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO13 : Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation des zones littorales

### Mesures :

- GOUV2 : Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires
- GOUV3 : Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et aux services de l'Etat

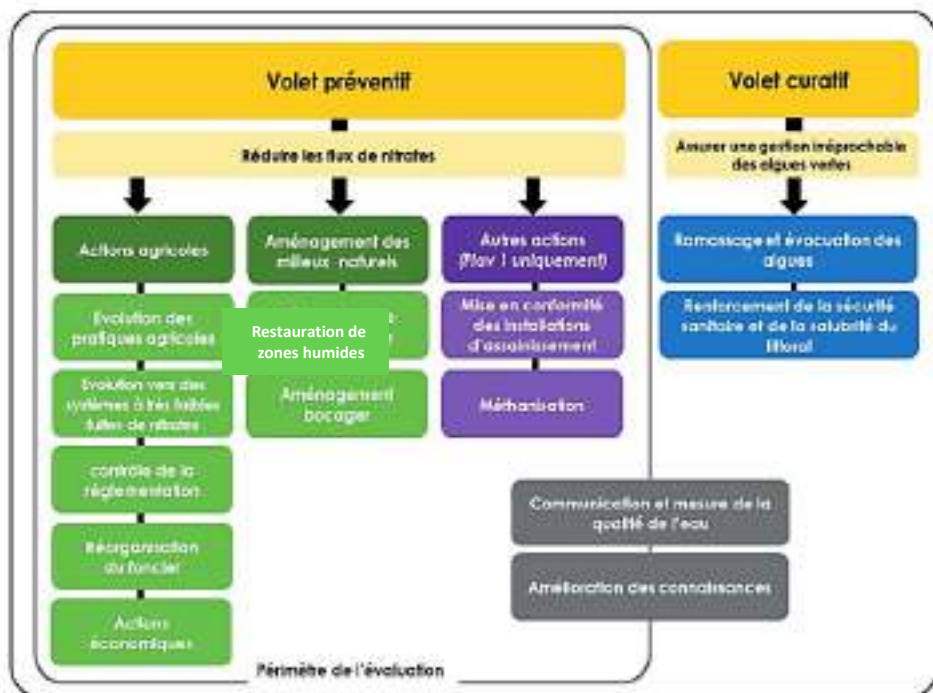


## Contexte et problématiques

Les eaux littorales du bassin versant de la **baie de Saint-Brieuc** sont marquées par la **prolifération d'algues vertes** témoignant d'un apport excessif de nutriments vers la mer. Les algues vertes échouées sur l'estran génèrent, par effet d'accumulation puis de décomposition, un impact négatif durable sur les communautés benthiques médiolittorales inférieures des plages exposées (Quillien N, 2016). L'impact est également sanitaire, économique et social avec des conséquences au dépens des populations riveraines et des activités se déroulant sur les zones d'estran. Les conditions morphologiques et hydrodynamiques rendent la baie particulièrement sensible à cette problématique alors que **l'économie du territoire** repose principalement sur les activités agricoles et agro-industrielles qui induisent des pressions sur la ressource en eau notamment par le transfert de nutriments (azote, phosphore). De plus, **la population et les activités industrielles concentrées sur la frange littorale** provoquent une forte artificialisation de l'hydrosystème ainsi qu'une concentration des rejets. Les travaux scientifiques montrent que seule une action sur l'azote peut permettre de limiter ce phénomène et que l'azote (nitrates) présent dans les baies est à plus de 90 % d'origine agricole (Cour des comptes, 2021).

Grâce aux efforts consentis par les agriculteurs depuis la fin des années 90, et grâce à la modernisation des principales stations d'épurations, les quantités d'azote arrivant en baie durant la période de croissance des algues (entre mai et septembre) ont diminué de près de 400 tonnes à 186 tonnes entre 2000 et 2020. L'objectif du SAGE est de passer en dessous des 130 tonnes en 2027 sur cette période.

Deux groupes d'actions sont mobilisés pour lutter contre ce phénomène. Les **actions préventives** visant à réduire les flux de nitrates en amont du bassin versant sont privilégiées dans les plans de lutte contre les algues vertes (PLAV) qui se sont succédés depuis 2010 : actions agricoles (ex : évolution des pratiques culturales, réorganisation foncière), aménagement des milieux naturels, actions techniques visant par exemple la mise en conformité des installations d'assainissement. Les **actions curatives** visent à accompagner l'identification et la mise en œuvre de solutions efficaces de ramassage et d'évacuation-valorisation des algues collectées via des méthodes alternatives aux engins terrestres tout en limitant les impacts sur l'écosystème marin et en respectant les autres enjeux écologiques du site N2000. Une vigilance sera de mise concernant les lieux de stockage afin d'éviter un impact sur les habitats d'intérêt communautaire par exemple.



Source : Cour des comptes



## Actions préventives

- **TM1.1 – Suivre les travaux conduits à l'échelle du bassin (comité local d'évaluation DCE-DCSMM Loire Bretagne) et du SAGE pour la définition d'objectifs de réduction adaptés aux rivières contributrices des baies impactées par les algues vertes.**

Un seuil unique 18 mg de nitrates annuel/L en percentile 90 (issu de la réglementation sur le classement en zone vulnérable) est recommandé par le SDAGE Loire Bretagne. Il a vocation à être rediscuté à l'échelle locale en tenant compte du contexte, conformément à l'objectif D05-OE01-AF1 du DSF NAMO. En effet, des travaux du Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues, ou de l'IFREMER) ont préconisé des concentrations en nitrates en dessous de 15 mg/L en moyenne annuelle (parfois moins) pour réduire significativement les proliférations d'ulves sur les côtes bretonnes. Les concentrations calculées sur les fleuves du bassin diminuent régulièrement mais sont actuellement supérieures à ce seuil (ex : Flora : 24 mg annuel/L entre 218 et 2021).

- **TM1.2 – Renforcer le dialogue terre-mer** (cf action GOUV2)

Il s'agira notamment de porter à connaissance les enjeux écologiques du site N2000 auprès des membres de la CLE du SAGE (notamment ceux participant aux commissions littorales) et porter à connaissance les impacts de l'eutrophisation sur le patrimoine naturel et les fonctionnalités des habitats littoraux. Il conviendra à cet égard de valoriser et promouvoir la réalisation des profils de vulnérabilité.

## Actions curatives

- **TM1.3 – Soutenir les maîtres d'ouvrage en charge d'actions concrètes, en lien avec les plans d'action du SAGE et du DSF** (liste non exhaustive)

- les actions engagées à l'échelle locale pour faire évoluer les pratiques agricoles : ajustement de la fertilisation azotée, couvert végétal hivernal, maintien /restauration du bocage, lutte contre l'érosion des sols, promotion des prairies et systèmes herbagers en bord de cours d'eau, etc. ;
- les actions visant à réduire les apports de phosphore liés aux rejets des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) des communes littorales, et celles diagnostiquées comme impactant le milieu marin ;
- les actions d'entretien et de restauration des zones humides littorales.

- **TM1.4 – Contribuer aux réflexions de la phase test de nouveaux projets de collecte limitant l'impact sur l'écosystème et accompagner le développement des solutions retenues.**

- participer au COPIL de chaque projet ;
- partager les retours d'expérience des différentes expérimentations passées de ramassage des algues (colonne d'eau ou sur l'estran) et communiquer sur les résultats des initiatives portées localement ;
- s'assurer que la zone et la période de test sont les plus pertinentes au vu des enjeux du site ;
- s'assurer que la solution technique testée est satisfaisante aux différentes étapes : ramassage, valorisation, retour à l'état initial (ex : ré-ensablement) ;
- promouvoir la/les méthodes et l'outil de collecte les plus efficaces et les moins impactants pour l'écosystème marin dont les espèces associées (avifaune notamment), appuyer le maître d'ouvrage pour le volet environnemental (étude d'impact).



Barge de collecte des algues vertes

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM.1.1	Syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc et toutes les structures porteuses associées aux contrats territoriaux du SAGE	Préfecture des Côtes-d'Armor, DREAL, DDTM, CEVA, MIRE, Chambre d'agriculture Bretagne, Associations Halte aux marées vertes, Eaux et rivières, de la source à la mer.
TM.1.2		
TM.1.3		
TM.1.4	Préfecture des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, DREAL, DDTM	CEVA, MIRE, RNN Saint-Brieuc dont son comité scientifique, Efinor Sea Cleaner, Bureaux d'études

## Indicateurs de réalisation

### Actions préventives

- Suivi des travaux visant à fixer des objectifs de réduction des flux de nitrates et phosphates.
- Participation des membres du COPIL et gestionnaires du site N2000 aux travaux de la CLE dont la commission littorale
- Actions concrètes soutenus par le dispositif Natura 2000

### Actions curatives

- Validation de la démarche expérimentale et alternative de collecte des algues en mer
- Validation du processus de valorisation des algues collectées
- Production d'avis et d'expertise

## Références

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab98025173/algues-vertes-en-bretagne>

[-Synthèse du rapport La politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne \(courdescomptes.fr\)](#)

[-SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 et SAGE baie de Saint Brieuc](#)

<https://www.smap22.fr/>

[- Tableau Bord bilan 2020.pdf-Tableau de Bord 2020--Publications-SAGE: Suivi du SAGE et du Plan Algues Vertes \(pays-de-saintbrieuc.org\)](#)

[-PLAV 2022-2027 : 4 volets pour agir globalement - Algues-vertes.com](#)

[-Plan de lutte contre algues vertes 2017 - 2021 - Cadre général | Observatoire de l'environnement en Bretagne \(bretagne-environnement.fr\)](#)

[-Journal officiel de la République française - N° 182 du 8 août 2015 \(pays-de-saintbrieuc.org\)](#)

[-Suivis des surfaces impactés par le CEVA en 2018 : Microsoft Word - RCO Bretagne rapport final 2018 VO.2.docx \(ceva-algues.com\)](#)

[-Notes de retex en Iroise : B:\AAMP-Granville\1 - CONNAISSANCE\3-PRESSIONS\Eutrophisation](#)

<https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/saint-brieuc/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Port de Saint Brieuc - Le Légué, Port de Dahouet, Port d'Erquy

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Equipement d'aspiration des eaux noires © internet

#### Objectifs opérationnels :

- OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels

#### Mesures :

- TM3 – Promotion d'un carénage éco-responsable
- TM4 – Encouragement de la certification Port propre

### Contexte et problématiques

Les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises, ces eaux qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). S'il importe que les ports soient équipés et proposent le service, il est également important que les usagers l'utilisent. Or, certains usagers, dont les bateaux sont pourtant équipés de systèmes de récupération des eaux, ne respectent pas ces conditions et rejettent leurs eaux usées en mer.

Il est impératif de mettre fin à ces pratiques par une sensibilisation, en rappelant également les incidences de tels actes.

Cette action vise d'une part à vérifier que tous les ports sont bien équipés et d'autre part à contribuer à la sensibilisation des usagers via notamment des médiateurs dans le cadre de la campagne Ecogestes. Par ailleurs, des actions de contrôle sont également à prévoir afin d'être dissuasif (cf. action OE / AT04 relative au plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin NAMO).

### Description des sous-actions

#### ➤ **TM2.1 – Réduction du nombre de ports dépourvus de systèmes de traitement des eaux noires et eaux grises**

- tenir à jour un listing des ports non équipés et identifier les points bloquants pour s'équiper ;
- accompagner, avec les services de l'Etat, les ports en question pour parvenir à des solutions (techniques, financières, etc.) d'équipement ;
- accompagner les gestionnaires de ports disposant d'équipements à mieux sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires.

#### ➤ **TM2.2 – Développement d'actions de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques de gestion des eaux issues de leurs navires**

A l'instar de la campagne de sensibilisation "protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner", il s'agit d'élaborer des outils de communication sur le sujet, en illustrant les incidences de rejets illicites en mer des eaux noires et grises sur les milieux et les activités (ex. : incidences sur les cultures marines et les zones de baignade). Différents outils existent déjà, notamment des flyers et plusieurs films présentant les bonnes pratiques : <https://www.youtube.com/watch?v=j9EMLTzIz4M>.

Mener cette démarche avec les gestionnaires de ports qui peuvent à leur niveau accompagner cette communication par une explication des conditions d'utilisation des systèmes de collecte de ces eaux dans l'enceinte portuaire, notamment dans le cadre de la certification Ports propres. Rappeler que ces rejets en mer sont interdits et font l'objet de contrôles.

En parallèle, mener des actions de sensibilisation lors de manifestations grand public (ex : Route du rhum, tour de France à la voile, etc.).

Les actions de médiation auprès des navigateurs ont vocation à se dérouler dans le cadre du programme Ecogestes Manche-Atlantique Bretagne qui a démarré en 2022 ([Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-amo.fr\)](https://www.ecogestes-amo.fr)).

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM2.1	Gestionnaires des espaces portuaires : CCI, communes, EPCI	DDTM, Conseil départemental, Conseil régional, Syndicat mixte de la baie de Saint Brieuc porteur du SAGE Baie de Saint Brieuc , Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'APCB.
TM2.2		

## Indicateurs de réalisation

- L'ensemble des ports et espaces portuaires du site N2000 dispose ou est rattaché à un plan de réception et de traitement des déchets des navires commun à plusieurs ports comme prévu par l'article L5334-9-1 du code des ports
- Pourcentage de ports équipés d'équipements de traitement des eaux noires et grises
- Nombre de programmes de sensibilisation menés auprès des navigateurs concernant les bonnes pratiques de traitement de leurs eaux noires

## Références

- Article R5314-7 du code des transports et à la directive du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires

[-Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021 portant transposition de la directive \(UE\) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[-Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-amo.fr\)](#)

[-Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner | Association ATBVB](#)

<https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/saint-brieuc/>

-Référence au Pda du DSF NAMO : action D09-OE01-AF1





Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



### Objectifs opérationnels :

- OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
- OO5 : Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et ou indigènes

### Mesures :

- TM2 : Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM4 : Encouragement de la certification Port Propre

© V. Gervois, OFB

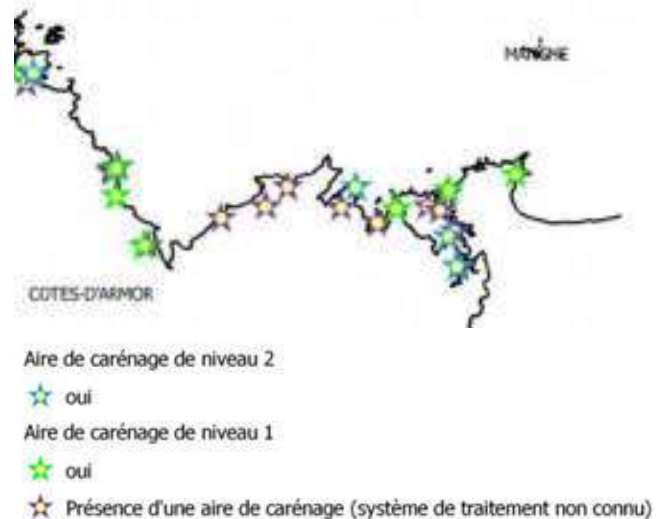
## Contexte et problématiques

Le carénage des navires, réalisé sur des aires de travail non équipées, contribue à la pollution du milieu marin et à la dispersion des espèces non indigènes.

Bien qu'interdite, la pratique est commune.

Le CEREMA a réalisé, en 2017-2018, une [étude](#) pour recenser les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et identifier leur niveau d'équipement. De manière générale, il apparaît que moins de la moitié des aires de carénage recensées sont équipées d'un système de traitement des effluents et moins de 20% ont un traitement satisfaisant en termes de lutte contre les rejets de contaminants dans le milieu. Localement d'autres études plus fines ont été réalisées (cf références).

Le travail est donc à poursuivre afin de compléter le recensement de ces aires de carénage, les équiper d'un système de traitement des effluents compatibles avec la préservation du milieu marin et de sensibiliser les usagers et les gestionnaires aux bonnes pratiques de carénage.



## Description des sous-actions

### ➤ **TM3.1 – Poursuite du recensement des aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques**

En s'appuyant sur les travaux réalisés localement, poursuivre le travail d'enquête afin de compléter à l'échelle du site N2000 les informations sur les aires de carénage. Cette information recueillie par la DDTM est transmise au CEREMA, qui publie une couche SIG actualisée sur le [portail Géolittoral](#).

### ➤ **TM3.2 – Poursuite de l'équipement/l'entretien des aires de carénage en système de traitement des effluents et création de nouvelles**

L'identification des sites prioritaires pour l'équipement en installation de traitement des effluents est à finaliser sur le périmètre du site N2000. Dans des situations pertinentes (pour des zones de mouillage, pour des petits ports d'échouage par exemple) des solutions de mutualisation de ces aires de carénage équipées pourront être étudiées, y compris avec recours à des équipements mobiles. Des financements incitatifs sont disponibles pour inciter les gestionnaires à les équiper. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, via son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, peut [subventionner](#) ces travaux d'équipement à hauteur de 50%. Localement, ces actions sont pilotées par les structures en charge des SAGE.

A terme, il est attendu que les aires de carénage présentes dans les ports ou les chantiers nautiques soient toutes équipées d'un système de traitement des effluents compatible avec la préservation du milieu marin.

### ➤ **TM3.3 – Sensibilisation des gestionnaires des aires de carénage et des plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives**

Les aires publiques de carénage souffrent souvent d'une sous-fréquentation. Le constat s'applique également dans les ports du périmètre et en périphérie. Un bilan sur les pratiques de carénage sur le littoral du site N2000 serait à conduire pour orienter le choix des actions à conduire. Cette étude vocation à examiner les performances des aires de carénage, leur fréquentation, la problématique des chantiers navals, les alternatives aux anti-fouling, etc). D'ores et déjà, la question d'une poursuite de l'effort de promotion du développement des aires publiques est posée. Il convient donc d'inciter à leur utilisation par des campagnes d'information mais aussi par un renforcement des actions contrôles par les services de l'Etat en charge de la police de l'eau.

Il convient aussi d'accompagner les ports dans l'information et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques de carénage et à la promotion des pratiques vertueuses pour l'environnement, notamment promouvoir les alternatives aux peintures antifouling avec biocides. Cette sensibilisation passera par la promotion de produits non toxiques issus de la R&D.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM3.1	Gestionnaires des aires de carénage (communes, CCI 22, chantiers privés,...)	DDTM, communes, EPCI, CD22, Conseil régional de Bretagne, Syndicat mixte de la Baie de Saint Brieuc, Agence de l'eau Loire Bretagne
TM3.2		
TM3.3		

## Indicateurs de réalisation

- Pourcentage d'aires de carénage équipées selon les normes requises
- Suivi de la fréquentation des aires de carénage aux normes
- Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des acteurs de la mer sur les bonnes pratiques de carénage

## Références

Référence au Pda du DSF NAMO : action OED08-OE04-AN1

Bilan de l'opération Vague Bleue Carénage

[https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/recensementcarenages2018\\_web.pdf](https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/recensementcarenages2018_web.pdf)

[Mise à jour des aires de carénage 2019 | Cerema.](#)

Biofouling et antifouling biologique. Robert Bunet, 2020. L'agriculture durable Tome 3 Environnement, nutrition et santé (pp.293-312). Presses universitaires d'Aix-Marseille.

Rapport\_Antifouling-environnement2019.pdf (ofb.fr)

[https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Rapport\\_Antifouling-environnement2019.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Rapport_Antifouling-environnement2019.pdf)

Livre bleu de la plaisance

<https://www.dinan-agglomeration.fr/content/download/14199/201499/version/1/file/Livre%20bleu%20de%20la%20plaisance%202015.pdf>

[Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-ammo.fr\)](#)

<https://www.bretagne-info-nautisme.fr/fr/environnement/actualites/accompagnement-des-projets-d-aire-de-carenage-par-l-agence-de-l-eau-loire-bretagne>

Etude technique et stratégique pour le développement de l'offre en équipements portuaires réalisée par la CLE en 2017 : [http://www.sagerancefremur.com/mediastore/11/16503\\_1\\_FR\\_original.pdf](http://www.sagerancefremur.com/mediastore/11/16503_1_FR_original.pdf)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
<b>Secteur concerné</b>	Ports de Dahouet ( déjà certifié), potentiellement Port d'Erquy et Port du Légué

**Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**

**Objectifs opérationnels :**

- OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
- OO15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO17 : Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à fort enjeu écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

**Mesures :**

- TM2 : Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM8 : Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

**Contexte et problématiques**

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre est un moyen d'y répondre. Elle permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.).

Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR où un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

**Description des sous-actions**

- **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**
  - accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
  - organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.
- **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

**Modalités de mise en œuvre**

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1	Gestionnaires de ports (CCI, Communes,...)	APPB, Région Bretagne, ADEME, AELB, OFB
TM4.2		

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 (référence 2023 : 1 certifié))

**Références**

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- [Certification Ports Propres – Ports Propres \(ports-propres.org\)](http://ports-propres.org)
- Projet MARINEFF [MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques \(mnhn.fr\)](http://MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques (mnhn.fr))
- [L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web \(portsdebretagne.fr\)](http://L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web (portsdebretagne.fr))



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats de la zone méditerranéenne
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces de la zone méditerranéenne
<b>Secteur concerné</b>	Littoral du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

O14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels

### Mesures :

- GOUV2 - Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires



pingouin torda mazouté © Benoit Dumeau, OFB



plage polluée © Camille Degradin, OFB

## Contexte et problématiques

Lors d'accidents de pollution en mer, l'ensemble des espèces marines peut être impacté. L'objet de cette mesure est de participer à la réduction des impacts pour les espèces et les habitats du site N2000 en cas de pollution.

En France, l'organisation de la gestion d'une pollution marine accidentelle est définie dans les dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité) maritimes et départementaux, tous deux ayant un volet POLMAR. Le dispositif ORSEC maritime est confié au préfet maritime qui dispose des moyens interministériels de l'Etat en mer tandis que la disposition spécifique POLMAR/Terre des dispositifs ORSEC départementaux est confié localement aux préfets de département. En cas de pollution de grande ampleur ou lorsque les communes touchées ne sont pas en capacité de faire face, la disposition spécifique POLMAR/Terre est activée. Les moyens mis à la disposition des préfets relèvent pour une part importante du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le préfet de zone de défense et de sécurité s'assure de la cohérence des actions terrestres et maritimes.

S'il s'agit d'une pollution de moindre ampleur (ex. : échouage de conteneurs), il est de la responsabilité du maire de la commune impactée de mettre en œuvre, de par son pouvoir de police générale, ses moyens pour la gérer. A cette fin, il peut s'appuyer sur le volet "pollution maritime" de son plan communal de sauvegarde (PSC). Non reconnu comme un risque obligatoire dans les PCS aujourd'hui, il est toutefois possible de développer ce volet au travers d'un plan Infra POLMAR avec l'assistance de Vigipol. Ces plans sont coordonnés à l'échelle intercommunale. Le plan de secours type est composé de différents outils : fiches-actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, etc.

Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent démarrer une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus et techniques des collectivités concernées et est co-animé par Vigipol et le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois le plan achevé, Vigipol assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.

## Description des sous-actions

### ➤ TM5.1 – Contribution et actualisation du protocole de réaction en cas de pollution marine

- cibler les contacts et les informations à renseigner ;
- échanger avec les personnes responsables de l'application des procédures de réaction en cas de pollution ;
- relayer les informations relatives aux interventions en mer en cas de pollution au Comité de pilotage Natura 2000 ;
- mettre à disposition les informations environnementales sur le site en cas d'intervention locale ;
- intégrer/actualiser les recommandations environnementales dans les plan POLMAR et infra POLMAR, par exemple : identifier les sites sensibles à protéger en priorité et recenser les capacités d'intervention pour les protéger, mise en défens de stations d'espèces à fort enjeu patrimonial (ex : Oseille des rochers, etc.), adaptation du plan de circulation pour limiter l'impact sur les habitats naturels et les sites de reproduction, contribution à la définition de zones de stockage, etc.

### ➤ TM5.2 – Contribution aux exercices de maintien de la capacité opérationnelle

Les exercices d'entraînement sont coordonnés en mer par la Préfecture maritime de l'Atlantique et à terre par le correspondant POLMAR de la DDTM qui s'appuie également sur l'expertise du CEDRE. Les gestionnaires de sites protégés sont mobilisés pour leur expertise locale. Il convient de veiller à être bien identifié par les services de la PREMAR pilote de l'action de l'Etat en mer et le correspondant local de la DDTM concerné.

### ➤ TM5.3 – Préparation d'un plan Infra POLMAR

Le plan Infrapolmar a pour objet de définir une stratégie de lutte contre une pollution accidentelle marine de faible ampleur ou de contribuer à faire face à une pollution de moyenne ou grande ampleur. Cela s'applique pour une pollution liée aux hydrocarbures ou aux arrivages de toute nature (produits chimiques, déversement de marchandises suite à une perte de cargaison en mer, engins explosifs, faune polluée échouée, conteneurs, navires, etc.,...). Depuis l'instruction du 4 mars 2002 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin, complétée depuis par l'instruction du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR), les opérations de lutte, contre les pollutions de faibles et de moyennes ampleurs, incombent à la communes et sont dirigées par les maires dans le cadre de leurs attributions de police générale prévue par l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le plan Infracolmar constitue donc un outil essentiel de planification au sein duquel les maires peuvent préciser l'organisation qu'ils retiennent pour la gestion des opérations de lutte antipollution sur leur territoire, en coordination avec les autres communes de l'EPCI, suivant les moyens dont ils disposent et de ceux dont ils peuvent disposer grâce à une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale.

L'objectif de cette démarche intercommunale est multiple : mettre en place une stratégie adaptée aux contextes communal, intercommunal et départemental, mutualiser l'acquisition du matériel et enfin mutualiser les hommes, pour que les communes puissent bénéficier de toutes les énergies qui composent leur territoire.

Plusieurs communes situées sur le périmètre du site N2000 sont adhérentes à VIGIPOL mais ne disposent d'un plan infra polmar. L'action consistera à promouvoir cet outil auprès des communes qui n'en dispose pas encore mais aussi auprès des agglomérations concernées. L'assistance du syndicat mixte VIGIPOL sera sollicitée.

➤ **TM5.4 – Contribuer à la signalisation des pollutions**

De par leurs activités, les pêcheurs professionnels, conchyliculteurs, agents de collectivités, gardes du littoral et autres acteurs du littoral (cf. réseau des vigipolites) sont en première ligne pour constater des pollutions maritimes à terre ou à proximité immédiate. Le projet vigipolites vise à constituer, structurer et animer un réseau d'observateurs dédié aux pollutions maritimes et arrivages à la côte afin d'avoir une vision globale du phénomène et de pouvoir prendre les mesures appropriées. L'action consistera à faire connaître ce dispositif au niveau local et encourager les bénévoles à signaler leurs constats via l'application dédiée [Formulaire de signalement - Vigipol](#)

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM5.1	PREMAR Atlantique, Préfet des Côtes-d'Armor	Collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, CEDRE, CEREMA, OFB, associations
TM5.2		
TM5.3	Collectivités locales (échelle intercommunale)	Syndicat mixte VIGIPOL, collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, CEDRE, CEREMA, OFB, associations locales
TM5.4		

### Indicateurs de réalisation

- Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR
- Participation aux exercices
- Réalisation du plan infra POLMAR
- Déclarations de pollutions par les acteurs du territoire sur l'application dédiée : <https://vigipol.org/que-faire-si-vous-constatez-une-pollution-sur-le-littoral/formulaire-de-signalement/>

### Références

- **POLMAR** : <https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar> ; Le dispositif POLMAR/Terre | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr))
- **Guide à destination des autorités locales** : Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ? - Guide opérationnel à destination des autorités locales ([cedre.fr](http://cedre.fr))
- **Préparation aux évènements de pollution marine** : <https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/Preparing-for-Marine-Pollution-Incidents.aspx>
- **Dispositif Orsec maritime** : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/page/dispositif-orsec-maritime>
- **Brochure** : [Pollution maritime, du risque à l'action](#)
- **Vigipol - Défendre les intérêts des collectivités littorales**
- **Le réseau des Vigipolites - Vigipol**
- **Formulaire de signalement - Vigipol**







<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Camille Dégardin, OFB

### Objectifs opérationnels :

OO15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

### Mesures :

CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public

CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

## Contexte et problématiques

Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant les bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, les collectivités (cf. rubrique références).

Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en amont, ces initiatives de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec les gestionnaires des aires protégées et/ou pour permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.

## Description des sous-actions

### ➤ **TM6.1 – Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets**

- soutenir et animer le réseau associatif sur le terrain pour sensibiliser grand public et scolaires à la lutte contre les déchets ;
- déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets ;
- poursuivre le déploiement et renforcer la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés et afin d'encourager ainsi sa signature par le maximum de collectivités littorales ;
- mobiliser des ambassadeurs des bonnes pratiques dans les espaces naturels.

### ➤ **TM6.2 – Limitation de la production/prolifération des déchets en amont**

- promouvoir les programmes de prévention sur la réduction des déchets (collectivités et centres de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur sites sensibles, sensibilisation en écoles, etc.) et les organisateurs de manifestations ;
- expliquer localement les stratégies des collectivités pour la gestion des déchets (présence ou non de poubelles, bacs à marée et modalités d'exploitation) ;
- inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles.

### ➤ **TM6.3 – Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer**

- sensibiliser les organisateurs de nettoyage (associations, clubs de plongée, etc.) pour définir les zones, les périodes et les modes de nettoyage les moins impactants, éviter le piétinement/la dégradation des habitats et le dérangement des espèces, et faire connaître les enjeux écologiques ;
- développer un partenariat avec les organismes de collecte des déchets en mer pour que le site Natura 2000 soit un site pilote dans les expérimentations et le déploiement des techniques. Selon les bilans de ces expérimentations, des contrats Natura 2000 sont mis en place pour organiser de manière régulière ces collectes ;
- s'associer aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes. Le cas échéant, possibilité pour les professionnels de faire appel, en plus de leurs salariés, aux associations de réinsertion par l'emploi pour renforcer les moyens humains lors des opérations de ramassage collectif.

### ➤ **TM6.4 – Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets**

- Les organismes de récupération et de recyclage des déchets collectés sur le littoral et en mer sont mis en relation avec les associations et sociétés de ramassage. Ils sont aussi portés à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques, etc.)

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM6.1	Animateur(s) du site Natura 2000, collectivités territoriales, gestionnaire des espaces naturels protégés, associations, structures professionnelles (ex : CRC, CDPM,...), Entreprises	Associations et sociétés de collecte des déchets, associations environnementales, Clubs de plongée, Surfrider Foundation Entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche Pêcheurs professionnels et de loisir, Clubs nautiques Gestionnaires de ports, RNN Baie de Saint Brieuc
TM6.2		
TM6.3		
TM6.4		

## Indicateurs de réalisation

- Rencontre et sensibilisation des organisateurs d'actions de ramassage de déchets
- Expérimentations de collecte de déchets en mer
- Pérennisation des collectes en mer
- Mise en relation des organismes de recyclage avec les groupements professionnels, associatifs et récréatifs

## Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN2

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[DGALN\\_plan-actions-zero-dechet-plastique\\_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

<https://www.initiativesoceanes.org/>

<https://innovations-oceans-sans-plastique.com/innovations/repecher-dechets-plastique/>

<https://www.fil-et-fab.fr/>

[Home - Preventing Plastic Pollution](#)

[Suivi des macrodéchets sur les plages selon le protocole OSPAR \(ifremer.fr\)](#)

<https://surfwear.sooruz.com/>





ZSC FR5300066  
ZPS FR5310050

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000 et en particulier les habitats sensibles comme les pré salés, les estuaires, les herbiers.



Epaves © Alain Pibot, OFB

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

OO15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

### Mesures :

CS1 : Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public

CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

## Contexte et problématiques

Depuis le 20<sup>ème</sup> siècle, les épaves ont commencé à menacer plus sérieusement les écosystèmes, du fait de la motorisation qui a engendré des pollutions aux hydrocarbures et autres lubrifiants lors des échouages et de l'arrivée de peintures complexes et de matériaux de construction composites, non biodégradables.

Les habitudes d'abandon et de « cimetières » de navires en fin de vie qui ne posaient ainsi pas ou peu de problèmes, ont progressivement généré des impacts croissants sur les paysages, les habitats naturels, la faune et la flore, ou encore sur les fonctions écosystémiques de ces milieux et la qualité de l'eau.

Cette mesure a pour objectif d'apporter aux gestionnaires ainsi qu'aux services instructeurs un éclairage sur les démarches à réaliser en cas de présence d'un navire en fin de vie, sur les analyses et diagnostics à engager et sur les démarches administratives à suivre pour que le sujet soit traité de façon optimale.

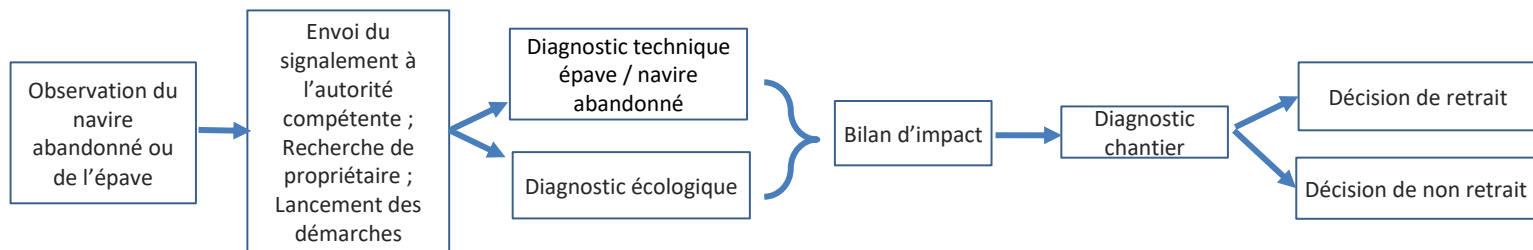
Il est important de signaler qu'il est désormais possible de se débarrasser gratuitement de son navire. Toutes les informations pour déposer une demande sont présentes sur ce site [www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr).

Rq : L'APER est l'éco-organisme agréé par le ministère de la transition écologique pour mettre en œuvre la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) de bateaux de plaisance et de sport. L'APER a pour mission de prendre en charge le traitement des bateaux de plaisance hors d'usage. Les propriétaires ou détenteurs peuvent donc se débarrasser gratuitement de leur bateau hors d'usage auprès de l'APER qui en assurera le traitement (déconstruction, dépollution, valorisation, recyclage, etc.) dans un de ces centres de déconstruction.

A ce jour, le coût du transport jusqu'au centre de déconstruction reste à la charge du propriétaire. Courant 2023, probablement à l'automne, l'APER prendra également en charge les coûts de transport (application de la loi anti gaspillage et économie circulaire - loi AGECE).

## Description des sous-actions

### Logigramme décisionnel



### ➤ **TM7.1 – Signalement de l'épave / navire abandonné, envoi du signalement et lancement des démarches**

1. Etablir un constat de présence et décrire l'état du navire (navire abandonné, épave ou déchet<sup>1</sup>) dont une des distinctions est la flottabilité. Si la présence d'un danger imminent ou d'une entrave prolongée à la navigation est constatée, prévenir sans délai l'autorité administrative compétente de l'État (DDTM/DML) ou l'autoritaire portuaire.
2. Prévenir l'autorité compétente<sup>2</sup> qui procédera à la recherche du propriétaire (emplacement exact, immatriculation si visible, toute information utile) et adressera la mise en demeure de faire cesser le danger ou l'entrave prolongée. L'autorité administrative compétente de l'État pourra éventuellement mener une procédure de déchéance des droits de propriété dans le cas d'abandon prolongé.

<sup>1</sup>Code des transports et code de l'environnement

<sup>2</sup>La localisation géographique est le critère pour définir l'autorité compétente (Art.R.5141-3 et R.5141-4 CT) pour lancer la procédure de mise en demeure ou demander la déchéance des droits de propriété (qui sera délivrée à son profit). C'est la localisation géographique et le type de navire abandonné/épave qui sont les critères pour définir l'autorité administrative compétente de l'Etat (Préfet maritime ou Préfet du département) pour prononcer la déchéance de propriété (Art.R.5141-10 et R.5141-11 CT : navire abandonnés ; Art.R.5142-10 CT : épaves).

- **TM7.2 – Accompagnement des démarches de diagnostic de l'épave / navire abandonné et de diagnostic environnemental**
  1. identifier l'usage du navire (plaisance, pêche et cultures marines, commerce, militaire) qui déterminera d'une part la filière administrative de gestion de l'épave, et d'autre part fournira une première indication sur les matériaux composant le navire ;
  2. identifier la nature des matériaux qui composent le navire notamment la coque (plastique, métal ou bois). Ce diagnostic peut être réalisé très rapidement si la structure est accessible et ouverte, mais cela peut être plus complexe en cas d'immersion ou de structure importante présentant des cales fermées. Il convient d'identifier les composants potentiellement polluants (se référer au Guide de gestion des navires en fin de vie dans les aires marines protégées, OFB, 2022) ;
  3. identifier de manière simple et rapide le ou les habitats benthiques potentiellement impactés et identifier les impacts potentiels sur l'environnement. (MarLin, La Rivière et al 2017, Guide de gestion épave 2022).
- **TM7.3 – Identification des impacts potentiels du chantier**
  1. réaliser un diagnostic d'accessibilité maritime (bathymétrie environnante, proximité d'infrastructures portuaires, dangerosité d'approche, etc.) et terrestre (proximité d'une route, quai, milieux à traverser, etc.) ;
  2. évaluer l'impact du chantier au vu des moyens dont dispose le gestionnaire.
- **TM7.4 – Accompagnement des étapes du retrait de l'épave ou du navire abandonné à la déconstruction**
  - coordonner une information aux gestionnaires d'AMP sur la procédure APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) de retrait d'épaves ou de navire abandonné;
  - apporter un appui financier aux opérations situées en AMP afin d'accélérer le nettoyage de nos sites naturels en profitant de cette démarche ; le cas échéant possibilité de mobiliser le fond vert.
  - appuyer les DDTM qui se sont lancées dans des inventaires et retraits d'épaves et de navires abandonnés;
  - réaliser une étude sur l'opportunité du retrait d'épaves ou de navires abandonnés au regard des impacts potentiels des opérations de retrait versus impact des épaves ou des navires abandonnés eux-mêmes.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM7.1	DDTM 22	APER, OFB, DDTM, collectivités, associations environnementales, gestionnaires de ports, plaisanciers
TM7.2		
TM7.3		
TM7.4		

### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'épaves et de navires abandonnés retirés

### Références

Site APER : <https://www.recyclermonbateau.fr/>

L'APER, Association pour la Plaisance Eco-Responsable ([recyclermonbateau.fr](http://recyclermonbateau.fr))

La Rivière M., Aish A., Auby I., Ar Gall E., Dauvin J.-C., de Bettignies T., Derrien-Courtel S., Dubois S., Gauthier O., Grall J., Janson A.-L. & Thiébaud E., 2017. Evaluation de la sensibilité des habitats élémentaires (DHFF) d'Atlantique, de Manche et de Mer du Nord aux pressions physiques. Rapport SPN 2017-4. MNHN. Paris, 93 pp. [https://inpn.mnhn.fr/docs/sensibilite/SPN-2017-4-La\\_Riviere\\_et\\_al\\_2017\\_Eval\\_sensibilite\\_AtIMMN\\_Pressions\\_physiques.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/sensibilite/SPN-2017-4-La_Riviere_et_al_2017_Eval_sensibilite_AtIMMN_Pressions_physiques.pdf)

[https://www.marlin.ac.uk/sensitivity/sensitivity\\_rationale](https://www.marlin.ac.uk/sensitivity/sensitivity_rationale)

Note technique du 14 décembre 2018 relative à la mise en œuvre des articles L5141-1 à L5141-7 du Code des Transports relatifs aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés.

[Recyclage des navires | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](http://ecologie.gouv.fr)

Guide de gestion des navires en fin de vie dans les aires marines protégées, A. Capietto, A. Pibot, & N. Cudennec, OFB, Marha, APER, 2022.

[Fonds vert | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](http://ecologie.gouv.fr)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Partie marine et littorale du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

O15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

### Mesures :

GOUV 2 : Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires

CS2 : Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



© Benjamin Guichard, OFB

## Contexte et problématiques

Certaines activités maritimes comme le transport, la pêche ou l'aquaculture génèrent des déchets susceptibles de se retrouver en milieu marin. Cette action vise à accompagner et sensibiliser les aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marées à la réduction de leurs déchets et à l'utilisation d'équipements recyclables et durables.

## Description des sous-actions

### ➤ **TM8.1 – Accompagnement des aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables**

Dans le cadre de la feuille de route « Zéro déchets plastiques 2019-2025 », il est prévu d'inciter les professionnels de la commercialisation des produits de la mer à l'utilisation d'équipements et matériaux recyclables et durables. Cet accompagnement prendra notamment en considération les résultats et préconisations des projets qui, tels qu'Ocean Wise, portent en partie ou totalité sur la réduction des emballages en polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) via des utilisations et/ou des alternatives plus durables et circulaires, ainsi que la promotion de bonnes pratiques. Ces projets de recherche (et leurs préconisations si disponibles) seront recensés par le CEDRE. Cette sous-action pourra mobiliser des crédits dédiés à la recherche ou des fonds tels que le FEAMP innovation.

Une fois ces préconisations identifiées, il s'agira d'inciter les propriétaires à les mettre en œuvre et parallèlement, de définir des solutions innovantes avec les représentants de l'aquaculture et de la pêche professionnelle pour réduire leurs déchets.

### ➤ **TM8.2 – Structuration et pérennisation des actions consistant à retirer les filets perdus et à les collecter**

La perte d'engins de pêche génère des pertes économiques et des impacts sur le milieu marin. Des campagnes de nettoyage des fonds marins seront organisées en s'appuyant sur les données collectées et rendues disponibles par les pêcheurs (application de navigation comme MaxSea) et les usagers du milieu marin comme les plongeurs (application [Fish & Click \(ifremer.fr\)](http://ifremer.fr)).

L'objectif sera donc d'accompagner les projets locaux voire de les susciter en partenariat avec les professionnels locaux mais aussi, en s'appuyant sur les actions menées par les gestionnaires de ports ou les associations et organisations professionnelles (ex : programme RESPECT), de développer des dispositifs de réception des déchets collectés.

### ➤ **TM8.3 – Diffusion des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche**

Le ramendage désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet. Afin de prévenir les déchets marins issus de cette découpe, il convient d'identifier avec les pêcheurs les bonnes pratiques à suivre lors du ramendage qui a lieu sur les bateaux et dans les ports. Elles seront inspirées de l'étude de KIMO International (<http://www.kimointernational.org/net-cuttings/>), puis seront diffusées aux professionnels de la pêche.

Il s'agira aussi par exemple de favoriser l'accès à des équipements spécifiques et adaptés pour la récupération des déchets issus des réparations de filets, individuels (ex. SACABOUT) et à bord des navires qui parfois sont ensuite recyclés (ex. l'entreprise brestoise Fil & Fab. [\(https://www.fil-et-fab.fr/\)](https://www.fil-et-fab.fr/)).

### ➤ **TM8.4 – Accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles**

Les bonnes pratiques pour éviter la dissémination du matériel conchylicole dans le milieu marin seront également à prendre en compte en valorisant notamment la démarche déjà engagée par le CRC Pays de la Loire sur « 0 » déchets auprès des acteurs locaux.

Par ailleurs, les sous-produits issus des activités conchylicoles et de pêche pourraient être valorisés (huîtres mortes, coquillages décortiqués) en généralisant des applications qui existent déjà, comme le calcaire issu du broyage des coquilles utilisé pour le marquage routier ou les utilisations en compostage agricole. Des projets pilotes pourraient voir le jour et être structurés localement, si possible en s'appuyant sur des travaux locaux conduits au préalable et dont il faudrait assurer la suite ; par exemple l'étude sur les déchets plastiques mytilicoles conduite en 2021-2022 par le syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc (Ferrandin, 2022). Ces projets dont l'OFB pourrait être partenaire sont à susciter en lien étroit avec les représentants des filières professionnelles concernées et les collectivités intéressées.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM8.1	Animateur(s) du site Natura 2000, Structures professionnelles et Collectivités territoriales	DDTM, collectivités territoriales, acteurs économiques, CRPMEM, OP, CRC, ADEME, IFREMER, OFB
TM8.2		
TM8.3		
TM8.4		

## Indicateurs de réalisation

- Utilisation dans les halles à marée du territoire d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables
- Organisation de campagnes de collecte d'engins de pêche perdus en mer
- Dynamique de réduction des déchets plastiques d'origine conchylicoles engagée localement

## Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN5 et D10-OE02-AN1

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[DGALN plan-actions-zero-dechet-plastique\\_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[Pollution & Plastiques - Ocean Wise](#)

[Fish & Click \(ifremer.fr\)](#)

[FIND – Filets coNnectés pour une pêche Durable – Wikimer](#)

Ferrandin G., 2022 : Déchets plastiques mytilicoles en Baie de Saint Brieuc. Etat des lieux et perspectives. Syndicat mixte de la Baie de Saint Brieuc. Region Bretagne FEAMPA, Saint Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer. 67p.

[Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne \(respect-peches-durables.org\)](#)

[\(1130\) Réduire la pollution issue des déchets de ramendage : le SACABOUT de Maëlisse – YouTube](#)

[\(1130\) La gestion des engins de pêche usagés – YouTube](#)

[\(1130\) Recycler ses filets de pêche : le désassemblage \(1/2\) – YouTube](#)

[\(1130\) Recycler ses filets de pêche : exemple de valorisation locale avec Fil & Fab \(2/2\) – YouTube](#)

L'Agence Bretonne pour la Biodiversité présente le programme RESPECT - Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne [\(respect-peches-durables.org\)](#)

[La gestion des déchets conchylicoles \(crc-pays-de-loire.fr\)](#)

entreprise brestoïse Fil & Fab <https://www.fil-et-fab.fr/>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



### Objectifs opérationnels :

- O15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO14 : Réduire les apports de contaminants chimiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels

### Mesures :

- GOUV 2 - Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires

## Contexte et problématiques

Les déchets marins proviennent principalement de la terre. Ils sont acheminés vers le milieu marin par les voies de transfert et notamment les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales. Il est donc nécessaire d'agir sur ces réseaux en mettant en place des dispositifs d'interception des macro-déchets. Pour ce faire, la présente action vise à expérimenter et évaluer l'efficacité de ces dispositifs et prévoit également de participer à la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation et de centralisation des données sur les déchets collectés dans les réseaux.

La présente action a également pour objectif de limiter les fuites de biomédias filtrants en plastique depuis les stations de traitement des eaux résiduaires urbaines des collectivités et des industries. Les biomédias filtrants sont des supports destinés à favoriser le développement des bactéries qui assurent la dernière étape du traitement des eaux. Lorsque des débordements se produisent, les biomédias se retrouvent dans les cours d'eau et sont acheminés jusque dans le milieu marin.

## Description des sous-actions

### ➤ TM9.1 – Expérimentation de dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux

Expérimenter des dispositifs d'interception des macro-déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales, portant dans un premier temps sur les systèmes de plus de 10 000 Equivalent Habitants. C'est déjà le cas dans certaines communes littorales mais pas encore généralisé partout. Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place des suivis de ces dispositifs et des dispositifs existants afin de mesurer les flux réels de déchets collectés. Cette action peut se baser sur les propositions de l'étude du CEREMA correspondante et se traduire par la gestion à la source des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes), le stockage temporaire des effluents dans les systèmes d'assainissement (bassins de rétention) ou la mise en place de dispositifs de réduction des flux soit au niveau des points de collecte (avaloirs sélectifs), soit au niveau des réseaux (filets, dégrillages). Elle devra également évaluer les conditions de maintenance et d'entretien de ces dispositifs de lutte afin de ne pas risquer d'obstruer les équipements.

### ➤ TM9.2 – Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales

« la mer commence ici » ; Ce type de signalétique vise à rappeler au grand public et aux usagers de l'estran les risques sanitaires et physiques de leurs pratiques à terre comme en mer. Ce dispositif est déjà initié dans plusieurs communes situées sur le périmètre du site Natura 2000. Cela passe d'abord par la mise en place d'une signalétique aux abords des avaloirs d'eaux pluviales qui rappelle que les eaux pluviales finissent généralement dans le milieu naturel et qu'elles y amènent avec elles les pollutions rencontrées sur leur chemin : plastique, mégots, excréments, huile, etc. En complément, des panneaux rappelant les bonnes pratiques sont installés sur les plages de certaines communes.

### ➤ TM9.3 – Limitation de l'imperméabilisation des sols

Encourager les communes et les agglos à inscrire dans les PLUi et SCOT l'objectif de limitation de l'imperméabilisation des sols. L'idée est de conserver les fonctions essentielles des sols (ex : infiltration des eaux pluviales dans les milieux humides et dans les nappes souterraines) et de limiter le ruissellement des eaux de pluies qui contribuent à la pollution des eaux rejetées dans les milieux aquatiques.

### ➤ TM9.4 – Limitation des biomédias filtrants et développement de solutions alternatives

- A l'échelle des périmètres des bassins versant du SAGE Baie de Saint Brieuc, il conviendra de vérifier et de réaliser un inventaire des stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant des biomédias filtrants en plastique.

Le cas échéant les stations à l'origine de pollutions diffuses ou de fuites de biomédias, que ce soit de manière chronique ou lors d'accidents et/ou de rénovations seront identifiés ;

- mettre en place des actions afin de prévenir les fuites de biomédias filtrants en plastique dans chaque station d'épuration problématique lorsque cela est possible et préciser les modèles de biomédias filtrants utilisés ; Des solutions alternatives sont à l'étude par Surfrider foundation.

- en fonction de l'inventaire réalisé ci-dessus, développer des actions de recherche et d'innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants en plastique et/ou des techniques innovantes permettant la réduction des fuites dans les milieux aquatiques.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM9.1	Collectivités : communes et agglomérations	DDTM, OFB, CEREMA, ONG, CD22 (missions d'assistance technique assainissement), structure animatrice de SAGE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
TM9.2		
TM9.3		
TM9.4		

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de communes expérimentant des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux
- Nombre de communes ayant mis en œuvre la signalétique "la mer commence ici"
- Stations d'épuration identifiées et travaux réalisés
- Travaux de R/D sur les biomedias filtrants réalisés localement (le cas échéant)

## Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN2

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[DGALN plan-actions-zero-dechet-plastique web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/reduction-des-micropolluants-et-adaptation-au-changement-clima-2.html>

[\(1151\) Lutter contre les émissions de macro-déchets plastiques • Appel à initiatives - YouTube](#)

Guide pratique pour lutter contre l'artificialisation des sols (chapitre : limiter l'imperméabilisation des sols)

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20complet.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=7SUIc-Rtb7M>

<https://surfrider.eu/en/our-missions/scientific-legal-expertise/biomedias-70164.html>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000 et en particulier les zones à risques identifiées dans le PAPI

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



**Objectifs opérationnels :**

- OO9 : S'adapter aux effets du changement climatique

**Mesures :**

- MER3 - Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines

### Contexte et problématiques

Les effets du changement climatique sont en cours et de nombreuses manifestations sont déjà perceptibles sur le territoire, notamment des variations des conditions météorologiques (réchauffement des eaux et de l'air, changement des régimes de précipitations, etc.) qui impactent directement le fonctionnement des espèces et habitats des écosystèmes marins et terrestres locaux. On assiste notamment à la remontée vers le Nord de certaines espèces (ex : le Poulpe), au développement de maladies (par exemple sur les arbres) ou encore à la disparition de certaines espèces non adaptées aux variations climatiques.

Dans ce contexte de changement global, dont les effets sont déjà visibles et le seront de plus en plus dans le futur, il est primordial d'anticiper les impacts en appliquant dès maintenant une gestion adaptée.

L'objectif est donc d'adapter les pratiques de gestion aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des feux (entretien des milieux, actions « coupe-feu »), l'augmentation du niveau de la mer ou encore la prolifération d'espèces non indigènes.

### Description des sous-actions

- **TM10.1 – Elaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité ainsi que d'un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000** (en lien avec le LIFE Natur'Adapt)
  - rédiger le récit prospectif et le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité du site N2000 à travers : une analyse climatique (évolution du climat local), des activités humaines, du patrimoine naturel et des actions et moyens de gestion ;
  - élaborer un plan d'adaptation à l'échelle du site N2000 via : l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, la définition des mesures d'adaptation, la définition du suivi-évolution du plan d'adaptation et la préparation de l'intégration au document d'objectifs.
- **TM10.2 – Adaptation des mesures de gestion face aux conséquences du changement climatique**

Anticiper les effets du changement climatique à travers des mesures de gestion adaptées (liste non exhaustive) : créer des points d'eau dans les habitats, maintenir les milieux ouverts pour limiter la propagation des feux (cf. fiche-action TER3), choisir des essences d'arbres à planter adaptées aux variations climatiques (plus spécifiquement des espèces indigènes d'origine locale), etc.

Au regard du risque de montée du niveau de la mer et des risques associés d'érosion du littoral, faire preuve de vigilance et le cas échéant engager des actions de résorption des décharges littorales présentant des risques de relargage des déchets en mer. Sur le périmètre du site N2000, le risque est identifié au niveau de deux anciennes décharges à Hillion (Grève de Fontreven et grève du Pont du Gué Plat) ainsi qu'au niveau des communes de Saint Brieuc et de Languieux (décharge Grève des courses).
- **TM10.3 – Veille sur l'apparition de nouveaux effets dus au changement climatique**

Dans cette sous-action, un partenariat pourrait être développé avec les acteurs socio-économiques, sportifs et associatifs du territoire pour faire remonter leurs observations d'évolutions liées au changement climatique (ex : évolutions liées au recul du trait de côte, etc.).
- **TM10.4 – Sensibilisation du public pour une meilleure compréhension/acceptation des projets de gestion pour s'adapter au changement climatique**

Informer de manière générale sur les conséquences du changement climatique sur les habitats naturels et les espèces, par exemple à travers des indicateurs (ex. variations du niveau de l'eau via le marégraphe Saint-Malo) ou des comparatifs photos avant/après.



## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM10.1	Animateur(s) Natura 2000, Collectivités, CDL, CD22, SAGE	Acteurs socio-économiques, RNF (pilote du LIFE Natur'Adapt), associations environnementales, CBNB, collectivités, CRPF, FDGDON, FREDON, ACGE
TM10.2		
TM10.3		
TM10.4		

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et du plan d'adaptation à l'échelle du site
- Prise en compte des effets du changement climatique dans les modalités de gestion
- Remontées d'observations liées au changement climatique par les acteurs socio-économiques constatées par l'opérateur Natura 2000

## Références

COUDURIER C. *et al.*, 2022. Démarche d'adaptation au changement climatique Natur'Adapt – Guide méthodologique d'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et d'un plan d'adaptation à l'échelle d'une aire protégée. LIFE Natur'Adapt – Réserves Naturelles de France. 111 p.

<https://naturadapt.com/groups/gestionnaires-interesses-par-la-demarche-d-adaptation-natur-adapt/documents/495/get>

HAKKINEN H. *et al.*, 2022. Climate Change Vulnerability and Potential Conservation Actions: Seabirds in the North-East Atlantic. University of Cambridge.

[https://issuu.com/zoologicalsocietyoflondon/docs/seabirds\\_in\\_ne\\_atlantic\\_climate\\_change](https://issuu.com/zoologicalsocietyoflondon/docs/seabirds_in_ne_atlantic_climate_change)

Union Européenne, 2013. Lignes directrices sur le changement climatique et Natura 2000.

[https://ec.europa.eu/environment/nature/climatechange/pdf/guidance\\_document\\_climatechange\\_web\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/climatechange/pdf/guidance_document_climatechange_web_fr.pdf)

Le plan national de résorption des décharges littorales présentant des risque de relargage des déchet sen mer :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022.02.18\\_DP-Decharge-littoral.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022.02.18_DP-Decharge-littoral.pdf)

[http://refmar.shom.fr/documents/10227/1056663/PAPI\\_Livrable3\\_Numerisation\\_maregraphe\\_Saint-Malo.pdf](http://refmar.shom.fr/documents/10227/1056663/PAPI_Livrable3_Numerisation_maregraphe_Saint-Malo.pdf)

[http://refmar.shom.fr/applications\\_maregraphiques/programmes-projets/construction-analyse-series-coherentes-niveau-mer/saint-malo-saint-servan](http://refmar.shom.fr/applications_maregraphiques/programmes-projets/construction-analyse-series-coherentes-niveau-mer/saint-malo-saint-servan)

[Qu'est-ce qu'un PPRI ? Un PAPI ? - Risques naturels - Environnement, Risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État en Ille-et-Vilaine](#)

[PPRI-sm d'Erquy et Pléneuf-Val-André - PPRI-sm prescrits - PPRN : Plans de prévention des risques naturels - Risques naturels, technologiques et miniers - Actions de l'État - Les services de l'État en Côtes d'Armor \(cotes-darmor.gouv.fr\)](#)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Tout le site Natura 2000

## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

### Mesures :

- Toutes les mesures.



© Y. SOUCHE, Life Marha

## Contexte et problématiques

Ces mesures visent à communiquer et sensibiliser les acteurs locaux et le public sur les enjeux du patrimoine naturel (milieux, espèces, paysages, etc.), sur les objectifs et sur les mesures de gestion (réalisées ou à venir) du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à travers différents formats et lieux de diffusion. L'objectif est de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre et de valoriser les mesures de gestion propres au site Natura 2000.

Pour une meilleure efficacité, la stratégie de communication et de sensibilisation sera construite et formalisée par un plan de communication conjoint aux différents outils de préservation des milieux naturels et espèces marines/terrestres du site Natura 2000, et élaborée de manière collaborative (cf. sous-action CS1.1).

## Description des sous-actions

- **CS1.1 – Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires**  
Définir : les publics visés, les messages à faire passer, les outils/supports de communication, les lieux de diffusion, le budget, ou encore le calendrier et les dates importantes. Les sujets de communication étant similaires, et afin de mutualiser les moyens de communication, ce plan de communication sera commun aux services espaces naturels des EPCI, au DOCOB, au Conservatoire du littoral et au Conseil Départemental des Côtes-d'Armor. Il guidera et rendra cohérent le travail de chacune des structures impliquées dans la préservation des milieux naturels et harmonisera les supports et messages diffusés. Ce travail sera réalisé en concertation avec les Offices de tourisme.
- **CS1.2 – Information et sensibilisation des usagers et visiteurs via des supports de communication**
  - **conception et développement d'outils papier de communication/sensibilisation** : synthèse illustrée du DOCOB, promotion dans les documents existants comme les bulletins municipaux, publication dans la presse, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. ;
  - **conception et développement d'outils audiovisuels et numériques** : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000, interviews radiophoniques et télévisuels, documentaires, etc. ;
  - **développement d'expositions temporaires ou permanentes** : expositions générales sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site Natura 2000, ou sur des thématiques précises (espèces animales ou végétales, milieux naturels, etc.).
- **CS1.3 – Conception et réalisation de mobiliers d'information sur les sites naturels**, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000. Les choix de matériaux et l'intégration au paysage sont des critères primordiaux à prendre en compte. Par ailleurs, pour découvrir les richesses des milieux et espèces, il serait possible de développer des itinéraires pédagogiques terrestres/estran le long des sentiers de randonnée existants, ou sous-marins (palmes-masques-tubas, ou en eaux profondes à destination des clubs de plongée par exemple).
- **CS1.4 – Actions de gardiennage/maraudage**  
La présence de médiateurs/gardes nature permettrait d'appuyer les outils d'information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (respect des cheminements, dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).
- **CS1.5 – Participation de l'animateur Natura 2000 dans les actions phares** (manifestations, colloques, salons, etc.), par exemple via la tenue d'un stand ou l'animation d'une projection/conférence sur Natura 2000.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS1.1	Animateur(s) du site Natura 2000	Conservatoire du littoral (CDL), Conseil départemental 22 (CD22), Offices de tourisme, EPCI, collectivités, associations naturalistes
CS1.2	Animateur(s) du site Natura 2000	Prestataires (graphistes, agences de graphisme, sociétés de production audiovisuelles, etc.), DREAL, CDL, CD22, Offices de tourisme, experts scientifiques
CS1.3	Animateur(s) du site Natura 2000	Prestataires (agence de graphisme, conception, etc.), bureaux d'études, Offices de tourisme, clubs de plongée/apnée, associations naturalistes
CS1.4	Animateur(s) du site Natura 2000, CDL, CD22, communes	Service civique, garde nature, médiateur, associations naturalistes
CS1.5	Animateur(s) du site Natura 2000	CDL, CD22, communes

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation du plan de communication
- Nombre de supports de communication édités et diffusés
- Nombre de panneaux d'information réalisés et installés
- Nombre de secteurs d'intervention
- Nombre de participation de l'animateur Natura 2000 à des actions phares

## Références

<http://coindespros.ffessm.fr/wp-content/uploads/2015/observatoire-sca/GuideSSM>.

Rapport Final Maragouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, notamment la mesure n°8 : Renforcer la mobilisation du grand public.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 76) : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Tout le site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Y. SOUCHE, Life Marha

**Objectifs opérationnels :**

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

**Mesures :**

- Toutes les mesures.

### Contexte et problématiques

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer un dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre des informations sur les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information (agents de police, agents techniques et élus, acteurs du tourisme, etc.).

Les collectivités sont responsables du domaine public maritime (DPM), jusqu'à la limite des 300 m, pour ce qui concerne la gestion des baignades, de la circulation motorisée et de l'urbanisme.

Les projets et travaux d'aménagement ou d'entretien des collectivités peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces. Parmi les activités pratiquées sur le DPM par les collectivités, le ramassage des algues vertes, le nettoyage des plages, l'installation de sanitaires de plage en période estivale, la délimitation des zones de baignade et l'organisation d'évènements festifs sont autant de projets dont les impacts peuvent être minimisés s'ils sont prévus en amont.

L'objectif de cette mesure est double : limiter les incidences liées à la gestion du littoral par les collectivités, et partager les discours de sensibilisation et d'information destinés au grand public et aux porteurs de projet.

### Description des sous-actions

- **CS2.1 – Etablissement de diagnostics du littoral puis information des agents techniques et des élus des collectivités sur les enjeux écologiques**  
 Etablir un diagnostic de la sensibilité des milieux littoraux (plages, estrans, côtes rocheuses, etc.) de chacune des communes du site Natura 2000 pour prévoir une gestion adaptée à ces enjeux : des zones avec et sans ramassage, des interventions selon les périodes de l'année, des zones avec et sans zone de baignade ou douche de plage, ou encore des zones avec et sans feux d'artifice et évènements festifs.  
 Présenter et transmettre ces diagnostics aux agents et élus des collectivités pour servir d'aide à la décision et faciliter leur prise en compte dans les projets locaux. Ceci peut se traduire par l'organisation de sessions de formation à destination des agents des services communaux (élus, agents de terrain), mais aussi des échanges réguliers entre l'animateur Natura 2000 et les collectivités afin de répondre aux interrogations et de sensibiliser les nouveaux agents.
- **CS2.2 – Formation de personnes relais**  
 Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques. Sont considérées comme personnes relais : les personnels d'offices de tourisme, les encadrants d'activités de loisirs, les organisateurs de manifestations, les gestionnaires de port et capitaineries ou encore les professionnels du milieu scolaire et associatif.  
 Cela passe par notamment par l'organisation de sessions de formation, le partage d'outils de transmission de l'information, des échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000 ou le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.
- **CS2.3 – Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens**
  - organiser des rencontres régulières avec les forces de contrôle existantes sur le territoire (OFB, Agents de la RNN Baie de Saint Brieuc, policiers municipaux, gardes du Conservatoire du littoral, etc.), en vue d'une mutualisation des moyens et d'une remontée des besoins en contrôles ;
  - informer les services de police des enjeux écologiques du site et des périodes et zones les plus sensibles pour qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation et des engagements pris dans le cadre du DOCOB ;
  - veiller à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du « plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin » et du « plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature ».
- **CS2.4 – Développement et organisation de partenariats avec les services de secours pour encourager et faciliter la coordination des moyens**  
 Mobilisation des acteurs de 1er secours comme les Pompiers, SNSM, ULAM, ... pour formation sur les enjeux du site et création d'un réseau de correspondants susceptibles d'intervenir sur des problématiques environnementales (ex : échouages, dérangement lors de manifestation, ...).

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS2.1	Animateur (s) du site Natura 2000	Bureaux d'études, EPCI, collectivités territoriales, offices de tourisme, écoles, associations locales, clubs sportifs, centres nautiques, capitaineries, compagnies de transport maritime, service départemental OFB, ULAM, service instructeur de la DDTM, gendarmerie, préfecture maritime, services de secours, organisateurs de manifestations, Al Lark, associations naturalistes, RNN Baie de Saint Briec
CS2.2		
CS2.3		
CS2.4		

## Indicateurs de réalisation

- Réalisation des diagnostics
- Echanges avec les collectivités
- Sessions de formation organisées
- Nombre de personnes et de structures relais formées
- Réception des dossiers d'évaluation d'incidences et des suites données
- Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours

## Références

Retour d'expériences : Adaptation des modes de gestion des plages pour préserver les habitats marins et les milieux dunaires, Marais Breton Baie de Bourgneuf, 2017

Retour d'expériences : Sensibilisation des agents des services de l'état aux enjeux natura 2000 – Marais salants de Guérande, 2017

Retour d'expériences : Formation des structures relais, Life pêche à pied de loisir, 2016

Marha Gouv et notamment les mesures n°7 : Renforcer la présence de parties prenantes clés pour le lien terre-mer et entre les espace maritimes.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 76): <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines
<b>Secteur concerné</b>	Estrans et zones maritimes, ports et zones de mouillage

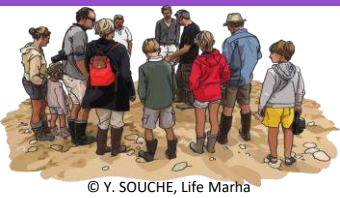
## Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

### Objectifs opérationnels :

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

### Mesures :

- Toutes les mesures



© Y. SOUCHE, Life Marha

## Contexte et problématiques

Les bonnes pratiques, lorsqu'elles sont respectées, limitent les impacts négatifs des activités sur les écosystèmes marins.

Des campagnes de sensibilisation engageante des plaisanciers ont déjà été menées en France et montrent des retours positifs. Leur déploiement à l'échelle locale est bénéfique à la protection des enjeux écologiques. L'URCPIE Bretagne souhaite développer la campagne écogestes dans la région et localement différentes initiatives de sensibilisation directe près des acteurs pré-existant.

Cette action s'inscrit dans l'accompagnement de ces actions et projets. Elle a pour objectif d'inciter à un changement des comportements des plaisanciers en les rendant acteurs de la préservation des écosystèmes marins, terrestres et littoraux.

## Description des sous-actions

### ➤ **CS3.1 – Rencontre des plaisanciers et incitation à s'engager au travers d'une charte**

Présentation aux plaisanciers des bonnes pratiques de navigation, de mouillage, d'utilisation de produits à bord, de gestion des eaux grises et eaux noires et des déchets, de pêche de loisir, de consommation d'eau ou encore de carénage. Ils choisissent une ou plusieurs actions et s'engagent à la/les respecter en signant la charte d'engagement. Ils peuvent rendre public leur écogeste en affichant un fanion dédié.

La médiation en mer est assurée par les ambassadeurs écogestes ainsi que des associations mandatées par le gestionnaire du site Natura 2000. Les plaisanciers sont contactés directement en mer, sur site de mouillage ou dans les ports. Les entretiens abordent l'ensemble des sujets liés à la plaisance et durent une vingtaine de minutes.

### ➤ **CS3.2 – Distribution d'un guide pratique des écogestes et bonnes pratiques**

Sur le modèle du guide pratique écogestes Méditerranée, un guide est produit pour détailler chacun des écogestes, les enjeux écologiques et les aires marines protégées, une carte des ports certifiés ports propres, des aires de carénage et autres aménagements, les bonnes pratiques de mouillage ou de comportement à avoir face à des espèces protégées, etc. Ce guide est produit à l'échelle de la Bretagne dans le cadre du programme régional Ecogestes. Participer à sa réalisation permet de prendre en compte les enjeux écologiques sur le site Natura 2000, et d'inclure le périmètre du site dans la cartographie.

La distribution de ce guide se fait lors des discussions de sensibilisation des plaisanciers (cf. action CS3.1) par le médiateur, qui leur demande s'ils sont prêts à s'engager à respecter un écogeste en signant le bulletin d'engagement.

Le bilan fait à échelle régionale affiche le nombre et le type d'écogestes que les plaisanciers se sont engagés à respecter et les localise sur une carte.

### ➤ **CS3.3 – Communication sur les outils numériques d'information et de sciences participatives**

Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme Nav&co, ObsEnMer et les sites d'informations dédiés au milieu marin comme C mon spot.

Des affiches et flyers sont proposés à des structures relais comme les points d'accueil des ports de plaisance, offices du tourisme, clubs nautiques, etc.

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS3.1		
CS3.2	Animateur(s) du site Natura 2000	URCPIE, structures ambassadrices écogestes, associations de plaisanciers, gestionnaires de ports, Al Lark, associations naturalistes
CS3.3		

## Indicateurs de réalisation

- Distribution du guides pratiques écogestes
- Sensibilisation des plaisanciers
- Nombre d'engagements de respect des écogestes
- Nombre de structures relais

## Références

Retour d'expériences : Eco naviguer à Belle-île-en-mer, une aire marine protégée, 2018 Fiche Action sensibilisation du LIFE espèces marines mobiles

<https://ecogestes-mediterranee.fr/>

<https://urcpiebritagne.org/campagne-ecogestes/>

<https://protegeonslamer.bzh/2021/05/21/eau-la-la-la-campagne-redemarre/>



ZSC FR5300066

ZPS FR5310050

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	1170-9 Champs de blocs Ensemble des habitats marins de l'estran
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Zone intertidale, partie marine du site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

OO25 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000

OO17 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

#### Mesures :

- Mesures en rapport avec la conservation des habitats marins



Utilisation d'une réglette de pêche - P. Poizat

### Contexte et problématiques

La pêche à pied, activité traditionnelle, est un usage à fort caractère patrimonial local et à forte attractivité touristique. En période estivale, elle peut attirer plusieurs milliers de pratiquants sur les côtes du littoral.

Mal pratiquée, la pêche à pied peut devenir un facteur affectant l'état de conservation des espèces et des habitats. De plus, en dehors de la question écologique, cette activité de loisir peut impacter la profession conchylicole. A travers différents supports, l'objectif de cette mesure est donc de sensibiliser pour encourager l'adaptation des comportements des pêcheurs à pied aux enjeux présents sur les sites fréquentés.

L'Observatoire National de la Pêche à pied de loisir possède une base de données dédiée « BD Estamp ». L'animateur N2000 peut initier des comptages sur le territoire du site N2000 et coordonner les actions menées en parallèle par les associations, clubs nautiques, etc.

### Description des sous-actions

➤ **CS4.1 – Concertation et mise en place d'un groupe de travail « communication »**, pour échanger sur les pratiques et les besoins de sensibilisation des pratiquants.

Ce groupe de travail rassemblera une multiplicité d'acteurs (facteur d'efficacité de la mesure) du territoire : associations de pêcheurs à pied, collectivités locales, mytiliculteurs, conchyliculteurs, associations de protection de l'environnement, scientifiques, DDTM, etc. L'objectif est d'identifier les actions déjà mises en place et les pistes d'actions, et de définir un message de sensibilisation à transmettre aux pratiquants et au grand public.

➤ **CS4.2 – Edition et diffusion d'outils de communication**

Plusieurs types de supports peuvent être produits :

- **les réglettes de pêche** : différents types de réglettes sont distribués au niveau national et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Distribution directement sur l'estran (cf. sous-action CS4.3) et dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public, etc.) ;

- **les dépliants** : résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale, ils ont été conçus par chaque territoire et sont distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied.

➤ **CS4.3 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques**

La sensibilisation *in situ* des pratiquants lors de marées dédiées sur les sites de pêche permet de toucher directement les pêcheurs. Elle consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, etc.) et sur les aspects sanitaires et la sécurité.

Les enquêtes de sensibilisation permettent, via un questionnaire ciblé, d'établir un suivi de l'état de connaissance de la réglementation des pratiquants, et de son évolution.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS4.1		
CS4.2	Gestionnaires impliqués dans le programme Littorea, Clubs nautiques	DDTM, communes, associations de plaisanciers, associations naturalistes (VivArmor Nature, etc.), associations de pêcheurs à pied
CS4.3		

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de marées de sensibilisation
- Nombre d'outils de sensibilisation distribués
- Résultats d'enquêtes

### Références

Dépliant : Pour que la pêche reste un loisir pour tous, respectons le milieu naturel et le travail des professionnels de la mer ! Cap Atlantique (2008)

Rapport Life Pêche à pied : <http://www.pecheapied-loisir.fr/projet-life/>





Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Périmètre du site Natura 2000 et des sites adjacents

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

OO12 - Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site N2000 en lien avec les autres politiques publiques

#### Mesures :

- GOUV 2 - Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires
- GOUV 4 - Animation et mise en œuvre du DocOb



### Contexte et problématiques

L'article R. 414-11 du Code de l'environnement, précise que le document d'objectifs (DocOb) d'un site Natura 2000 doit contenir les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. Un dispositif de suivi (indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'efficacité, évaluation de l'état de conservation,) est ainsi prévu dans le DocOb, formulé dans un tableau de bord.

Le Document d'objectifs est évolutif et peut être mis à jour de façon partielle en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation. Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé selon l'appréciation des acteurs du site en fonction des besoins (nouvelle espèce envahissante, nouvel enjeu suite à l'acquisition de connaissances, nouvelle exigence réglementaire, etc.).

Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Il est également le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national, dont la liste des habitats naturels et des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité. Le FSD est évolutif et sa mise à jour est proposée au vu d'éléments nouveaux tels qu'à la suite des inventaires écologiques.

Enfin, le diagnostic écologique de DocOb a montré une inadéquation entre les enjeux écologiques et le périmètre actuel du site Natura 2000. En effet, concernant les Chiroptères, certains sites de rassemblement pour ces espèces et leurs territoires de chasse se retrouvent en bordure de site. Une modification du périmètre du site Natura 2000 peut ainsi être proposée en concertation avec les acteurs locaux du territoire, pour mieux prendre en compte ces espèces dans les projets soumis à évaluation d'incidence et dans les actions de gestion.

### Description des sous-actions

#### ➤ **GOUV1.1 – Conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation**

L'évaluation est réalisée à l'aide d'indicateurs qui permettent d'établir un diagnostic. Il conviendra d'assurer de manière concertée : la collecte des informations, le renseignement des indicateurs, la mise en forme et la tenue d'un tableau de bord de suivi de ces indicateurs, et la production et diffusion d'un tableau de bord simplifié (cf. tableaux de bord annexés au Volume IV - Stratégie de gestion).

On distinguera d'une part les indicateurs d'Etat permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces (fréquence d'évaluation : au moins une fois tous les cycles de 6 ans), d'autre part les indicateurs liés aux objectifs opérationnels (fréquence variable ; généralement tous les 6 ans) et enfin les indicateurs de réalisation des actions liées aux objectifs opérationnels (fréquence annuelle). Ces derniers traduisent les efforts mis en œuvre pour agir réaliser les actions programmées (ex : signature de chartes de bonne conduite par les clubs de plongée, installation de mouillage organisé, etc.). Le renseignement de ces indicateurs permet de rendre compte de l'effort de gestion conduit par les opérateurs désignés pour la gestion du site N2000.

Pour le milieu marin, l'évaluation des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels reposera en grande partie sur les travaux engagés pour la mise en œuvre d'une surveillance opérationnelle du milieu marin dans le cadre de la DCSMM.

Pour le milieu terrestre, l'opérateur pourra s'appuyer sur les travaux conduits par les partenaires identifiés localement mais aussi les agences, établissements et associations scientifiques rassemblés autour de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Le travail de l'opérateur N2000 sera de vérifier qu'il peut accéder aux données utiles pour renseigner les indicateurs ; calcul des métriques et interprétation des résultats obtenus via des règles d'agrégation à définir le moment venu au regard des données disponibles. Il conviendra dès la première année de finaliser la construction des indicateurs (choix des métriques et des valeurs-seuils) et leur mise en œuvre (échanges avec les partenaires scientifiques, définition de protocoles, test sur le terrain, etc.). On veillera par ailleurs à limiter le nombre d'indicateurs pour que le tableau de bord soit performant et approprié.



➤ **GOUV1.2 – Evolution du programme d’actions au fur et à mesure de l’actualisation des données écologiques sur le territoire**

- Intégrer les données récoltées dans des bases exploitables pour une valorisation efficace ;
- Remettre en perspective le programme d’actions avec les experts identifiés ;
- Veiller particulièrement les enjeux dont l’état est particulièrement lié au changement climatique ;
- Proposer les ajustements nécessaires aux membres du COPIL.

➤ **GOUV1.3 – Mise à jour du Formulaire Standard de données (FSD)**

Mettre à jour les listes d’espèces et d’habitats dans le FSD de la ZSC et de la ZPS via la rédaction de notes techniques de l’Office Français de la Biodiversité (espèces et habitats marins) et de l’opérateur terrestre (espèces et habitats terrestres) relative à la demande d’ajout de données au FSD, à transmettre à la DREAL Bretagne. La DREAL sera chargée de renseigner ces nouvelles données dans l’outil de saisie des FSD.

➤ **GOUV1.4 – Proposition d’ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux**

- Réflexion sur la pertinence d’étendre le périmètre (groupes de travail avec les usagers, élus, associations, services de l’Etat, etc.) ;
- Acquisition et synthèse des connaissances nécessaires à la justification de l’extension du périmètre ;
- Si justifié, lancement à terme d’une procédure d’adaptation du périmètre terrestre et/ou marin, de la ZPS et/ou de la ZSC, avec association du Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN) et des services de l’Etat. Une actualisation du DocOb sera alors nécessaire pour prendre en considération les enjeux écologiques et socio-économiques de la zone étendue.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>GOUV1.1</b>	Animateur(s) Natura 2000	OFB (centre de ressources Natura 2000), Observatoire de l’environnement en Bretagne
<b>GOUV1.2</b>	Animateur(s) Natura 2000	Conservatoire du littoral (CDL), CD22, associations, experts scientifiques, usagers, membres du COPIL, DDTM 22, DREAL
<b>GOUV1.3</b>	Animateur(s) Natura 2000, DREAL Bretagne, Service Patrimoine Naturel du Muséum National d’Histoire Naturelle, Ministère en charge de l’écologie	DDTM22, commission européenne, réseau national échouage (RNE), observatoire PELAGIS
<b>GOUV1.4</b>	Animateur(s) Natura 2000, DREAL	Collectivités, experts scientifiques et naturalistes (GMB, Vivarmor Nature, etc.), MNHN, services de l’Etat, FDC22

### Indicateurs de réalisation

- Existence du tableau de bord complet et/ou simplifié
- Bilan annuel de la stratégie d’action réalisé chaque année
- Evaluation de finalités de gestion réalisée tous les 6 ans
- Transmission de la note technique
- Nombre d’espèces/habitats ajoutés au FSD
- Modification effective du périmètre

### Références

- <https://www.milieumarinfrance.fr>
- [semafor.din.developpement-durable.gouv.fr](https://semafor.din.developpement-durable.gouv.fr)
- <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1937>
- Tableau de bord du site N2000 <http://www.espaces-naturels.info/dossier/33>
- Projet d’extension du périmètre Natura 2000 « Garonne en Aquitaine », 2021
- Retour d’expérience : Extension du site Natura 2000 Le petit Morin de Verdolot à Saint-Cyr-sur-Morin 2019
- MarhaGouv et notamment les mesures n°12 : Développer des outils d’ingénierie de projet adaptés (hiérarchisation des objectifs, planification annuelle et monitoring.  
-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>  
-rapport complet (p 76): <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Périmètre du site Natura 2000 et des sites adjacents

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- OO12 : Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site Natura 2000 en lien avec les autres politiques publiques

#### Mesures :

- toutes les mesures



© internet

### Contexte et problématiques

Sur le site N2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (volume I - Cadre général).

La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.

Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre du site N2000, qu'en lien avec des sites N2000 adjacents. Cela peut se traduire par le partage des informations, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions sur les 3 sites Natura 2000 (Baie de Saint-Brieuc Est, Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Baie de Lancieux), qui couvrent quasiment l'intégralité de la zone littorale et une partie de la zone côtière de Plérin à Dinard.

### Description des sous-actions

#### ➤ **GOUV2.1 – Partage des informations et participation réciproque aux réunions**

Participation réciproque des opérateurs du site N2000 et des membres du COPIL aux instances de gouvernance des politiques publiques concernant les enjeux du site N2000, telles que les instances de gestion des Espaces Naturels Sensibles et des sites du Conservatoire du littoral, mais aussi la commission locale de l'eau en charge du SAGE, elle-même associée à des EPCI (impliqués dans la mise en œuvre du contrat territorial de bassin). Cette participation permettra de relayer les besoins, enjeux et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques publiques concernées. Veiller également à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux, etc.) (cf. DOCOB, Volume I - cadre général).

#### ➤ **GOUV2.2 – Clarification des rôles de chaque structure**

Réalisation d'un support de communication unique, type organigramme, associé à un annuaire des structures (ex. pour tels enjeux, contactez telle structure) permettant d'apporter une clarification des rôles de chacun dans l'atteinte des objectifs de conservation du site. Ce document sera à destination des chargés de mission Natura 2000 et des parties prenantes mais également des élus régulièrement renouvelés.

#### ➤ **GOUV2.3 – Parrainage des mesures du DOCOBs par les élus locaux**

L'engagement des élus dans la démarche Natura 2000 est primordial pour améliorer l'efficacité de sa mise en œuvre. Leurs compétences, leur implication sur les enjeux socio-économiques et leur connaissance du territoire, ainsi que leur investissement dans les autres politiques publiques sont des atouts pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Déjà mobilisés par leur participation au Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000, une implication accrue de leur part dans cette dynamique collective contribuera à la qualité environnementale du territoire.

A cette fin, il sera prévu, post concertation DOCOB, une mobilisation des élus des agglomérations et communes présentes sur le site N2000. Cette mobilisation sera organisée via notamment des réunions d'information sur le fonctionnement de Natura 2000, et l'identification des moyens d'actions dont les élus disposent pour y contribuer, de manière directe ou indirecte. Pour être le plus concret possible, des sorties terrain seront proposées pour identifier les problématiques de gestion et cibler les mesures du DOCOBs sur lesquelles ils peuvent s'engager à contribuer.

L'engagement des élus sera valorisé lors du bilan annuel de gestion du site N2000 mais aussi sur la page internet du site Natura 2000, sur le site internet de la collectivité et/ou dans la presse locale, sur les réseaux sociaux et plus particulièrement sur LinkedIn. Publier l'information sur cet engagement et sur Natura 2000 favorise aussi l'information des citoyens sur la démarche et sur leur rôle dans la préservation des écosystèmes et dans le maintien de l'équilibre des territoires.

➤ **GOUV2.4 – Développement d’actions mutualisées**

Favoriser la réalisation d’actions à l’échelle des trois sites Natura 2000 (Baie de Lancieux, Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d’Erquy – Cap Fréhel) incitant les opérateurs Natura 2000 concernés à collaborer lors de réponses à des appels à projets. La mutualisation des moyens et le partage des outils utiles aux interventions que ce soit pour le développement des actions techniques, la communication, les suivis et la connaissance sera un gage d’efficacité et d’économie mais aussi un moyen de mobiliser les élus des trois sites sur des actions partagées.

➤ **GOUV2.5 – Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés**

En lien étroit avec la sous-action GOUV2.3, la réalisation d’actions mutualisées suppose des contacts réguliers entre les gestionnaires et la volonté de monter des projets en commun. La participation des chargés de mission N2000 aux réseaux les plus pertinents au regard des enjeux locaux (ex. : réseau régional Natura 2000 animé par l’Agence Bretonne de la Biodiversité, la DREAL et l’association des chargés de missions Natura 2000 en Bretagne ; tables rondes des gestionnaires d’Aires marines protégées animées par l’OFB ; RESTOBS ; etc.) et le lien avec les coordonnateurs de réseaux facilitera l’identification et la mutualisation de certaines actions/projets. Ce sera également l’occasion de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires, de valoriser les retours d’expériences vécus sur le site N2000, ou encore de répondre à des enquêtes régionales et nationales.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV2.1	Animateur(s) Natura 2000	Gestionnaires (élu et opérateurs) des aires marines et terrestres protégées, animateurs « environnement » et Syndicat mixte de la baie de Saint Brieuc porteur du SAGE Baie de Saint Brieuc et élus du SAGE, ENS, EPCI et collectivités
GOUV2.2		
GOUV2.3		
GOUV2.4		

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire
- Supports de communication et annuaires réalisés
- Nombre d’actions communes développées entre gestionnaires

### Références

**Rapport Final Marahgouv** : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, notamment les mesures :

n°1 : Clarifier le fonctionnement, les objectifs Natura 2000 aux nouvelles parties prenantes

n°6 : Assurer un continuum post-docob de la concertation en diversifiant les formats des arènes de dialogues, de façon à renforcer la mobilisation des parties prenantes

n°16 : Développer des initiatives multi sites et connecter les politiques publiques à l’échelle de certains habitats où les enjeux sont communs et/ou liés.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 81): <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>

**Guide MARHA : Le rôle clé des élus dans la mise en oeuvre de NATURA 2000 en mer**

<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948d5257eb2eb12?authid=NsJgtWlOWzJS>



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Tout le site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



#### Objectifs opérationnels :

- OO12 : Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site Natura 2000 en lien avec les autres politiques publiques

#### Mesures :

- Toutes les mesures

### Contexte et problématiques

La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tout plan ou projet, préalablement à sa réalisation.

Pour toute activité soumise à EIN, le rôle du porteur de projet est d'évaluer si son activité aura des impacts significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000. A cette fin, il se rapproche de l'animateur du site Natura 2000 concerné, complète un formulaire simplifié et l'envoie au service instructeur en charge de la procédure à laquelle l'EIN est rattachée. Si des impacts sont prévus, le porteur de projet doit adapter son activité pour éviter ou réduire au mieux ses impacts. Il devra alors fournir un dossier d'EIN plus complet et conséquent.

La difficulté pour le porteur de projet est de trouver facilement l'information nécessaire à cette auto évaluation et souvent d'identifier le gestionnaire du site N2000. La prise de contact, la transmission et le traitement de l'information peuvent parfois être longs, impliquant un délai de réponse pénalisant à la fois le porteur de projet, mais également les services chargés d'apporter une réponse. L'objectif de cette action, quotidien du gestionnaire de site N2000, est d'améliorer la qualité des évaluations d'incidence réalisées par les porteurs de projets.

### Description des sous-actions

- **GOUV3.1 – Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences**  
**Actualiser le site web du site Natura 2000 et participer à sa diffusion** auprès des porteurs de projets de manière à rendre accessible tous les documents/informations utiles à la réalisation des évaluations des incidences (enjeux écologiques, impacts possibles liés aux activités, etc.).  
**Créer une plaquette d'information** à destination des fédérations sportives et des associations du territoire.  
**Une application dédiée pourrait être créée** et mise à disposition pour permettre aux porteurs de projets de croiser le périmètre de leur projet avec les enjeux des sites N2000. La réalisation de cette application serait confiée à un bureau d'études, et le cahier des charges serait rédigé collectivement par les gestionnaires N2000 des sites concernés, en impliquant des experts de l'OFB et les services de l'Etat en charge de l'instruction des EIN.
- **GOUV3.2 – Apport d'expertise aux porteurs de projets**  
En cas de sollicitation, les opérateurs N2000 se rendent disponibles pour appuyer les porteurs de projets (particuliers, associations, entreprises, etc.) au remplissage des formulaires simplifiés d'évaluation des incidences et apporter un appui méthodologique concernant le respect de la séquence ERC lors de l'élaboration du projet en question.  
Pour des actions récurrentes comme les manifestations nautiques, la rédaction d'une charte de bonnes pratiques dispensant les signataires d'évaluation des incidences (principe de la charte Warsmann) pourra être rédigée en lien avec les services de la DDTM.
- **GOUV3.3 – Formation des services instructeurs aux enjeux écologiques du site Natura 2000**  
Pour s'assurer de leur prise en compte le plus en amont possible (dès la phase de planification des projets et tout au long de leur construction) et pour faciliter l'instruction des dossiers d'EIN. Ceci inclut notamment la production de supports de synthèse spatio-temporelle des enjeux écologiques, et des échanges réguliers (réunions d'information, échanges téléphoniques, notes, etc.) avec les services instructeurs pour communiquer sur les actualités du site Natura 2000 et les projets en cours.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>GOUV3.1</b>	Animateur(s) Natura 2000	Bureaux d'études, OFB, services instructeurs, fédérations sportives et associations
<b>GOUV3.2</b>	Animateur(s) Natura 2000	Porteurs de projets, services instructeurs, animateurs « environnement » et élus du SAGE, ENS, EPCI et collectivités
<b>GOUV3.3</b>	Animateur(s) Natura 2000	Services instructeurs (DDTM, DREAL, DIRM NAMO)

- Site internet régulièrement mis à jour : <https://saint-brieuc-est.n2000.fr>
- Nombre de dossiers d'EIN prenant en compte les enjeux du site Natura 2000
- Nombre d'échanges avec les services instructeurs et les porteurs de projets

## Rappels réglementaires

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est régi par l'article L414-4 du Code de l'environnement. Il repose sur un système de listes positives qui fixent « les documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à EIN. Les activités soumises à EIN figurent dans l'une des listes ci-dessous :

- **la liste nationale**, définie par l'article R414-19 du Code de l'environnement, qui concerne des activités déjà encadrées d'un point de vue administratif et qui s'applique sur tout le territoire national métropolitain (pas uniquement en site Natura 2000) ;
- **des listes locales de portée départementale**, concernant des activités déjà encadrées d'un point de vue administratif. Ces listes s'appliquent uniquement aux sites Natura 2000 ;
- **des listes locales également de portée départementale mais concernant les activités ne relevant d'aucun régime administratif** et qui là aussi ne s'appliquent qu'en sites Natura 2000. Il s'agit par exemple des activités de retournement de prairies, arrachage de haies, création de sentier pédestre, etc.

Un projet non mentionné dans une de ces listes peut toutefois être soumis à EIN de manière exceptionnelle sur décision motivée du préfet : il s'agit de la clause filet prévue à l'article L414-4 du Code de l'Environnement dès lors que le service instructeur estime que le projet est tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du IV bis de l'article L.414-4 du code de l'environnement.

## Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°15. <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>

Outil LIZMAP : [https://lizmap.ofb.fr/ofb/visualisation/index.php/view/map/?repository=n2000gnb&project=projet\\_lizmap\\_bsbe\\_cecf\\_bdl](https://lizmap.ofb.fr/ofb/visualisation/index.php/view/map/?repository=n2000gnb&project=projet_lizmap_bsbe_cecf_bdl)

Evaluation des incidences; site de la DREAL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r608.html> Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences : [Côtes d'Armor, Bretagne](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf)

Liste des contacts dans les Côtes-d'Armor : [https://www.cotes-](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf)

[darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf)

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, notamment la mesure n°15 : Optimiser l'impact des évaluations d'incidences.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 81): <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>





<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats marins et terrestres
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	Toutes les espèces marines et terrestres
<b>Secteur concerné</b>	Tout le site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



**Objectifs opérationnels :**

- Tous les objectifs opérationnels

**Mesures :**

- Toutes les mesures.

### Contexte et problématiques

La mission d'opérateur doit se poursuivre une fois le Document d'objectifs (DOCOB) validé par la mise en œuvre des actions proposées. Le Code de l'environnement (article L414-2 et R414-18) prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB. Cette structure, opérateur locale, aura ainsi en charge la coordination des actions et la cohérence des interventions à l'échelle du site. La mise en œuvre des actions proposées dans le présent DOCOB nécessite la mise en place de moyens humains pour le suivi administratif et technique du DOCOB. D'autre part, le DOCOB peut être amené à évoluer en fonction des changements intervenus sur le site.

### Description des sous-actions

Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du DOCOB seront, conformément au cahier technique régional établi par la DREAL :

- **Fonctions administratives diverses :**
  - secrétariat ;
  - préparation des réunions du COPIL ;
  - rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activités, etc. ;
  - construction et gestion des programmes et budgets annuels ;
  - recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le DOCOB.
- **Mise en œuvre des actions d'information, de communication, de sensibilisation :**
  - information et sensibilisation, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB : des membres du COPIL, des propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, des usagers, des porteurs de projets susceptibles d'avoir des incidences sur le site ;
  - pilotage de la concertation : animation des groupes de travail, restitution d'informations au COPIL ;
  - participation au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne.
- **Missions de nature technique :**
  - mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB : mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi, etc. ;
  - promotion de la Charte Natura 2000 ;
  - conseil et expertise des acteurs du site ;
  - animation des groupes de travail thématiques ;
  - coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés ;
  - lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahier des charges, etc.), assistance technique à l'élaboration des projets.
- **Suivi et évaluation de la gestion:**
  - évaluation des résultats ;
  - suivi scientifique et approfondissement des connaissances ;
  - mises à jour du DOCOB.

### Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>GOUV4</b>	Animateur(s) Natura 2000	Services de l'Etat, membres du COPIL

### Indicateurs de réalisation

- Plan d'action annuel établi et engagé
- Evaluation annuelle réalisées
- Nombre de réunions organisées (COPIL, COTECH, GT, etc.)

### Références



## **Annexe II. Les tableaux d'arborescence**

Groupe n°1 : Habitats et Espèces terrestres

Groupe n°2 : Habitats et Espèces marines

Groupe n°3 : Interface Terre-Mer

Groupe n°4 : Gestion et animation du DOCOB

## Groupe n° 1 : Habitats et espèces terrestres

- Prés salés
- Hauts de plage
- Falaises avec végétations et landes (Oseille des rochers et Fauvette pitchou)
- Complexes dunaires
- Habitats forestiers (Lucane Cerf-Volant)
- Milieux humides (Loutre d'Europe et Coléanthe délicat)
- Chiroptères
- Oiseaux terrestres

➤ Prés salés

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	indicateur de réalisation	Priorité	
Prés salés 1310 et 1330 1310 Végétations pionnières de Salicornes (enjeu fort) 1330 Prés salés Atlantiques (enjeu très fort)	Prés salés Atlantiques (1330) : état de conservation moyen (Etat défavorable-inadéquat à l'échelle Manche/Atlantique)	Végétations pionnières de salicornes (1310) état de conservation moyen	OLT 1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire	Amélioration de l'état de connaissance, de conservation et des fonctionnalités	Présence d'un complexe de végétation spécifique et de prés salés et d'espèces associées	Diversité des espèces floristiques, faunistiques présence d'espèces patrimoniales et/ou d'intérêt communautaire	TER 4	Cartographie des habitats Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site et des fonctionnalités Evaluation des surfaces de l'habitat sur le site Natura 2000	Comparaison des relevés phytosociologiques	fait/non fait	2	
				Maintien de toutes les surfaces actuelles (aucune régression)	Evolution de la surface de l'habitat	surface en m <sup>2</sup>		Inventaire des oiseaux et poissons amphihalins Evaluation des effectifs des espèces hivernantes et migratrices	Evolution des populations au cours des années	fait/non fait		
	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Marges de mise en œuvre	Priorité
	Eutrophisation	Algues vertes	OO13 - Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation des zones littorales	Absence d'eutrophisation et d'impact sur la végétation des prés salés	Linéaire et surface impactés	surface impactée (m <sup>2</sup> )	TM 1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives	Informé la collectivité en charge du ramassage des algues vertes afin de respecter un protocole Suivre les travaux conduits à l'échelle des BV et du SAGE	Plan de lutte et cartographie opérationnels Nombre de réunions Suivi des travaux du SAGE et participation aux travaux de la CLE Actions concrètes		2
Pollutions d'origine marine (marées noires) et intervention de nettoyage	Pollutions et disparition des stations de flore patrimoniale	OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats OO7 - Réduire les atteintes directes aux espèces terrestres et marines d'intérêt communautaire	Absence d'impact sur les habitats voire impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations.	Linéaire et surface impactés par la pollution	surface impactée et surface dégradée (m <sup>2</sup> )	TER 5	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire dégradés	* Reconduire régulièrement la cartographie * Définir un plan d'intervention et mise à jour régulièrement : plan de circulation des engins, localisation des zones de stockage des déchets, localisation des secteurs sensibles... * Communiquer sur les bonnes pratiques d'intervention.	* Rapports de suivis écologiques. * Plan d'intervention * Interventions et publication d'informations.		1	
Intervention anthropique - Entretien portes à marée	intervention mécanique et destruction d'habitats	OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats	Peu ou pas d'impacts sur les habitats	Surface impactée et modification de la végétation	surface impactée et surface dégradée (m <sup>2</sup> )	TER 4	Adoption du principe de non intervention sur les prés salés d'intérêt communautaire	Informé la collectivité en charge de l'entretien des clapets afin de respecter un protocole Participer à la rédaction d'un guide environnemental	Nombre de réunions auprès des collectivités Rédaction d'un guide environnemental et suivi des interventions		2	

➤ Hauts de plage

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité	
<b>Habitats 1210 et 1220</b>  1210 Végétations des laissés de mer (enjeu moyen)  1220 Végétations rivage de galets (enjeu moyen)	<b>1210 - Etat moyen</b> (Etat défavorable-inadéquat à l'échelle Manche/Atlantique)	<b>1220 - Etat Moyen</b> (Etat défavorable-mauvais à l'échelle Manche/Atlantique)	<b>OLT 1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire</b>	Amélioration de l'état de connaissance et de conservation et des fonctionnalités des végétations des laissés de mer (1210) et des rivages de galets (1220)	Présence et augmentation des populations des espèces caractéristiques		Paramètres floristiques : suivi du nombre de stations de flore patrimoniale ( <i>Crambe maritima</i> )		<b>Cartographie de l'habitat</b> Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site et ses fonctionnalités et comparaison sur plusieurs années  Evaluation des surfaces de l'habitat sur le site Natura 2000 Suivi du <i>Crambe maritima</i> Suivi du Grillon manchois	<b>Etude et comparaison des états de conservation</b> Comparaison des évolutions des espèces caractéristiques de ces habitats comme le <i>Crambe maritima</i> Comparaison et évolution dans le temps	Fait/ non fait	2
				Maintien et amélioration des populations des espèces (animale et végétale) inféodées à ces habitats								
				Maintien de toutes les surfaces actuelles (aucune régression)	Surface en km <sup>2</sup>	Diversité des espèces floristiques, présence d'espèces à forte valeur patrimoniale Présence ou absence de faune clé dont le grillon manchois et les oiseaux nicheurs comme les gravelots						
	<b>Influences sur l'enjeu</b>		<b>STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)</b>									
	<b>Facteurs d'influence</b>	<b>Pressions à gérer</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs de pression</b>	<b>Métriques</b>	<b>Code</b>	<b>Opérations</b>	<b>Actions</b>	<b>Indicateurs réalisation</b>	<b>Marges de manœuvre</b>	<b>Priorité</b>
	Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestations sportives ou culturelles	Destruction d'habitats	<b>OO1 Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>OO8 réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation</b>	Absence de destruction d'habitats	Fréquentation  Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 14</b>	<b>Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine</b>	* Réaliser des brochures d'information. * Assister les porteurs de projet pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000), et instruire les EIN avec les services compétents.	* Nombre d'études d'incidences. * Nombre de projets sans EIN2000 et ayant impacté les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. * Nombre d'exemplaires de brochures distribuées.		1

	Destruction par piétinement et/ ou la circulation de véhicules	Piétinement	<p><b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b></p> <p><b>002 Maintenir ou restaurer / créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse...)</b></p> <p><b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b></p>	Absence de signes de destruction	Fréquentation	Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 14</b>	<b>Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine</b>	<p>* Remplacer régulièrement le mobilier pour maîtriser la fréquentation.</p> <p>* Baliser les sentiers de randonnée.</p> <p>* Concevoir et poser des panneaux d'information sur la faune et la flore et les secteurs sensibles.</p>	Pose de mobilier et de signalétique dédiés à la maîtrise de la fréquentation		<b>1</b>
	Pollutions d'origine marine (marées noires) et intervention de nettoyage	Pollutions et disparition des stations de flore patrimoniale	<p><b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b></p> <p><b>007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b></p>	Impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations	Linéaire et surface impactés par la pollution		surface impactée	<b>TM 5</b>	<b>Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles</b>	<p>* Reconstituer régulièrement la cartographie et le dénombrement des habitats et des stations de flore à forte valeur patrimoniale.</p> <p>* Définir un plan d'intervention prenant en compte la sensibilité des milieux naturels et avec une mise à jour régulière définissant : un plan de circulation des engins, la localisation des zones de stockage des déchets, les secteurs sensibles...</p> <p>* Communiquer sur les bonnes pratiques d'intervention.</p>	<p>* Rapports de suivis écologiques.</p> <p>* Plan d'intervention</p> <p>* Interventions et publication d'informations.</p>		<b>2</b>
	Suppression des laissés de mer lors des nettoyages mécaniques	Ramassage mécanique des déchets et destruction d'habitats	<p><b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b></p> <p><b>007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b></p>	Absence de ramassage mécanique	Linéaire et surface impactés		surface impactée	<b>TER 1</b>	<b>Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer</b>	Mise en œuvre de sessions de nettoyage de plage de manière manuelle avec des bénévoles, des écoles et des mytiliculteurs Réunion avec les collectivités pour informer et sensibiliser	Nombre de séance de nettoyage et nombre de réunions avec les collectivités		<b>2</b>
	Eutrophisation	Algues vertes	<p><b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b></p> <p><b>0013 - Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation des zones littorales</b></p>	Absence d'impact sur les cordons de galets et les laissés de mer	Linéaire et surface impactés		surface impactée	<b>TM 1</b>	<b>Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives</b>	Informer la collectivité en charge du ramassage des algues vertes afin de respecter un protocole	Plan de lutte et cartographie opérationnels Nombre de réunions avec les collectivités Suivi des travaux du SAGE et participation aux travaux de la CLE Actions concrètes soutenues par le dispositif N2000		<b>2</b>

➤ Falaises avec végétations et landes (Oseille des rochers et Fauvette pitchou)

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité	
<b>Habitats 1230 et 4030</b>  1230 Falaises avec végétation (enjeu très fort)  4030 Landes sèches (enjeu fort) Fauvette pitchou <i>Rumex rupestris</i>	<b>1230-Etat moyen</b> (Etat défavorable-inadéquat à l'échelle Manche/Atlantique)	<b>4030 - Etat Moyen</b> (Etat défavorable-mauvais à l'échelle Manche/Atlantique)	<b>OLT 1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire</b>	Amélioration de l'état de connaissance, de conservation et des fonctionnalités des falaises avec végétations (1230) et des landes sèches (4030)	Complexe de végétation de falaises littorales et espèces d'intérêt communautaire associées Evolution des surfaces, présence d'espèces indicatrices et associées	<b>A développer au niveau de la surface de l'embroussaillage, de la dégradation par piétinement, rudéralisation</b>  Diversité des espèces floristiques, présence d'espèces à forte valeur patrimoniale Présence ou absence de faune clé dont les oiseaux nicheurs comme la Fauvette pitchou suivi du nombre de nids si possible et de la présence des colonies d'Hirondelles au niveau des Falaises	<b>TER 3</b>	<b>Cartographie de l'habitat</b> Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site et ses fonctionnalités <b>Suivi botanique</b>  Evaluation des surfaces de l'habitat sur le site Natura 2000  Inventaires: Suivi des oiseaux nicheurs Suivi des reptiles	<b>Comparaison des relevés phytosociologiques</b> Evolution des populations au cours des années	<b>Fait/ Non fait</b>	<b>1</b>	
				Présence d'espèces floristiques et faunistiques remarquables, Maintien des populations de <i>Rumex rupestris</i> , des colonies d'Hirondelles de rivage et des couples de Fauvettes pitchous								Evolution de la surface d'habitat
	Maintien de toutes les surfaces actuelles (aucune régression)	Suivi du nombre de stations de <i>Rumex rupestris</i> et du nombre de pieds (nb ind/m <sup>2</sup> )										
	<b>Oseille des rochers - <i>Rumex rupestris</i> en état de conservation moyen (inadéquat (U1) à l'échelle européenne)</b>		<b>OLT 2 Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers et de Coléanthe délicat</b>	Maintien de toutes les populations actuelles (aucune régression)	Présence de l'espèce	Suivi du nombre de stations de <i>Rumex rupestris</i> et du nombre de pieds (nb ind/m <sup>2</sup> )	<b>TER 3</b>	<b>Suivi du <i>Rumex rupestris</i> tous les 6 ans avec un comptage pied par pied</b>	Evolution des populations au cours des années	<b>Fait/ Non fait</b>	<b>1</b>	
<b>Influences sur l'enjeu</b>			<b>STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)</b>									
	<b>Facteurs d'influence</b>	<b>Pressions à gérer</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs de pression</b>	<b>Métriques</b>	<b>Code</b>	<b>Opérations</b>	<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Marges de manœuvre</b>	<b>Priorité</b>
	Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestations sportives ou culturelles	Destruction d'habitats	<b>008 réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation</b> <b>0025 sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000</b>	Absence de destruction d'habitats	Fréquentation  Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> ) et fréquentation	<b>TER 5</b>	<b>Restauration des habitats d'intérêt communautaire dégradés</b>	* Réaliser des brochures d'information. * Assister les porteurs de projet pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000), et instruire les EIN avec les services compétents.	* Nombre d'études d'incidences. * Nombre de projets sans EIN2000 et ayant impactés les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. * Nombre d'exemplaires de brochures distribués.		<b>1</b>



Mise à nu du sol par le piétinement et/ou la circulation de véhicules sur la végétation	Piétinement et mise à nu des sols	<b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>002 Maintenir ou restaurer / créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse...)</b>	* Une mise à nu du sol limitée principalement aux sentiers de randonnée. * Un faible taux de recouvrement des espèces indicatrices du piétinement.	Fréquentation  Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 14</b>	<b>Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine</b>	* Remplacer régulièrement le mobilier pour maîtriser la fréquentation. * Baliser des sentiers de randonnée. * Réduire l'emprise des parkings voire déplacement des parkings près du littoral. * Concevoir et poser des panneaux d'information sur la faune et la flore et les risques d'incendie sur les secteurs sensibles.	Suivis de la végétation et phytosociologique, temps de résilience des habitats Pose de mobilier et de signalétique dédiés à la maîtrise de la fréquentation Participation aux réflexions pour déplacer les parkings trop proches du littoral		<b>1</b>
Incendie	incendie	<b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Absence d'incendies	Nombre d'incendie et superficie impactée	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )						
Érosion du trait de côte : réduction des surfaces d'habitats et/ou disparition de stations d'espèces protégées	Erosion du trait de côte	<b>009 s'adapter aux effets du changement climatique</b>	Une érosion naturelle non accélérée par des activités Conservation des espèces	Linéaire et surface d'érosion	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TM 10</b>	<b>Adaptation aux effets du changement climatique</b>	* Suivre l'évolution du trait de côte. * Suivre les stations de <i>Rumex rupestris</i> * Reculer les sentiers piétons par rapport au trait de côte quand il existe un risque pour la sécurité du public.	Travaux engagés de décalage des sentiers Rapports des suivis de l'érosion et des stations de <i>Rumex rupestris</i>		<b>2</b>
Pollutions d'origine marine (marées noires) et intervention de nettoyage	Pollutions et disparition des stations de flore patrimoniale	<b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations et en particulier sur les stations de <i>Rumex rupestris</i> .	Linéaire et surface impactés par la pollution	surface impactée m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TM5</b>	<b>Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles</b>	* Reconstituer régulièrement la cartographie et le dénombrement de <i>Rumex rupestris</i> . * Définir un plan d'intervention dans le cadre du programme Polmar prenant en compte la sensibilité des milieux naturels et mise à jour régulière pour avoir un plan de circulation des engins, la localisation des zones de stockage des déchets, les secteurs sensibles... * Communiquer sur les bonnes pratiques d'intervention.	* Rapports de suivis écologiques. * Plan d'intervention * Interventions et publication d'informations.		<b>2</b>
Développement d'espèces exotiques envahissantes (Herbe de la Pampa, Griffes de sorcière, Baccharis,...).	Développement des espèces exotiques envahissantes.	<b>005 Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou indigènes</b>	Absence de colonisation et d'impacts des espèces invasives sur les cortèges actuels envahissantes.	Surface et emprise des espèces envahissantes	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 13</b>	<b>Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes</b>	* Mettre en œuvre des chantiers d'arrachage et de suppression des inflorescences avant dissémination des graines. * Communiquer auprès des usagers sur l'impact de ces espèces et sur les bonnes pratiques d'intervention.	* Surface et période d'intervention. * Type d'intervention. * Prestataire. * Type de matériel utilisé. * Montant des travaux. * Interventions et publications d'information.		<b>2</b>
Enfrichement et développement compétitif d'une flore en concurrence avec la bruyère.	Enfrichement	<b>003 limiter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire</b>	Absence de fermeture de milieux et landes en bon état de conservation	Surfaces en cours de fermeture et dégradations	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 15</b>	<b>Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Mettre en place de la fauche ou du pâturage suivant les secteurs	Suivis de la végétation et phytosociologique Unités de gestion traitées		<b>2</b>





	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Marges de manœuvre	Priorité
	Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestations sportives ou culturelles	Destruction d'habitats	<b>008 réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation</b> <b>0025 sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000</b>	Absence de destruction d'habitats	Fréquentation  Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TER 5	<b>Restauration des habitats d'intérêt communautaire dégradés</b>	* Réaliser des brochures d'information. * Assister les porteurs de projet pour les études d'incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000), et instruire les EIN avec les services compétents.	* Nombre d'études d'incidences. * Nombre de projets sans EIN2000 et ayant impacté les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. * Nombre d'exemplaires de brochures distribués.		1
	Destruction par la surfréquentation	Destruction d'habitats	<b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Présence de végétation dunaire sur une majorité du linéaire.	Fréquentation  Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TER 6	<b>Protection de certains secteurs dunaires avec la mise en œuvre d'outils et les restaurer</b>	* Remplacer régulièrement le mobilier pour maîtriser la fréquentation. * Baliser les sentiers de randonnée. * Concevoir et poser des panneaux d'information sur la faune et la flore et les secteurs sensibles.	Suivis de la végétation et phytosociologique, temps de résilience des habitats Pose de mobilier et de signalétique dédiés à la maîtrise de la fréquentation		2
	Enrichissement du milieu par les déjections canines	Présence de chiens		Absence de chiens à proximité des habitats	Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )						
	Pollutions d'origine marine (marées noires) et intervention de nettoyage	Pollutions et disparition des stations de flore patrimoniale	<b>OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Impact minimum des interventions de nettoyage sur les végétations .	Linéaire et surface impactés par la pollution	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TM 5	<b>Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles</b>	* Reconstituer régulièrement la cartographie et le dénombrement des habitats et des stations de flore à forte valeur patrimoniale. * Définir un plan d'intervention prenant en compte la sensibilité des milieux naturels et avec une mise à jour régulière définissant : un plan de circulation des engins, la localisation des zones de stockage des déchets, les secteurs sensibles... * Communiquer sur les bonnes pratiques d'intervention.	* Rapports de suivis écologiques. * Plan d'intervention * Interventions et publication d'informations.		2
	Diminution des habitats boisés	Destruction d'habitats et ou colonisation par des espèces non désirées	<b>004 Encourager une gestion des boisements favorisant une diversité des essences</b> <b>009 s'adapter aux effets du changement climatique</b>	Absence de diminution de la surface boisée	Linéaire et surface impactés	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TER 6	<b>Protection de certains secteurs dunaires avec la mise en œuvre d'outils et les restaurer</b>	Cartographier les habitats et veiller au bon état de l'habitat	réalisation d'études des dunes et des dunes boisées		2

	Développement d'espèces exotiques envahissantes	Développement des espèces exotiques envahissantes.	<b>005 Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou indigènes</b>	Absence de colonisation et d'impacts des espèces invasives sur les cortèges actuels envahissantes.	Surface et emprise des espèces envahissantes	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 13</b>	<b>Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en œuvre des chantiers d'arrachage et de suppression des inflorescences avant dissémination des graines.</li> <li>* Communiquer auprès des usagers sur l'impact de ces espèces et sur les bonnes pratiques d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Surface et période d'intervention.</li> <li>* Type d'intervention.</li> <li>* Prestataire.</li> <li>* Type de matériel utilisé.</li> <li>* Montant des travaux.</li> <li>* Interventions et publications d'information.</li> </ul>		<b>2</b>
--	---	--	--	--	--	---	---------------	---	---	---	--	----------

➤ Habitats forestiers (Lucane Cerf-Volant)

Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité	
9120 - Etat Défavorable (Etat défavorable-mauvais à l'échelle Manche/Atlantique)	9180 - Etat Défavorable (Etat défavorable-mauvais à l'échelle Manche/Atlantique)	OLT 1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire	Maintien de toutes les surfaces actuelles (aucune régression)	Evolution des surfaces, présence de bois morts et d'îlots de sénescence, présence d'espèces clés, et d'arbres avec des cavités ...	Surface boisée, nombre de microhabitats	Diversité des espèces floristiques, présence d'espèces à forte valeur patrimoniale et ou d'intérêt communautaire	TER 8	Cartographie de l'habitat Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire sur le site et les fonctionnalités  Evaluation des surfaces de l'habitat sur le site Natura 2000 relevés faunistiques sur cet habitat pour connaître ses fonctionnalités	Etude et comparaison des états de conservation	2	
			Amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités de ces habitats								
Approfondir l'état de connaissance sur l'habitat, la flore et la faune caractéristiques											
Lucane Cerf volant		OLT 4 Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant	Maintenir les populations de Lucane Cerf volant	Présence de Lucane Cerf Volant	Nombre de population de Lucane Cerf volant		suivi des coléoptères saproxyliques	Comparaison des abondances au fils des ans		2	
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Marges de manœuvre	Priorité
Destruction directe des habitats d'intérêt communautaire et des espèces par la réalisation d'aménagements ou l'organisation de manifestations sportives ou culturelles	Destruction d'habitats	OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats OO25 sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000	Absence de destruction d'habitats, maintien des fonctionnalités pour les espèces associées	Etat de conservation de l'habitat	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TER 8	Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées	* Rédiger des brochures d'information. * Assister les porteurs de projet pour la réalisation des études d'incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000), et instruire les études d'incidences par les services compétents.	* Nombre d'études d'incidences. * Nombre de projets sans EIN2000 et ayant impacté les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. * Nombre d'exemplaires de brochures distribués.		2
Gestion des boisements et coupes forestières pour le bois énergie ou autre	Coupes	OO4 Encourager une gestion des boisements favorisant une diversité des essences OO6 Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leur habitat fonctionnel	Maintien du bois mort et des arbres sénescents Absence de coupes forestières	Veille d'habitats	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	TER 10	Préservation des populations de chiroptères	Maintenir du bois mort et des arbres sénescents Suivi des plans de gestion forestiers et des projets d'interventions sylvicoles	Unités de bois morts et arbres sénescents Nombre de projets suivis		1

Développement d'espèces exotiques envahissantes	Développement des espèces exotiques envahissantes.	<b>005 Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou indigènes</b>	Absence de colonisation et d'impacts des espèces invasives sur les cortèges actuels	Surface et emprise des espèces envahissantes	surface impactée (m <sup>2</sup> /km <sup>2</sup> )	<b>TER 13</b>	<b>Action de lutte pour limiter les Espèces Exotiques Envahissantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en œuvre des chantiers d'arrachage et de suppression des inflorescences avant dissémination des graines.</li> <li>* Communiquer auprès des usagers sur l'impact de ces espèces et sur les bonnes pratiques d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Surface et période d'intervention.</li> <li>* Type d'intervention. <ul style="list-style-type: none"> <li>* Prestataire.</li> </ul> </li> <li>* Type de matériel utilisé.</li> <li>* Montant des travaux.</li> <li>* Interventions et publications d'information.</li> </ul>		<b>2</b>
---	--	--	---	--	---	---------------	---	---	---	--	----------

➤ Milieux humides (Loutre d'Europe et Coléanthe délicat)

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité
Habitats 3130, 3150 3130 Eaux stagnantes (Enjeu très fort) 3150 Lacs eutrophes (enjeu moyen) Coléanthe délicat ( <i>Coleanthus subtilis</i> )	3130 Eaux stagnantes (Enjeu très fort) Etat moyen	3150 Lacs eutrophes (enjeu moyen) état favorable	OLT 1 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire	Amélioration de l'état de conservation Maintien de toutes les surfaces actuelles (aucune régression)  Amélioration de l'état de conservation des habitats	Présence et Evolution des populations de <i>Coleanthus subtilis</i>	Diversité des espèces floristiques, présence d'espèces à forte valeur patrimoniale et ou d'intérêt communautaire	TER 9	Améliorer l'état de connaissance de l'habitat Cartographie des habitats et suivi des populations	comparaison des relevés phytosociologiques	Fait/ non fait	2
	<i>Coleanthus subtilis</i> est en état de conservation moyen (Inadéquat (U1) à l'échelle française et européenne)		OLT 2 Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers et de Coléanthe délicat	Maintien des populations de <i>Coleanthus subtilis</i>	Présence des populations de <i>Coleanthus subtilis</i>	surface en m <sup>2</sup>		Suivi et surveillance de la présence du <i>Coleanthus subtilis</i> tous les 3 à 5 ans	Evolution des populations au cours des années	Fait/ non fait	2
	Loutre d'Europe		OLT 3 Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire	Maintien des populations de Loutre d'Europe	Abondance d'épreintes et présence de Loutres d'Europe	Nombre d'épreintes et évaluation de la population des Loutres d'Europe	TER 11	Suivi de la population des Loutres d'Europe par le suivi des épreintes	Constance des épreintes	Fait/ non fait	2
	Influences sur l'enjeu			STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)							
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Marges de manœuvre
Piétinement et fréquentation	Fréquentation	OO1 Limiter la dégradation voire la destruction des habitats	Aucune fréquentation sur les stations de <i>Coleanthus subtilis</i>	Surface impactée	surface en m <sup>2</sup>	TER 14	Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine	Réunions de concertations et mise en place d'une signalétique adaptée sensibiliser les pêcheurs, le club nautique, le SDAEP et faire respecter l'interdiction de présence sur les berges en période d'exondation	Présence de <i>Coleanthus subtilis</i>		1

	Régimes hydrauliques	Absence d'une période d'exondation	<b>OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Présence de <i>Coleanthus subtilis</i> en période automnale Présence de la Loutre d'Europe	Non période d'exondation	nombre de jours de la période d'exondation, indicateur fluctuation des niveaux d'eau	<b>TER 9</b>	Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy	Programmer des réunions annuelles avec les gestionnaires et mettre en place un protocole et un plan d'actions pour concilier l'alimentation en eau potable et la présence de <i>Coleanthus subtilis</i>	Réalisation d'une courbe pour connaître les niveaux d'eau à partir desquels le <i>Coleanthus subtilis</i> se développe, mesure de contrôle des niveaux d'eau Application du protocole		<b>2</b>
	Pollutions ou traitement pour eau potable	Pollution des milieux aquatiques et rejet de produits pour limiter la prolifération de cyanobactéries	<b>OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Absence de pollution Présence de <i>Coleanthus subtilis</i> en période automnale Présence de la Loutre d'Europe	Présence ou absence de pollution et de produits chimiques état de conservation des populations de <i>Coleanthus subtilis</i> et de Loutre d'Europe	Surface polluée Nombre d'interventions pour traiter les cyanobactéries	<b>TER 9</b>	Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy	Programmer des réunions annuelles avec les gestionnaires et mettre en place un protocole et un plan d'actions pour concilier l'alimentation en eau potable et la présence de <i>Coleanthus subtilis</i>	Nombre de réunion d'information		<b>2</b>
	Destruction d'habitats et d'espèces	Collision routière	<b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Baisse de la mortalité	Présence ou absence de Loutres d'Europe mortes	Nombre d'individu	<b>TER 11</b>	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe	Sensibiliser les gestionnaires routiers	Nombre de réunion de sensibilisation		<b>2</b>
		Destruction des zones humides	<b>OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Absence de destruction de zones humides	Surface impactée	surface en m <sup>2</sup>	<b>TER 11</b>	Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe	Suivre certaines zones humides stratégiques pour les populations de Loutre d'Europe	Cartographie des zones humides fonctionnelles		<b>2</b>
	Désenvasage	Désenvasage	<b>OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Pas de désenvasage	Absence	Surface impactée en m <sup>2</sup>	<b>TER 9</b>	Maintien du régime hydraulique de la retenue d'eau de Saint Barthélémy	Informar les gestionnaires sur l'importance du <i>Coleanthus subtilis</i> pour éviter le désenvasage	Nombre de réunion d'information		<b>2</b>



➤ Chiroptères

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Les chiroptères (Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées)	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité
	Petit Rhinolophe (1303) Etat de conservation bon	Grand rhinolophe (1304) état de conservation moyen	OLT 3 Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire	Maintien voire amélioration des effectifs des colonies de chiroptères	Effectif	nombre d'individus par gites et par espèces	TER 10	Suivi des populations de chiroptères	Evolution des populations au cours des années	Fait/non fait	1
	Murin à Oreilles échancrées (1321) Etat de conservation bon	Barbastelle d'Europe (1308) état de conservation moyen			Présence du site swarming	Suivre et évaluer les espèces		Protection et sensibilisation du public pour préserver le site	Evolution du comportement des populations au cours des années	Fait/non fait	1
	Murin de Bechstein (1323) Etat de conservation mauvais	Grand murin (1324) état de conservation moyen									
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION									
Les chiroptères (Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées)	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
	Développement voies douces	Dérangement	007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Aucune fréquentation pendant la nuit du 15 aout au 30 novembre dans le tunnel	Vérification de la fréquentation	Présence de chiroptères dans le site de swarming	TER 10	Préservation des populations de chiroptères	Sensibiliser les porteurs de projet Protéger le tunnel de Cesson	Nombre de réunions avec le porteur de projet, réalisation de travaux permettant la protection su dite de Swarming	1
	Activités	Dérangement	007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Limiter l'abandon des gites et les échecs de reproduction	Gites abandonnés	Gites connus abandonnés			Protéger les colonies connues en cavités naturelles ou artificielles Sensibiliser les propriétaires des bâtis accueillant des colonies de chauves-souris	Réalisation d'aménagement pour préserver la quiétude des lieux et l'accès aux populations de chiroptères	1
Gestion forestière		004 Encourager une gestion des boisements favorisant une diversité des essences 006 Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leur habitat fonctionnel	Amélioration du nombre de refuges pour les chiroptères arboricoles	Absence d'arbres morts ou sénescents	Densité d'arbres morts et sénescents	TER 8	Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées	Ne pas couper les arbres sénescents ou morts à moins qu'ils représentent un risque	Sensibilisation des propriétaires Veille pour obtenir des surfaces avec des arbres sénescents et du bois morts	2	

	Activités agricoles	Destruction de gîtes (combles, ou gestion forestière)	<b>001 Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Pas de perte de gîtes	Abandon du gîte	Nombre de gîtes perdus	<b>TER 10</b>	<b>Préservation des populations de chiroptères</b>	Sensibiliser et apporter des conseils et des solutions afin de concilier projet des propriétaires et pérennité de la colonie	Veille et suivi des colonies Protection des gîtes	<b>1</b>
		Destruction des corridors	<b>002 Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces...)</b>	Amélioration de la connectivité	Absence de haies	Linéaire de haies	<b>TER 15</b>	<b>Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Sensibiliser les agriculteurs sur le bienfait des haies	Maintien et création de linéaires boisés	<b>2</b>
		Perte de territoires de chasse	<b>002 Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces...)</b>	Absence de fermeture des milieux	Surface impactée	Surface en m <sup>2</sup>	<b>TER 7</b>	<b>Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire</b>	Organiser des chantiers et des opérations pour maintenir et/ou rouvrir certaines parcelles	Nombre de surfaces ouvertes	<b>2</b>
	Activités	collision	<b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Absence de mortalité due aux collisions	chiroptères morts	Nombre de Chiroptères retrouvés	<b>TER 10</b>	<b>Préservation des populations de chiroptères</b>	Suivre les études concernant les impacts des collisions sur les chiroptères	Nombre de participations aux réunions	<b>1</b>
		Eoliennes	<b>O10 Limiter les risques de collision de l'avifaune et des chiroptères avec les éoliennes</b>	Etre informé en cas de fortes mortalités	chiroptères morts	Nombre de Chiroptères retrouvés	<b>MER 8</b>	<b>Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer</b>	Suivre les études concernant les impacts des éoliennes de la Baie de Saint-Brieuc sur les chiroptères	Veille pour le dossier des éoliennes	<b>1</b>
		Eclairage artificiel	<b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Limitation voire suppression des éclairages à proximité des colonies et des aires de vie des chiroptères	Abandon du gîte	Baisse des populations	<b>TER 10</b>	<b>Préservation des populations de chiroptères</b>	Sensibiliser les communes à éteindre leurs éclairages publics et les propriétaires privés à éteindre les éclairages puissants Limitation de la pollution lumineuse	Nombre de collectivités et de propriétaires sensibilisés	<b>1</b>

➤ Oiseaux terrestres

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Les oiseaux terrestres (Faucon pèlerin, Bondrée apivore, Martin pêcheur, Fauvette pitchou, Râle d'eau et Gallinule poule d'eau)	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité
	Faucon pèlerin état de conservation défavorable		OLT 5 Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs	Maintien des effectifs et protection des populations d'oiseaux terrestres et Maintien des fonctionnalités de la ZSC pour les oiseaux	Populations d'oiseaux nicheurs	nombre des sites de nidification	TER 16 TER 17 TER 18	Suivi des populations d'oiseaux lors des périodes de nidification et autres Améliorer l'état de connaissance	Evolution des populations au cours des années	Fait/non fait	2
	Bondrée apivore état de conservation moyen										
	Martin pêcheur état de conservation moyen										
	Fauvette pitchou état de conservation défavorable										
	Râle d'eau état de conservation défavorable										
	Gallinule poule d'eau état de conservation moyen										
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION									
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité	
Activités	Dérangement	OO1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats 007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Limiter la fréquentation et les activités de sport de nature	Augmentation de la pression touristique et des événements sportifs	Nombre d'évènements et fréquentation des sites	TER 17	Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune	Sensibiliser la population Mettre en place de la signalétique adaptée en fonction des périodes sensibles comme la période de nidification par exemple, et interdire l'accès à des sites très sensibles comme l'îlot du Verdelet	Pose de signalétique Réunion d'information	2	
	Incendies	OO 1 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats 007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Absence d'incendies	Surface impactée	Surface impactée	TER 14	Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine	Sensibiliser sur les risques d'incendie et mettre en place une communication adaptée sur les sites sensibles	Réunion d'information auprès des propriétaires	1	
	Gestion forestière	OO4 Encourager une gestion des boisements favorisant une diversité des essences OO6 Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leur habitat fonctionnel 007 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt	Plus d'habitats pour les oiseaux terrestres et plus de sites pour leur alimentation	Absence d'arbres morts ou sénescents	Densité d'arbres morts et sénescents	TER 8	Maintien, restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées	Maintenir du bois mort et des arbres sénescents Suivi des plans de gestion forestiers et des projets d'interventions sylvicoles Ne pas couper les arbres sénescents ou morts à moins qu'ils représentent un risque	Unités de bois morts et arbres sénescents Nombre de projets suivis	2	

			<b>communautaire</b>								
		Destruction des zones humides	<b>001 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Absence de destruction de zones humides	Surface impactée	surface en m <sup>2</sup>	<b>TER 11</b>	Mise en place de mesures favorables à la Loure d'Europe	Suivi et veille de certaines zones humides stratégiques	Cartographie des zones humides fonctionnelles	2
		Evolution des milieux	Fermeture des milieux ouverts	<b>003 limiter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire</b>	Pas de pertes d'habitats	Abandon des milieux ouverts, moins de gestion	Surface	<b>TER 7</b>	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire	Sensibiliser les propriétaires	Réunion d'information auprès des propriétaires
Activités agricoles	Destruction des corridors	<b>001 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats</b> <b>002 Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces...)</b> <b>007 réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Amélioration de la connectivité	Arasement de talus, destruction de haies	Linéaire de haies	<b>TER 15</b>	Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	Sensibiliser les agriculteurs sur le bienfait des haies	Maintien et création de linéaires boisés inscription des haies dans les PLU	2	

## Groupe n° 2 : Habitats et espèces marins

- Oiseaux marins
- Amphihalins
- Mammifères marins
- Habitats marins

➤ Oiseaux marins

Etat de l'enjeu	VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Dispositifs de suivi	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse	Priorité
Tout niveau de conservation	<b>OLT8 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire (terrestre et marin)</b>	Maintien de la diversité spécifique des espèces nicheuses et hivernantes	Nombre d'espèces nicheuses d'oiseaux marins	nombre d'espèces nicheuses recensées		Protocole GISOM : Suivi par recensement du nombre d'espèces nicheuses d'oiseaux marins présentes dans le site	Stabilité ou augmentation du nombre d'espèces nicheuses	Fait / Non fait	3
		Maintien ou augmentation des effectifs hivernants sur le site	Evolution des effectifs d'oiseaux en mer	suivi des effectifs par espèce pour les oiseaux en mer		Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine à large échelle (SAMM, SCANS, ASI) Campagnes halieutiques DCF optimisées – Mégafaune marine et macro-déchets flottants (programme Mégascope) Données contextuelles : Suivi des oiseaux en mer depuis la côte	Stabilité ou augmentation des effectifs hivernants	Fait / Non fait	3
		Maintien de l'intégrité des individus, des œufs et des juvéniles sur la ZPS	Evolution des effectifs hivernaux d'oiseaux inféodés à l'estran	Evolution numérique des effectifs d'oiseaux inféodés à l'estran, taux d'évolution des effectifs entre l'année n et l'année n-1		Suivi des limicoles côtiers via l'OPNL (repositoires), Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Taux de survie stable ou en augmentation. Succès reproducteur stable ou en augmentation	Fait / Non fait	3
		Maintien ou augmentation des effectifs nicheurs sur le site	Evolution des effectifs d'oiseaux marins nicheurs	Taux d'évolution des effectifs entre l'année n et l'année n-1		Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs Suivi national des effectifs d'oiseaux marins nicheurs Protocole GISOM : Dénombrement des nids apparemment occupés (NAO), observation à distance, comparaison avec les données de recensements nationaux	Stabilité ou augmentation des effectifs nicheurs	Fait / Non fait	3
		Maintien voire augmentation de la productivité en jeunes à l'envol	Productivité des populations d'oiseaux marins nicheurs	Nombre moyen de poussins produits par couple nicheur		Méthode de suivi des colonies d'oiseaux marins du GISOM Dénombrement des poussins par observation à distance de la colonie Suivi national de la production en jeunes des oiseaux marins nicheurs.	Stabilité ou augmentation de la productivité moyenne par couple	Fait / Non fait	3
		Maintien ou amélioration du taux de survie des individus	Oiseaux mazoutés	Mesure de la proportion de guillemots de Troil mazoutés parmi tous ceux retrouvés morts ou vivants sur les plages, indicateur de la bonne qualité des eaux marines		Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux (EcoQO OSPAR)	Réduction du nombre d'oiseaux échoués	Fait / Non fait	3
		Maintien des habitats et des fonctionnalités du site	Surfaces d'habitats fonctionnels (repos, alimentation) des limicoles côtiers et des oiseaux en mer	Ratio Surface des zones fonctionnelles préservées des pressions/Surface des zones fonctionnelles non protégées		Suivi des surfaces d'habitats fonctionnels	Stabilité ou augmentation des surfaces d'habitats fonctionnels préservés	Fait / Non fait	3
		Maintien des corridors écologiques pour les déplacements des oiseaux	Surface de corridor écologique perdue ou perturbée sur le site	Nombre d'infrastructures ayant un effet barrière		Analyse de l'impact de chaque nouvelle infrastructure en mer		Fait / Non fait	3
		Maintien de la disponibilité des ressources alimentaires	Evolution de la biomasse disponible pour les oiseaux marins	Biomasse estimée pour les principales espèces proies		Modélisation		Fait / Non fait	3

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réponse	Prio
Fréquentation piétonne, sportive, motorisée, Animaux domestiques, Engins en vol,	Dérangement et stress	<b>OO06 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</b>	Fréquentation concentrée sur les chemins	Observation de passages en dehors des chemins.	Indices visuels de piétinement hors des sentiers. Nombre de personnes présentes en période d'interdiction	TER14	<b>Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine</b> -Définition, en concertation avec les acteurs concernés, d'un projet relatif à la fréquentation sur la côte -Canalisation de la fréquentation -Conception et mise en place d'une signalétique d'information -Mise en place d'outils de restauration active des pelouses et dunes littorales -Limitation des véhicules motorisés sur les habitats d'intérêt communautaire	-linéaire ou surfaces mises en défens / restaurées / fermées à la circulation de véhicules à moteur -pose de signalétique -études / expertises réalisées en amont -temps affecté à la mesure et taux de réalisation -entretien annuel des aménagements	1	
			Pas de dérangement par les animaux domestiques.	Présence d'animaux domestiques.	Nombre d'animaux domestiques.					TER18
			Pas de sur-fréquentation sur les zones fonctionnelles.	Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte (D01-OM-OE06-ind3)	Surface des ZPF incluant des zones fonctionnelles	TER17	<b>Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune</b> -Mise en place de moyens de canalisation du public à proximité des secteurs fonctionnels -Mise en défens de sites de nidification des oiseaux -Mise en défens de sites d'hivernage des oiseaux -Partage d'une charte d'engagements des sports de nature	- Canalisation du public par la mise en place de balisage - Prise d'arrêtés pour assurer la protection des sites fonctionnels sensibles - Pose d'une signalétique - Rédaction et signature de la charte d'engagement des sports de nature - Evolution de la fréquentation (espèces et effectifs)	2	
			Respect de la quiétude sur les zones fonctionnelles	Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers (D01-OM-OE06-ind2)	Constat présence activités anthropiques sur les zones fonctionnelles					
			Quiétude des oiseaux en mer sur les zones fonctionnelles	Fréquentation maritime sur les zones fonctionnelles Présence d'engins en vol à faible altitude	Nombre d'embarcations sur les zones fonctionnelles Nombre d'engins en vol					
			Effarouchement Infrastructures			Quiétude sur les zones de bouchots	Effarouchement par tirs	Nombre de session d'effarouchement par tirs.	MER7	<b>Développement de la lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles</b> -Faire une veille sur les techniques alternatives aux tirs d'effarouchement déployées sur les autres territoires -Soutenir les expérimentations locales de techniques alternatives aux tirs d'effarouchement -Echanger avec les professionnels de la conchyliculture pour recueillir les avis et appuyer l'adaptation des solutions techniques à un déploiement local" -Echanger avec les services de la DDTM pour limiter les autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction des oiseaux dans les ZPS



Prélèvements des ressources trophiques, Dégradation de la qualité de l'eau, Dégradation des habitats fonctionnels	Disponibilité alimentaire	<b>OO20 - Veiller à ce que la disponibilité alimentaire soit maintenue pour l'avifaune</b>	Renouvellement et pérennité des ressources alimentaires	Conformité des prises de pêche aux besoins de renouvellement	Proportion des prises de pêche ne respectant pas les préconisations	GOUV2	<b>Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires</b>	Rq : Articulation nécessaire avec les politiques publiques de gestion des stocks halieutiques -Partage des informations et participation réciproque aux réunions - Clarification des rôles de chaque structure - Développement d'actions mutualisées - Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés	-Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire -Supports de communication et annuaires réalisés -Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires	2
Prélèvements par la chasse	Prélèvement	<b>OO05 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire</b>	Non prélèvement des espèces chassables à enjeu fort et majeur	Prélèvements d'espèces	Proportion de populations, menacée au niveau européen et figurant à la colonne A de l'annexe 3 de l'accord AEWA (hors catégorie 2*, 3* et 4 bénéficiant d'un plan de gestion adaptative des prélèvements en l'absence de moratoire ou d'interdiction pérenne de la chasse prévu dans ce cadre) interdite au prélèvement au niveau national (D01-OM-OE07-ind1)	CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	- Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle/services de secours existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens	-Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours	3
	Captures accidentelles par la pêche	<b>OO19 - Réduire les captures accidentelles des mammifères marins, des oiseaux et des amphihalins</b>	Réduction de la mortalité par capture accidentelle	Proportion des surfaces de zone de densité maximale à risque pour lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues (D01-OM-OE01-ind1)	Nombre de captures accidentelles d'oiseaux par les pêcheries professionnelles et de loisir	MER8	<b>Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins</b>	-Valorisation des données disponibles localement - Caractérisation des interactions éventuelles - Partage et valorisation des connaissances - Promotion et test des bonnes pratiques	-Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces - Partage du diagnostic -Le cas échéant, campagne de promotion des bonnes pratiques et tests techniques	1
Collisions liées aux infrastructures	Blessures physiques et mortalité	<b>OO10 - Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes</b>	Les déplacements des oiseaux ne sont pas déviés ni menacés de collisions	Infrastructures lumineuses	Nombre d'infrastructures lumineuses	MER10	<b>Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer</b>	-Participer aux instances de concertation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc -Proposer des solutions adaptées de réduction des risques de collision - Suivre les projets d'implantation d'infrastructure en mer	-Risque de collision évalué -Identification (et si possible, mise en œuvre) de solutions techniques de réduction	1
Prédation des œufs sur les colonies, Prédation des Juvéniles et adultes	Prédation	<b>OO23 - Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes d'oiseaux marins</b>	Survie des jeunes jusqu'à l'envol	Succès reproducteur sur les colonies	Evolution du nombre de jeunes à l'envol par couple	TER11	<b>Solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs</b>	-Suivre les données de nidification - Définir un mode opératoire en cas de prédation	-Constitution du groupe de travail « prédation » avec les experts - Définition du mode opératoire en cas de prédation - Évaluation de la prédation observée - Nombre de jeunes à l'envol	2
			Survie des oiseaux	Proportion de colonies insulaires et continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée (D01-OM-OE04-ind1 et ind2)	Traces de prédateurs, nombre de cadavres					

\* intitulé de l'objectif environnemental du document stratégique de façade validé en 2019

Pour les facteurs influençant négativement l'état de conservation des amphihalins comme la modification des conditions hydrographiques, les déchets, les contaminants chimiques ou contribuant à des pertes d'habitat cf Fiches de synthèse de la stratégie de gestion pour limiter les impacts sur l'interface Terre Mer.

➤ Amphihalins

Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Dispositifs de suivi	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
Liste rouge : quasi menacé, vulnérable, en danger ou en danger critique d'extinction,	Etat de conservation : Défavorable mauvais et/ou Défavorable inadéquat	<b>OLT7 - Contribuer au maintien de la présence des populations et à la restauration du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire</b>	Le maintien et l'amélioration de l'abondance, de la diversité et des caractéristiques démographiques des espèces	Evolution de l'abondance des poissons amphihalins reproducteurs dans les cours d'eau	Effectifs des reproducteurs à la montaison		Dénombrement des effectifs aux stations de comptage (indicateur Bretagne Grands Migrateurs)	Abondance stable ou en augmentation	Fait / Non-fait	3
				Evolution de l'abondance relative des poissons amphihalins en mer	Taux d'observation par unité d'effort pour chaque espèce		Observation des captures en mer (OBSMER) ; Campagnes d'observation halieutique : évaluation des stocks (DCSMM PdS D3-SP1, SP3 et SP4)	Abondance stable ou en augmentation	Fait / Non-fait	3
Maintien de l'intégrité des individus, des larves et des juvéniles dans la ZSC	Mortalité des poissons amphihalins		Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an	Observation des captures en mer (OBSMER)	Captures stables ou réduites	Fait / Non-fait	3			
Maintien des fonctionnalités de la ZSC pour les poissons amphihalins durant leur cycle biologique	Surface d'habitat fonctionnel (repos, alimentation, corridor) perdue ou perturbée		Occurrence d'infrastructures perturbant les habitats fonctionnels des poissons amphihalins	Analyse de l'impact de chaque nouvelle infrastructure en mer	Fait / Non-fait	3				
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité
Braconnage, Captures accidentelles par la pêche professionnelle et récréative	Blessures physiques et mortalité	<b>OO21 - Lutter contre la pêche illégale d'amphihalins *</b>	La réglementation est respectée	Nombre de contrôles anti braconnage positifs Espèces et quantités prélevées	Nombre de contrôles Nombre d'individus prélevés, espèces pêchées	<b>MER09</b>	<b>Lutte contre la pêche illégale d'amphihalins</b>	-Communiquer sur la réglementation et sensibiliser les usagers -Echanger avec les services de police pour adapter les contrôles	-Réalisation et pose des supports de communication -Echanges avec les services de police -Nombre de contrôles opérés	2
Aménagements dans les cours d'eau	Perte de continuité écologique	<b>OO22- Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité terre-mer</b>	Les ouvrages impactants sont adaptés, voire effacés. La construction de nouveaux ouvrages impactants est évitée en priorité.	Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés (ind 3 de l'OE D07-OE03)	Nombre de projets d'ouvrages impactants dont l'impact a été minimisé	<b>MER10</b>	<b>Restauration de la continuité écologique</b>	-Partage de retours d'expériences d'effacement de barrage -Appui pour l'expertise de l'étude d'impact environnemental - Appui pour l'organisation d'un suivi scientifique	Nombre de missions d'appui technique aux services instructeurs réalisées/projet	1
Manque de connaissances	-	<b>OO11 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000</b>	La fréquentation par les poissons amphihalins est mieux connue localement	Connaissances acquises et partagées	Nombre de connaissances acquises et disponibles	<b>MER11</b>	<b>Partage de connaissances sur les poissons amphihalins</b>	-Développer un programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins -Informer et sensibiliser sur les poissons amphihalins -Communiquer sur les sciences participatives	-Développement du programme de sciences participatives -Rédaction et publication de la synthèse des données d'observation -Réalisation et pose de la signalétique dans les endroits stratégiques	3

\* intitulé de l'objectif environnemental du document stratégique de façade validé en 2019

\*\* définition ZFHi : importance d'une zone fonctionnelle est caractérisée par une forte concentration d'individus à un stade de vie donné sur un espace restreint : les frayères, les nurseries ainsi que les voies de migration empruntées par les espèces amphihalines.

Pour les facteurs influençant négativement l'état de conservation des amphihalins comme la modification des conditions hydrographiques, les déchets, les contaminants chimiques ou contribuant à des pertes d'habitat cf Fiches de synthèse de la stratégie de gestion pour limiter les impacts sur l'interface Terre Mer.

➤ Mammifères marins

Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse	Priorité
Etat de conservation défavorable inadéquat (U1 au titre DHFF) pour le grand dauphin, Vulnérable (VU au titre IUCN) pour le marsouin	Etat de conservation favorable pour le phoque veau marin et le phoque gris	OLT6 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères marins d'intérêt communautaire	Maintien du niveau d'abondance des populations côtières (dans le périmètre élargie incluant les deux sites N2000) constaté en 2013-2014	Abondance (D1C2 - DCSMM - primaire)	Estimation de l'abondance annuelle de chaque groupe côtier de Grand dauphin et de marsouin par l'analyse des données de surveillance aérienne et/ ou méthode de capture-marquage-recapture (photo-identification)	MER14 GOUV1	Campagne d'observation sur le périmètre élargie comprenant les 2 sites. Analyse et traitement des données (soit issues du GECC et AL LARK soit issues de la surveillance aérienne via Ailes Marines ; tous les ans de 2020 - 2025 puis tous les 5 ans après).	Estimation du pourcentage de différence entre l'abondance de l'année de référence (année de suivi la plus ancienne) et celle de l'année la plus récente. Au minimum : 4 années de suivi sur 10 ans.  Pour l'abondance (D1C2) : déclin inférieur à 5 % sur une période de 10 ans	fait/non fait	1
			Distribution des populations côtières au moins équivalente à celle constatée en 2013-2014	Distribution (D1C4 - DCSMM - Primaire)	Pour chaque espèce :  Détermination à l'échelle du site de la proportion d'aire occupée (PAO) chaque année de suivi (somme des mailles)	MER14 GOUV1	Campagne d'observation sur le périmètre élargie comprenant les 2 sites.  Analyse et traitement des données de distribution issues du GECC et AL LARK à l'échelle locale et à l'échelle GNB et/ou Données de surveillance aériennes (tous les ans de 2020 - 2025 puis tous les 5 ans après).	Estimation de la distribution annuelle et comparaison de la distribution entre les évaluations  via une estimation du pourcentage de différence annuel moyen entre deux PAO séparées de 6 ans, et de l'intervalle de confiance à 80 %  Pour la distribution (D1C4) : Seuil qualitatif (pas de changement)	fait/non fait	1
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réponse	Priorité
Travaux maritimes Opérations de déminage	Bruits impulsifs	OO20 - Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer	Limiter les perturbations sonores impactantes pour les espèces sensibles	Intensité du bruit capté en périphérie du chantier en dessous des niveaux recommandés	Données : Données de bruit captés par les C Pod installés par l'opérateur du projet Ailes Marines Métriques : à préciser (intensité du bruit <175 db /Pa) pour rester en dessous des valeurs seuils de fort dérangement	MER4	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs	-Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction - Analyse critique des solutions proposées et production d'avis - Veille au respect des dispositions d'atténuation du bruit impulsif	- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif  -Participation au COPIL des projets	1
Pêche professionnelle/pratiques de pêche au filet	Captures accidentelles	OO19 - Réduire les captures accidentelles des mammifères marins et des oiseaux !	Le taux de mortalité par espèce dû aux captures accidentelles est inférieur au niveau susceptible de constituer une menace pour l'espèce, de sorte que la viabilité à long terme de celle-ci est assurée.	Mortalité par capture accidentelle (critère D1C1 DCSMM)	Données : Données échouages issues du RNE / Données d'abondance totale issues des campagnes survol aérien et ou données GECC Métriques : 1. Pour chaque évaluation (tous les ans puis tous les 5 ans) : Taux de mortalité par capture accidentelle	MER6	Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins	-Valorisation des données disponibles localement - Caractérisation des interactions éventuelles - Partage et valorisation des connaissances - Promotion et test des bonnes pratiques	-Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces - Partage du diagnostic -Le cas échéant, campagne de promotion des bonnes pratiques et tests techniques	2
Activités nautiques motorisés et pratiques dédiées à l'observation des mammifères marins	Dérangement	OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	Respect des distances d'approche réglementaire lors d'observations dédiées (100 m)	% d'opérateurs pratiquant une activité d'observation de dauphins ou de phoques ayant adhéré à une charte et en respectant une démarche de bonnes pratiques (cf D01-MT-OE01-ind1)	Données : inventaire des chartes signées Métriques : Nombre de chartes signées	MER5	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins	-Préparation des outils de sensibilisation et de communication - Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation - Labellisation des entreprises de dolphin watching	-Outils de sensibilisation distribués -% d'opérateurs signataires d'une charte	2

➤ Habitats marins

Habitats marins intertidaux												
Enjeu	Etat de l'enjeu				VISION A LONG TERME							
Fort / Moyen / Faible	Etat actuel de l'enjeu				Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
<b>Habitats intertidaux</b>  1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres 1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia 1140-3 Estrans de sable fin 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers  8330-1 Grottes en mer à marées 1170-1 Roche supralittorale 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité 1170-3 Roches médiolittorales en mode exposé 1130-1 Slikke en mer à marées  1170-9 Champs de blocs 1150-1 Lagunes en mer à marées	Etat de conservation Inconnu	Etat mauvais	Etat moyen	Etat bon	Maintien des surfaces de chaque habitat	Evolution de la surface de chaque habitat	Surface des habitats	MER12	<b>Actualisation de la cartographie</b> Veille à participer à l'acquisitions multi-échelle (Nationale, façade, locale) (référence : Suivi CARTHAM + études locales complémentaires )	Surfaces des habitats évaluées	2	
	1150-1	1170-9	1170-1 ; 1170-2 ; 1170-3 ; 1170-9 ; 1140-1 ; 1140-2 ; 1140-3 ; 1140-4 ; 1140-5 ; 1140-6	8330-1 ; 1130-1								
	Objectifs à long terme				Maintien de la diversité d'habitats marins	Evolution du nombre d'habitats	Nombre d'habitats					
<b>OLT6 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire</b>				Maintien de la diversité, abondance des espèces caractéristiques des habitats et de la fonctionnalité de chaque habitat	Evolution des caractéristiques / structures/ fonctionnalités de chaque habitat: <u>Rocheux</u> - Indicateur DCE pour les MEC : CCO (Cover Characteristic and Opportunistic species) - Indicateur DCE pour les MET en étude : ABER (Algal Belts Estuarine Ratio) <u>Meuble</u> - AMBI (Mukika et al. 2005) - Indicateurs DCSMM en étude : BEQI - FR ; BENTHOVAL	Richesse spécifique, abondances, biomasse, recouvrement (liste non-exhaustive, et dépendante des indicateurs d'état en lien avec la DCSMM et la DCE).	GOUV1	<b>Programmes :</b> - DCE Benthos - (Macroinvertébrés benthiques, macroalgues intertidales) - REBENT Bretagne stationnel – (Macro-invertébrés benthiques; Macroalgues intertidales) - EVAL HABLOC - Site Ilot du Verdelet (BSBE et Ilot Saint-Michel (CECF) - Semaphore	Evaluation des indicateurs faite	2		
				Amélioration de l'état de conservation des habitats et maintien de la structure (physique / fonctionnalités de l'habitat (refuge/reproduction/ponte/alimentation))						1		
				Maintien voire augmentation des surfaces et aire de répartition des herbiers de Zostère						1		
Influences sur l'enjeu					STRATEGIE D'ACTION							
Facteurs d'influence	Pressions à gérer				Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité
Pêche à pied, fréquentation, activités maritimes, zone de mouillage, cultures marines, ramassage d'algues	Perturbation physique				<b>O17 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, tassement, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</b>	Conservation des surfaces d'habitats et limitation de l'abrasion de surface et abrasion profonde	Proportion de surface de chaque habitat particulier située dans des zones de protection forte (ind 2 de l'OE D06OE2)  Et  D01-HB-OE05-ind1 - Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains	Surfaces concessions (AOT)  Nombre d'usagers fréquentant le site à pied ou à cheval ; Nombre d'engins	MER1	<b>Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles</b>  - Identification des interactions du projet ou de l'activité avec les habitats sensibles - Concertation et choix des mesures les plus adaptées - Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques - S'assurer d'un dispositif	-Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte (D06-OE02-ind2) -Surface d'habitats marins faisant l'objet d'une interdiction des principales pratiques génératrices d'impact.	1



								de contrôle opérationnel des activités -Phase de suivi		
				- D01-HB-OE06-ind2 Proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont Bancs de maërl) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traïnants de fond	Surface habitats à enjeux fort ou moyens interdits aux arts traïnants	MER2	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche	-Finalisation de l'Analyse Risque Pêche -Accompagner les services de l'Etat dans la mise en place -Accompagner le suivi	-Analyse Risque Pêche finalisée et dispositions réglementaires adoptées	1
Artificialisation du littoral, poldérisation : surface d'habitat poldérisés, ouvrages, activités et usages maritimes	Perte d'habitat	O18 - Réduire les pertes physiques d'habitats liées à l'artificialisation	Conservation voire augmentation des surfaces et fonctionnalités des habitats  Conservation des habitats fonctionnels pour les espèces protégées	Pourcentage de linéaire artificialisés* (ouvrages et aménagements émergés) Ind 1 de l'OE D06-OE01	Surface de l'habitat	GOUV 2	Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires	Veiller à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux, etc.)	- Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire	1
								- Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences - Apport d'expertise aux porteurs de projets - Formation des services instructeurs aux enjeux écologiques du site Natura 2000	-Site internet régulièrement mis à jour -Nombre de dossiers d'EIN prenant en compte les enjeux du site Natura 2000 -Nombre d'échanges avec les services instructeurs et les porteurs de projets	1

\*Pour les facteurs influençant le développement des espèces invasives (D2), l'eutrophisation (D5), provoquant la modification des conditions hydrographiques (D7) dont la turbidité, générant des contaminants chimiques (D8) ou favorisant l'arrivée de macro-déchets (D10) cf Fiches de synthèse de la stratégie de gestion pour limiter les impacts sur l'interface Terre Mer

Habitats marins subtidaux											
Enjeu	Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME							
Fort / Moyen / Faible	Etat actuel de l'enjeu			Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
<b>Habitats subtidaux</b> <b>110-3/1160 - Bancs de maërl</b>  <b>1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés</b> <b>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl</b> <b>1110-4 Sables mal triés</b> <b>1160-B4-11 Sédiments hétérogènes infralittoraux, bancs de crépidules</b> <b>1160-B6-1.11 Vases sableuses infralittorales, banc de crépidules</b> <b>1170-5 Roches infralittorales en mode exposé</b>	<b>Etat mauvais</b>  <b>Bancs de maërl</b>	<b>Etat de conservation moyen</b> 1110-1 ; 1110-3 ; 1110-4 ; 1160-B4-11 ; 1160-B6-1.11	<b>Etat bon</b> 1170-5	Maintien des surfaces de chaque habitat	Evolution de la surface de chaque habitat	Surface des habitats	MER12	<b>Actualisation de la cartographie</b> Veille à participer à l'acquisitions multi-échelle (Nationale, façade, locale) (référence : CARTHAM + études locales complémentaires )	Surfaces des habitats évaluées	2	
				Objectifs à long terme	Maintien de la diversité d'habitats marins	Evolution du nombre d'habitats					Nombre d'habitats
				<b>OLT6 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire</b>	Maintien de la diversité, abondance des espèces caractéristiques des habitats et de la fonctionnalité de chaque habitat.	Evolution des caractéristiques / structures/ fonctionnalités de chaque habitat:					Richesse spécifique, abondances, biomasse, recouvrement, surface, vitalité, granulométrie, faune associée, teneur en matière organique des sédiments (liste non-exhaustive, et dépendante des indicateurs d'état en lien avec la DCSMM et la DCE).
Amélioration de l'état de conservation des habitats et maintien de la structure (physique / fonctionnalités de l'habitat (refuge/reproduction/ponte/alimentation)	<u>Rocheux :</u> - Indicateur DCE : QISubMac - Indicateur DCE / DCSMM : Macroalgues subtidales et faune associée <u>Meubles :</u> - Indicateur DCE : M-AMBI (Mukika et al. 2005) - Indicateurs DCSMM en étude : BEQI - FR ; BENTHOVAL <u>Maërl :</u> - CATIND022 - en développement -Etat de conservation des bancs de maërl - DCE <u>Herbiers :</u> - Indicateur DCE angiosperme (Auby et al., 2018)	1									
Maintien voire augmentation des surfaces et aire de répartition des herbiers de Zostère et maërl		1									
Influences sur l'enjeu				STRATEGIE D'ACTION							
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité		
Pêche à pied, fréquentation, activités maritimes, zone de mouillage, cultures marines, ramassage d'algues	Perturbation physique	<b>O17 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, tassement, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes</b>	Conservation des surfaces d'habitats et limitation de l'abrasion de surface et abrasion profonde	Proportion de surface de chaque habitat particulier située dans des zones de protection forte (ind 2 de l'OE D06OE2)  Et  D01-HB-OE05-ind1 - Proportion de surface d'herbier de zostères (Zostera marina et Zostera noltei) connue interdite aux mouillages forains	Surfaces concessions (AOT)  Nombre d'usagers fréquentant le site à pied ou à cheval ; Nombre d'engins	MER1	<b>Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles</b>  - Identification des interactions du projet ou de l'activité avec les habitats sensibles - Concertation et choix des mesures les plus adaptées - Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques - S'assurer d'un dispositif de contrôle opérationnel	-Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte (D06-OE02-ind2)  -Surface d'habitats marins faisant l'objet d'une interdiction des principales pratiques génératrices d'impact.	1		

								des activités -Phase de suivi		
				- D01-HB-OE06-ind2 Proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont Bancs de maërl) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traînants de fond	Surface habitats à enjeux fort ou moyens interdits aux arts trainants	<b>MER2</b>	<b>Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche</b>	-Finalisation de l'Analyse Risque Pêche -Accompagner les services de l'Etat dans la mise en place -Accompagner le suivi	-Analyse Risque Pêche finalisée et dispositions réglementaires adoptées	<b>1</b>
Artificialisation du littoral, poldérisation : surface d'habitat poldérisés, ouvrages, activités et usages maritimes	Perte d'habitat	<b>O18 - Réduire les pertes physiques d'habitats liées à l'artificialisation</b>	Conservation voire augmentation des surfaces et fonctionnalités des habitats  Conservation des habitats fonctionnels pour les espèces protégées	Pourcentage de linéaire artificialisés* (ouvrages et aménagements émergés) Ind 1 de l'OE D06-OE01	Surface de l'habitat	<b>GOUV 2</b>	<b>Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires</b>	Veiller à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux, etc.)	- Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire	<b>1</b>
				Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km <sup>2</sup> dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC Ind 2 de l'OE D06-OE02						

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO : D01-OE01-AN1, etc



## Groupe n° 3 : Interface terre-mer

- **Espèces non indigènes**
- **Eutrophisation**
- **Contaminants chimiques**
- **Déchets**
- **Conditions hydrographiques**
- **Réchauffement climatique**

➤ **Espèces non indigènes**

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Sources multiples	<p>Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces <b>marines</b> non indigènes par le biais des activités humaines</p>	<p><b>OO05 - Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes</b></p>	<p>Pas d'introduction ou d'augmentation de nouvelles ENI</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouvelles ENI marines probablement introduites par les activités de cultures marine (D02-OE04ind2)</p>	<p>Nouvelles ENI marines</p>	<p>MER5</p>	<p><b>Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et diffusion de supports de sensibilisation</li> <li>- Intégration du réseau ENI à l'échelle de la façade maritime</li> <li>- Implication des acteurs locaux</li> <li>- accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de sensibilisation créés et diffusés, par exemple la plaquette Alien Grand Ouest existante</li> <li>- Formations organisées</li> <li>- Participation au réseau ENI</li> <li>- Nombre de réunions pour le développement de filières de valorisation des espèces non indigènes</li> </ul>	<p>2</p>
	<p>Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces <b>terrestres</b> non indigènes par le biais des activités humaines</p>		<p>Pas d'extension des surfaces couvertes par des ENI</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouvelles ENI terrestres introduites</p>	<p>Nouvelles ENI terrestres</p>	<p>TER8</p>	<p><b>Limitation du développement des espèces invasives /allochtones</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de la prolifération et/ou éradication des espèces invasives végétales, en fonction des priorités d'intervention</li> <li>- Contrôle de la prolifération et/ou éradication des espèces invasives animales</li> <li>- Contrôle des plantations d'allochtones sur les habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Information, sensibilisation et éducation des collectivités, particuliers, professionnels et toute autre structure concernée sur l'impact de ces espèces et sur les campagnes d'éradication</li> <li>- Constitution d'un réseau de veille sur les espèces invasives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation du plan de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et de la cartographie opérationnelle</li> <li>- surfaces colonisées d'espèces invasives restaurées</li> <li>- nombre de journées d'information à destination du grand public</li> <li>- création d'un réseau de suivi</li> <li>- temps affecté à la mesure</li> <li>- nombre de captures ou arrachages</li> <li>- taux de réalisation</li> </ul>	<p>2</p>

➤ Eutrophisation

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Principalement les effluents d'origine agricole	Eutrophisation des zones littorales résultant d'apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	<b>OO13 - Réduire les apports excessifs en nutriment qui contribuent à l'eutrophisation des zones littorales</b>	Diminution significative (100% à moyen-long terme) des phénomènes d'algues vertes sur le périmètre du site N2000 (rq : En 2021, les baies bretonnes les plus touchées sont la baie de Saint Briec et la baie de la Fresnaye ; source : commission d'évaluation de la politique d'intervention du 21/09/2021)	<p>- Indicateur 1 (nitrates) : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les <u>concentrations en nitrates</u> sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a)</p> <p>- Indicateur 2 (phosphates) : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les <u>concentrations en phosphates</u> sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a)</p>	Dans les cours d'eau du site N2000 [l'Arguenon, le Drouet, le Frémur], concentrations en nitrates et phosphates (mg/L) mesurés dont les valeurs sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère nutriment	<b>TM1</b>	<p><b>Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives</b></p>	<p><u>Actions préventives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivre les travaux conduits à l'échelle du bassin (comité local d'évaluation DCE-DCSMM Loire Bretagne) et du SAGE pour la définition d'objectifs de réduction adaptés aux rivières contributrices des baies impactées par les algues vertes.</li> <li>- Renforcer le dialogue terre-mer</li> </ul> <p><u>Actions curatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les maitres d'ouvrage en charge d'actions concrètes, en lien avec les plans d'action des SAGE et du DSF</li> <li>- Contribuer aux réflexions de la phase test de nouveaux projets de collecte limitant l'impact sur l'écosystème et accompagner le développement des solutions retenues</li> </ul>	<p><u>Actions préventives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suivi des travaux visant à fixer des objectifs de réduction des flux de nitrates et phosphates.</li> <li>-Participation des membres du COFIL et gestionnaires du site N2000 aux travaux des CLEs dont la commission littorale</li> <li>-Actions concrètes soutenus par le dispositif Natura 2000</li> </ul> <p><u>Actions curatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Validation de la démarche expérimentale et alternative de collecte des algues en mer</li> <li>-Validation du process de valorisation des algues collectées</li> <li>-Production d'avis et d'expertise</li> </ul>	1

➤ Déchets

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Activités anthropiques maritimes	Déchets en mer et sur le littoral d'origine maritime	O15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indicateur 1 : Tendance à la baisse</li> <li>- indicateur 2 : Tendance à la hausse</li> </ul> Remarques : La cible d'une tendance à la hausse vise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indicateur 1 : Quantités de déchets les plus représentés issus des principales activités maritimes sur le littoral et sur les fonds marins</li> <li>- indicateur 2 : Quantités de déchets collectés dans les ports de pêche issus des activités de pêche maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantités de déchets d'origine maritime</li> <li>Quantités de déchets venant des activités pêche</li> </ul>	TM7	<b>Retrait des épaves.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Signalement de l'épave, envoi du signalement et lancement des démarches</li> <li>– Accompagnement des démarches de diagnostic de l'épave et de diagnostic environnemental</li> <li>– Identification des impacts potentiels du chantier</li> <li>– Accompagnement des étapes du retrait de l'épave à la déconstruction</li> </ul>	-Nombre d'épaves retirées	2	
						TM8	<b>Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Accompagnement des aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables</li> <li>– Structuration et pérennisation des actions consistant à retirer les filets perdus et à les collecter</li> <li>- Diffusion des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche</li> <li>– Accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation dans les halles à marée du territoire d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables</li> <li>- Organisation de campagnes de collecte d'engins de pêche perdus en mer</li> <li>- Dynamique de réduction des déchets plastiques d'origine conchylicoles engagée localement</li> </ul>	2	
Activités anthropiques du bassin versant	Déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre	O15 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes	- indicateur 1 : Tendance à la baisse	-Indicateur 1 : Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral	Quantités de déchets d'origine terrestre	TM6	<b>Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets</li> <li>– Limitation de la production/prolifération des déchets en amont</li> <li>- Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets (d'origine terrestre) désormais en mer</li> <li>-Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre et sensibilisation des organisateurs d'actions de ramassage de déchets</li> <li>-Expérimentations de collecte de déchets en mer</li> <li>-Pérennisation des collectes en mer</li> <li>-Mise en relation des organismes de recyclage avec les groupements professionnels, associatifs et récréatifs</li> </ul>	2	
						TM9	<b>Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Expérimentation de dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux</li> <li>– Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales</li> <li>– Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales</li> <li>– Limitation des biomédias filtrants et développement de solutions alternatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de communes expérimentant des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux</li> <li>- Nombre de communes ayant mis en œuvre la signalétique "la mer commence ici"</li> <li>- Stations d'épuration identifiées et travaux réalisés</li> <li>- Travaux de R/D sur les biomédias filtrants réalisés localement (le cas échéant)</li> </ul>	2	

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN1, D10-OE01-AN2, D10-OE01-AN3, D10-OE01-AN4, D10-OE01-AN5, D10-OE01-AN6, D10-OE02-AN1, D10-OE02-AN2

➤ Contaminants chimiques

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Activités anthropiques maritimes	Contaminants chimiques et organiques	<b>OO9 - Réduire les apports de contaminants chimiques et organiques et leur transfert dans les eaux douces et le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels</b>	Les ports du sites N2000 sont dotés d'un plan de réception et de traitement des déchets et sont intégrés dans le système de traitement de déchets géré par/ ou pour le compte de la municipalité	Nombre de ports équipés de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité* *conformément à l'article R5314-7 du code des transports et à la directive du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires	Nombre de ports équipés d'installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires	TM2	<b>Diminution des déversements d'eaux noires et d'eaux grises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre de ports dépourvus de systèmes de traitement des eaux noires et eaux grises</li> <li>- Développement d'actions de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques de gestion des eaux issues de leurs navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'ensemble des ports et espaces portuaires du site N2000 dispose ou est rattaché à un plan de réception et de traitement des déchets des navires commun à plusieurs ports comme prévu par l'article L5334-9-1 du code des ports</li> <li>- Pourcentage de ports équipés d'équipements de traitement des eaux noires et grises</li> <li>- Nombre de programmes de sensibilisation menés auprès des navigateurs concernant les bonnes pratiques de traitement de leurs eaux noires</li> </ul>	2
			Les gestionnaires de port et les propriétaires de navires de plaisance adoptent des bonnes pratiques pour la conservation des écosystèmes marins	Indicateur à définir	-	TM4	<b>Encouragement de la certification port propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000</li> <li>-Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000</li> </ul>	2
			Les infrastructures portuaires et les chantiers sont dotés d'équipements aux normes pour le carénage	Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	Nb d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	TM3	<b>Carénage éco responsable - augmentation des équipements et incitation à leur réalisation et leur utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du recensement des aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques</li> <li>- Poursuite de l'équipement/l'entretien des aires de carénage en système de traitement des effluents et création de nouvelles</li> <li>-Sensibilisation des gestionnaires des aires de carénage et des plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pourcentage d'aires de carénage équipées selon les normes requises</li> <li>- Suivi de la fréquentation des aires de carénage aux normes</li> <li>- Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des acteurs de la mer sur les bonnes pratiques de carénage</li> </ul>	2
			Les effets des apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation sont réduits	Proportion d'oiseaux marins portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages, inférieure à 10% du total d'oiseaux marins échoués	- Proportion d'oiseaux marins portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages	TM5	<b>Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution et actualisation du protocole de réaction en cas de pollution marine</li> <li>- Contribution aux exercices de maintien de la capacité opérationnelle</li> <li>- Préparation d'un plan Infra POLMAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR</li> <li>-Participation aux exercices</li> <li>-Réalisation du plan infra POLMAR</li> </ul>	2

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO prévues pour les OE : D08-OE01, D08-OE02, D08-OE03, D08-OE04, , D08-OE08

➤ Conditions hydrographiques

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité
Ports et projets industriels, artificialisation du littoral	Modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur la turbidité, la courantologie et la sédimentologie	OO16 - Limiter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur les habitats et espèces protégées	100 % des nouvelles autorisations concernent des projets ne présentant pas d'impact résiduel notable suite à la séquence ERC	Indicateur : Nombre de nouveaux aménagements ayant un impact résiduel notable suite à la l'application de la séquence ERC (au sens de l'évaluation environnementale)		GOUV3	<b>Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et services instructeurs</b> – Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences – Apport d'expertise aux porteurs de projets – Formation des services instructeurs aux enjeux écologiques du site Natura 2000	– Site internet régulièrement mis à jour – Nombre de dossiers d'EIN prenant en compte les enjeux du site Natura 2000 – Nombre d'échanges avec les services instructeurs et les porteurs de projets	2	
						GOUV2	<b>Partage des informations et participation réciproque aux réunions</b> Veiller à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux, etc.)	- Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire	2	

➤ Réchauffement climatique

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateur de réalisation	Priorité
Sources multiples	multiples dont celles contribuant à la production de CO <sup>2</sup> dans l'atmosphère	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Adaptation de la gestion aux effets du changement climatique	Indicateur à préciser	-	TM10	<b>Adaptation aux effets du changement climatique</b> -Elaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité ainsi que d'un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000 -Adaptation des mesures de gestion face aux conséquences du changement climatique -Veille sur l'apparition de nouveaux effets dus au changement climatique -Sensibilisation du public pour une meilleure compréhension/acceptation des projets de gestion pour s'adapter au changement climatique	Réalisation du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et du plan d'adaptation à l'échelle du site -Prise en compte des effets du changement climatique dans les modalités de gestion -Remontées d'observations liées au changement climatique par les acteurs socio-économiques constatées par l'opérateur Natura 2000	3	

## Groupe n° 4 : Gestion et animation

- **Connaissance**
- **Sensibilisation**
- **Coordination**



➤ **Connaissance**

STRATEGIE D'ACTION									
Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Opération	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
Manque de connaissances sur les habitats et les espèces	<b>011 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000</b>	Disponibilité des données nécessaires à la surveillance et à la caractérisation de l'état de conservation des habitats et des espèces marines et terrestres	A déterminer		TER 0	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques	Réalisation d'une cartographie de l'ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire Amélioration des connaissances des habitats d'intérêt communautaire Amélioration des connaissances des espèces végétales d'intérêt communautaire Amélioration des connaissances des espèces animales d'intérêt communautaire	Cartographie des habitats nombre de suivis réalisés rapports d'études et d'expertises temps affecté à la mesure	1
					MER 12	Connaissance du milieu marin	Valorisation des données acquises localement par les opérateurs privés Valorisation des données publiques acquises pour la surveillance du milieu marin Promotion/accompagnement des campagnes d'acquisitions de connaissances complémentaires Promotion des outils d'observation participatif	- Actions de valorisation des données locales réalisées - Travaux de cartographie & Etudes prévues réalisées - Bancarisation des données acquises localement dans les dispositifs nationaux - Accroissement des données produites localement via les dispositifs de sciences participatives	3
Manque de connaissances sur les pressions humaines en interaction avec les habitats et les espèces		Connaissance des pressions et des impacts exercés par les activités humaines	A déterminer		TER 14	Maitrise et organisation de la fréquentation humaine	Recensement des lieux les plus sensibles et réalisation d'une cartographie amélioration des connaissances sur les pratiques sportives, de loisir et touristique	Linéaire et surfaces mis en défens Pose de signalétique rapports d'études et d'expertises temps affecté à la mesure	1

➤ **Sensibilisation**

		STRATEGIE D'ACTION							
Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Opération	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
Enjeux écologiques du site parfois méconnus par le grand public	<b>OO25 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000</b>	Le grand public connaît de mieux en mieux les habitats et les espèces à protéger sur le site Natura 2000 ainsi que les bonnes pratiques permettant d'éviter/limiter les impacts			CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public	Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires - Information et sensibilisation des usagers et visiteurs via des supports de communication - Conception et réalisation de mobiliers d'information sur les sites naturels - Actions de gardiennage/maraudage - Participation de l'animateur Natura 2000 à des actions phares (manifestations, colloques, salons, etc.)	Réalisation du plan de communication -Nombre de supports de communication édités et diffusés -Nombre de panneaux d'information réalisés et installés -Nombre de secteurs d'intervention -Nombre de participation de l'animateur Natura 2000 à des actions phares	1
Enjeux écologiques du site parfois méconnus par les professionnels et les collectivités			CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	Etablissement de diagnostics du littoral puis information des agents techniques et des élus des collectivités sur les enjeux écologiques - Formation de personnes relais - Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle/services de secours existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens	Réalisation des diagnostics -Echanges avec les collectivités et sessions de formation organisées -Nombre de personnes et de structures relais formées -Réception des dossiers d'évaluation d'incidences et des suites données -Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours	1		
Manque de sensibilisation en direct sur le terrain			CS3	Sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude	Aller à la rencontre des plaisanciers et les inciter à s'engager au travers d'une charte - Distribuer un guide pratique des écogestes et bonnes pratiques - Communiquer sur les outils numériques d'information et de sciences participatives	Nombre de chartes signées - Nombre de guides pratiques distribués -Nombre d'actions de communications réalisées	1		
Mauvaises pratiques			CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied	Concertation et mise en place d'un groupe de travail « communication » - Edition et diffusion d'outils de communication - Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques	Nombre de marées de sensibilisation -Nombre d'outils de sensibilisation distribués -Résultats d'enquêtes/connaissance réglementation	2		
Manque d'implication des usagers			CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	Participation et encouragement des projets d'éducation à l'environnement sur le territoire - Création d'un groupe d'informations sur les AME et les ATE - Suivi et participation aux AME/ATE	Nombre de projets d'éducation à l'environnement soutenus et/ou animés sur le site N2000 -Création et animation du groupe d'informations AME/ATE	1		

➤ **Coordination**

STRATEGIE D'ACTION									
Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
Gestion non dynamique. Absence de mise à jour et de bancarisation des données	<b>0012-Coordonner et mettre en œuvre la gestion du site N2000 en lien avec les autres politiques publiques</b>	Un site Natura 2000, un DOCOB et un FSD d'actualité. Un bilan et une évaluation régulière des actions menées.	A déterminer	-	GOUV1	<b>Gestion et actualisation des données du document d'objectifs</b>	-Conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation -Evolution du programme d'actions au fur et à mesure de l'actualisation des données écologiques sur le territoire -Mise à jour du Formulaire Standard de données (FSD) -Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux	-Existence du tableau de bord complet et/ou simplifié -Bilan annuel de la stratégie d'action réalisé chaque année -Evaluation de finalités de gestion réalisée tous les 6 ans -Nombre d'espèces/habitats ajoutés au FSD -Modification effective du périmètre	<b>1</b>
Manque de synergie des politiques publiques pour la protection du patrimoine naturel, la qualité de l'eau, de l'air et des paysages (Nombreuses politiques publiques et instances décisionnelles et de suivis fonctionnant « en silo »)		Les Enjeux Natura 2000 sont pris en compte dans les documents des différentes politiques publiques en œuvre sur le territoire (SAGE, POLMAR etc.) et inversement	A déterminer	-	GOUV2	<b>Articulation avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires</b>	-Partage des informations et participation réciproque aux réunions - Clarification des rôles de chaque structure - Développement d'actions mutualisées - Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés	-Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire -Supports de communication et annuaires réalisés -Nombre d'actions communes développées entre gestionnaires	<b>1</b>
Besoin d'expertise sur les enjeux N2000 de la part des services instructeurs et des porteurs de projet		Bonne prise en considération des enjeux écologiques du site lors des évaluations des Incidences	A déterminer	-	GOUV3	<b>Evaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et services instructeurs</b>	- Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences - Apport d'expertise aux porteurs de projets - Formation des services instructeurs aux enjeux écologiques du site Natura 2000	-Site internet régulièrement mis à jour -Nombre de dossiers d'EIN prenant en compte les enjeux du site Natura 2000 -Nombre d'échanges avec les services instructeurs et les porteurs de projets	<b>1</b>
Existence de nombreuses instances, Difficulté à se coordonner sur des thématiques communes par manque de temps et de moyens.		Animation du Site Natura 2000. Implication des acteurs dans la gouvernance du site Natura 2000.	A déterminer	-	GOUV4	<b>Animation et mise en œuvre du DOCOB</b>	-Fonctions administratives diverses - Mise en œuvre des actions d'information, de communication, de sensibilisation - Missions de nature technique -Suivi et évaluation de la gestion	- Plan d'action annuel établi - Nombre de réunions organisées (COPIL, COTECH, GT, etc.) - Evaluation annuelle réalisées	<b>1</b>

## **Annexe III. La charte Natura 2000**



## CHARTE NATURA 2000

**FR 5300066 (ZSC) - Baie de Saint Briec Est**

**FR 5310050 (ZPS) - Baie de Saint Briec Est**



## Qu'est ce que c'est ?

La Charte Natura 2000 est un **élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB)**, spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (R414-12 du Code de l'environnement). Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB. Il contribue à répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC et de la ZPS « **Baie de Saint Briec Est** ».

A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. **L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire**. Un contrat et une charte Natura 2000 sont deux outils de gestion indépendants l'un de l'autre et complémentaires. Il est tout à fait possible d'adhérer ou non à ces deux dispositifs sur un même site et dans le même temps.

## Quels avantages pour les adhérents ?

En adhérant à la charte, un usager des sites :

- confirme son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- participe et se sensibilise à la démarche Natura 2000 ;
- communique sur son implication dans le processus Natura 2000 ;
- valorise et garantit la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000 ;
- ajuste ces pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Docob ;

En contrepartie, les services de l'état et les structures animatrices du DOCOB s'engagent à fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles sur simple demande et les éléments de gestion préconisés et mis en œuvre dans le cadre du Docob.

## Qui peut adhérer ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés tous les usagers des sites Natura 2000, individuels ou regroupés en structure collective (type fédération, association, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité professionnelle, ou de loisir, organisateurs d'évènements ou de manifestations.

Ne sont pas concernées les actions de suivis scientifiques, de contrôle / surveillance en mer ou relevant de la sécurité. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

## Comment adhérer, pour quelle durée ?

L'adhésion se fait auprès de la **Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor** dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

Le signataire doit transmettre à la DDTM un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (**CERFA n° 15278\*01**) remplie, datée et signée, à retirer auprès de la DDTM, ou de la structure animatrice des sites N2000 (Saint Briec Armor agglomération) ;
- la copie du formulaire de la charte, remplie, datée et signée, avec les engagements cochés ;
- une copie des **documents d'identité**.

La charte est signée pour **5 ans** (renouvelable), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur.

## Quelles sont les surfaces concernées ?

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur des sites Natura 2000 « **Baie de Saint Briec est** ».

- Pour la **partie terrestre**, l'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
- Pour la **partie marine** des sites Natura 2000, les surfaces concernées sont celles qui sont incluses dans le rayon d'activités du professionnel quand il est précis (cas de certaines AOT par exemple), soit le site Natura 2000 pour sa partie marine dans son intégralité (tous les autres cas).

## Non-respect des engagements signés ?

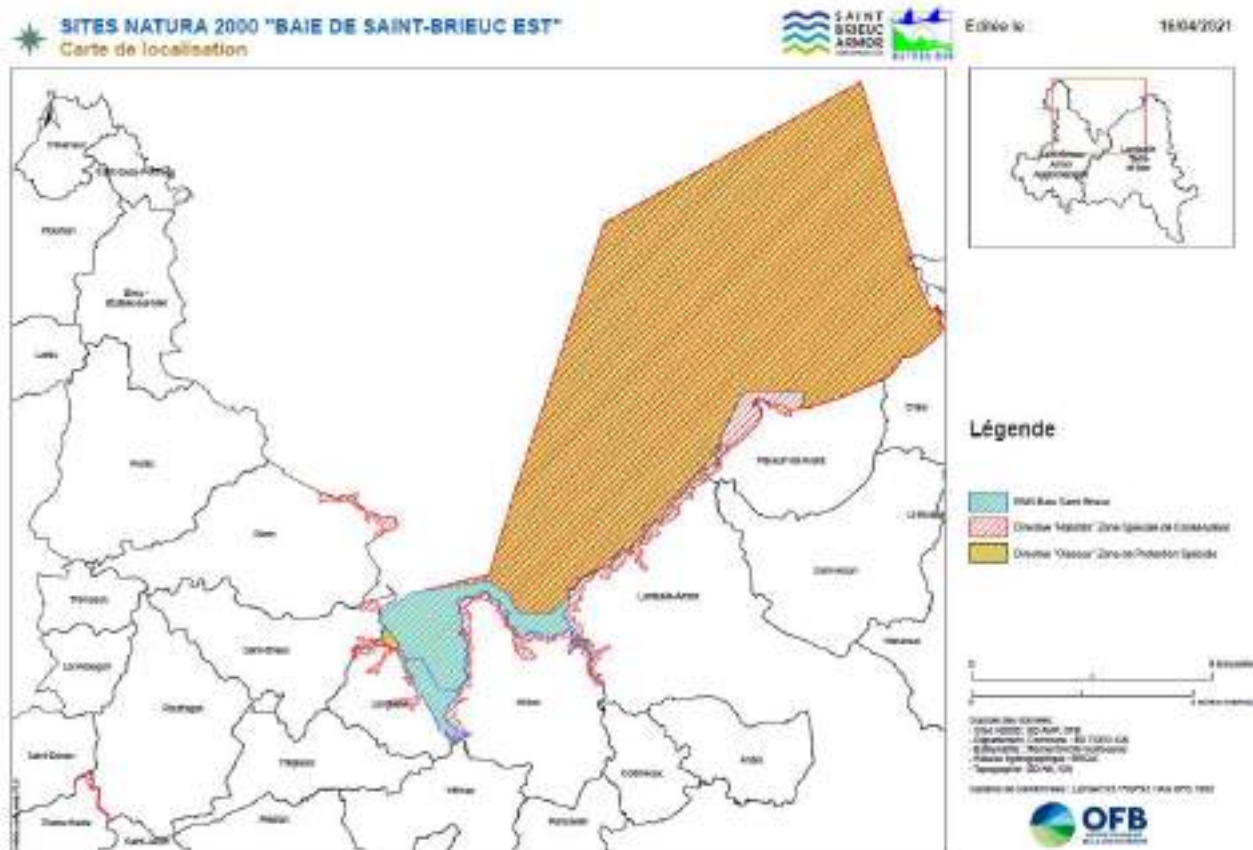
Le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet des Côtes d'Armor s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000 (article R.414-12-1 du code de l'environnement). En cas de non-respect d'un engagement de bonnes pratiques ou du refus de la part du signataire de se soumettre au contrôle, suspension possible de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.



# Le site Natura 2000

- **Désignation** : Baie de Saint-Brieuc Est
- **Statut** : Zone de Protection Spéciale (ZPS), désignée au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE (DO)
- **Code** : FR5310050
- **Date d'arrêté** : 30/07/2004
- **Superficie** : 13487 ha
- **Part marine** : 99 %

- **Désignation** : Baie de Saint-Brieuc Est
- **Statut** : Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE (DHFF)
- **Code** : FR5300066
- **Date d'arrêté** : 06/05/2014
- **Superficie** : 14371 ha
- **Part marine** : 97 %





# Les enjeux écologiques

*Les plus importants (majeur, très fort, fort)*

## LES HABITATS TERRESTRES



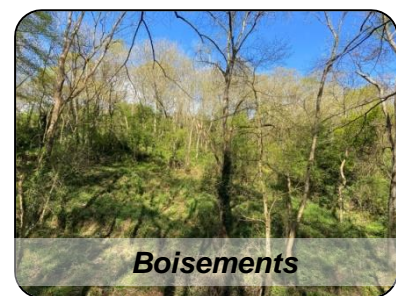
*Prés salés*



*Les hauts de plage*



*Dunes*



*Boisements*



*Falaises et landes littorales*



*Mares, bas marais et prairies humides*

## LES HABITATS MARINS



*Bancs de maërl*



*Estrans sableux*



## LES ESPECES



*Oseille des Rochers*



*Coléanthe délicat*



*Grands rhinolophes*



*Loutre d'Europe*

**Chiroptères** : Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murins de Bechstein et à oreilles échancrées

**Poissons amphihalins** : Grande alose, Alose feinte, Lamproies marine et fluviatile, Saumon atlantique

**Oiseaux reproducteurs** : Faucon pèlerin, Bondrée apivore

**Oiseaux en période internuptiale** : Barge à queue noire, Courlis corlieu, Eider à duvet, Macreuse brune, Mouette pygmée, Puffin des Baléares, Vanneau huppé



## SUR L'ENSEMBLE DU SITE

### Recommandations

#### Je veille à :

- ✓ **Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de gestion** du site Natura 2000. Prendre connaissance des secteurs sensibles (repositoires des phoques, zones d'alimentation, de nidification et de repos des oiseaux, etc.).
- ✓ **Me renseigner sur les dispositions réglementaires applicables sur le site** et en particulier le dispositif relatif aux évaluations des incidences et à l'occupation du domaine public maritime.
- ✓ **Solliciter l'opérateur Natura 2000** pour toute assistance utile à la bonne application de la charte et pour bénéficier d'un appui lorsque je réalise une évaluation des incidences Natura 2000.
- ✓ **M'informer sur la réglementation encadrant mon activité** ainsi que sur les règles de bonnes pratiques (chartes, etc.), et veiller à ne pas porter atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les lieux où j'exerce mon activité.
- ✓ **Me renseigner sur les espèces végétales et animales exotiques envahissantes** afin de ne pas en introduire ou en faciliter l'introduction et signaler, le cas échéant, leur présence à la structure animatrice compétente.
- ✓ **Signaler à l'opérateur Natura 2000 toute pollution ou dégradation** des habitats d'intérêt communautaire d'origine anthropique ou naturelle, et tout projet d'aménagement d'infrastructures ou de loisirs prévu sur ces derniers.
- ✓ **Relayer l'information dont je dispose sur Natura 2000 et être un observateur actif.**
- ✓ Dans le cas de structures associatives, commerciales ou autres personnes morales, **informer mes clients/adhérents/participants/personnels des enjeux du site Natura 2000** et de sa sensibilité grâce à mes outils de communication (site internet, bulletin, etc.). Je fais les préconisations et recommandations sur les bonnes pratiques liées à mon activité. J'informe aussi sur les réglementations existantes.
- ✓ **Respecter les chemins et accès existants.**
- ✓ **Contribuer autant que possible aux démarches de sciences participatives existantes** (cf. liste à la fin de la charte)
- ✓ **Ramener mes déchets et évacuer ceux abandonnés sur place** par des tiers (carcasses, pneus, etc.).





## SUR L'ENSEMBLE DU SITE

### Engagements de bonnes pratiques

△ Réglementations

Evaluation des incidences

Je m'engage à :

**Faciliter l'accès à l'opérateur Natura 2000 et/ou aux experts scientifiques** impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du DOCOB, lorsqu'ils en font la demande, sous réserve que je sois préalablement informé de la date des opérations dans un délai raisonnable. En contrepartie, les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées seront mis à ma disposition.

**Point de contrôle : absence de refus d'accès aux experts.**

**Ne pas détruire ou dégrader volontairement les espèces et habitats d'intérêt communautaires identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées.**

**Point de contrôle : absence de dégradations imputables à l'adhérent (telles que terrassements, modification de fonctionnement hydraulique, boisement par plantation des habitats non forestiers, détection de métaux, dépôt de déchets...)**

**Ne pas circuler en véhicule** sur les habitats d'intérêt communautaire en dehors des cheminements existants, sauf nécessité exceptionnelle (ex : raison sanitaire). Sous réserve d'autorisation, je prévois un plan de cheminement précis des engins, en concertation avec l'animateur N2000, pour effectuer le moins de passages possibles sur les habitats.

**Point de contrôle : absence d'infraction réglementaire de circulation motorisée sur espace naturel et absence de trace récente de circulation motorisée.**

**Respecter en cas de travaux la période d'intervention** définie avec l'animateur Natura 2000 pour ne pas perturber la faune et la flore.

**Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux hors périodes indiquées par l'animateur.**

**Ne pas introduire volontairement des espèces invasives animales ou végétales** dans et aux abords des habitats d'intérêt communautaire.

**Point de contrôle : état des lieux à la signature de la charte, absence de nouvelles plantations ou introduction d'espèces invasives.**

**Ne pas autoriser ni procéder moi-même à tout dépôt de déchets** (y compris déchets verts), de matériaux ou d'engins de quelque nature que ce soit.

**Point de contrôle : absence de dépôts de déchets, matériaux et engins sur les habitats par le signataire.**

**Mener des actions qui permettent de maintenir une bonne qualité de l'eau** (utilisation de produits biodégradables et écolabellisés, utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise dans les ports, participation aux exercices du plan POLMAR, etc.).

**Point de contrôle : justificatifs d'utilisation des infrastructures portuaires, d'achat de produits, etc.**

**Informier tout personnel, entreprise ou prestataire de service** intervenant sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

**Points de contrôle : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire.**

**Dans le cas d'associations ou entreprises signataires, informer les adhérents et/ou clients pratiquant une activité** sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.

**Points de contrôle : affichage de la charte dans les lieux fréquentés par les pratiquants, communication aux adhérents.**





# Les engagements et les recommandations

**BÉNÉFICIAINT AUX HABITATS  
ET AUX ESPÈCES**



## MILIEUX MEUBLES ET MILIEUX ROCHEUX

### Recommandations

#### Je veille à :

- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant les différentes pratiques de pêche de loisir (*tailles, captures, espèces réglementées, engins de pêche autorisés, etc.*). → <http://www.pecheapied-loisir.fr>
- ✓ Prévenir l'animateur Natura 2000 du développement d'espèces exotiques invasives (ex. sargasses, wakamé) ou proliférantes et des signes de maladie des espèces (ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers).
- ✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ Dans la mesure du possible, retirer les engins de pêche perdus ou abandonnés afin de limiter la pêche fantôme ou signaler leur perte/présence avec si possible la localisation GPS. → <https://fishandclick.ifremer.fr>

### Engagements de bonnes pratiques

#### Je m'engage à :

##### En mer

- Ne pas mouiller mon ancre sur les zones de maërl et à privilégier les fonds sableux (zones claires), dans les limites des impératifs de sécurité du mouillage. L'amarrage sur bouée dans les zones de mouillages organisés doit être privilégié.

**Point de contrôle : absence de mouillage sur ces zones sensibles.**

##### Sur l'estran

- Avoir des pratiques de pêche à pied de loisir respectueuses telles que : utiliser des outils les plus sélectifs possibles, ne pêcher que ce que je vais consommer, remettre les blocs rocheux manipulés en place en veillant à ne pas écraser la faune qui pourrait s'y trouver, etc.

**Point de contrôle : respect des bonnes pratiques de pêche à pied**

- Veiller au maintien de la dynamique naturelle des habitats littoraux. Sauf autorisation spécifique, ne pas prélever de galets, cailloux ou sable sur le site Natura 2000. Ne pas modifier les milieux naturels par l'empilement de galets ou de roches (cairns).

**Point de contrôle : absence de prélèvement de galets, cailloux ou sable, de construction de cairns imputable au signataire.**

##### Sur le site

- Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs nautiques vis-à-vis de pratiques respectueuses des enjeux environnementaux présents sur les sites Natura 2000.

**Point de contrôle : démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mails, réunions, flyers, etc.).**



## LES HABITATS TERRESTRES

### Recommandations

#### Je veille à : → En général

- ✓ M'informer plus particulièrement sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des chevaux, des cycles, des engins motorisés mais aussi des chiens.
- ✓ Signaler à l'animateur Natura 2000 en cas de constat de non respect récurrent des plans de circulation et de stationnement définis dans le DOCOB.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux d'artificialisation du trait de côte, ainsi que les autres travaux, aménagements ou manifestations de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.
- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion. En cas de fauche, veiller à la faire de manière centrifuge afin de laisser à la faune le temps de fuir.
- ✓ Respecter les zones de mises en défens visant à restaurer la végétation.

#### Pour les falaises et landes littorales (I230, 4030)

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats en limitant l'enfrichement par les prunelliers, fougères et ajoncs.

#### Pour les mares , bas-marais et prairies humides (2190, 3130, 3150)

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats en limitant l'enfrichement par les héliophytes et les ligneux, par un entretien approprié de pâturage ou de fauche.
- ✓ Eviter de modifier le régime hydrique en dehors de tous travaux de génie écologique favorables aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire (approfondissement des fossés, creusement de fossés supplémentaires, etc.).
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques, ou de modification inhabituelle du fonctionnement de la zone humide.
- ✓ Eviter d'effectuer des travaux mécaniques lourds sur des sols trop humides.

#### Pour les prés salés (I310, I330)

- ✓ Informer le service gestionnaire, la gendarmerie et l'OFB en cas de constat de pratique illégale de cueillette de végétaux.

#### Pour les boisements (2180, 9120, 9180\*)

- ✓ Favoriser la diversité des essences et des stades phénologiques (laisser du bois mort ou sénescant, favoriser la diversité des essences indigènes par régénération naturelle ou lors des éclaircies, etc.).





## LES HABITATS TERRESTRES

### Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

#### → En général

- Ne pas stationner ou entreposer du matériel (bateaux hivernants, remorques, etc.) sur les habitats d'intérêt communautaire.

**Point de contrôle : absence de stationnement de matériel imputable au signataire.**

- Effectuer les travaux d'entretien et de restauration de ces habitats à une période en adéquation avec le cycle biologique des espèces, définie avec l'animateur Natura 2000.

**Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.**

- Ne pas réaliser d'apport de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux.

**Point de contrôle : aucune trace de produit phytosanitaire, amendement ou fertilisation.**

#### Pour les habitats dunaires et hauts de plage (2110, 2120, 2130\*, 1210, 1220)

- Ne pas effectuer de prélèvement de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire, en dehors des travaux prévus dans le DOCOB ou ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

**Point de contrôle : absence de trace visuelle de prélèvement.**

- Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des habitats laissés de mer. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif, manuel et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (laisses de mer).

**Point de contrôle : absence de trace visuelle de nettoyage mécanique (ex : trace d'engins) sur les milieux à enjeux.**

#### Pour les falaises et landes littorales (1230, 4030) et boisements (2180, 9120, 9180\*)

- En cas de fauche, respecter les dates et fréquences de fauche préconisées par l'animateur Natura 2000.

**Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.**

- Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

**Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.**

- Ne pas faire de coupes rases et privilégier la non intervention pour les habitats boisés afin de maintenir et veiller à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).

**Point de contrôle : absence de trace de coupe rase imputable au signataire.**

#### Pour les mares, bas-marais et prairies humides (2190, 3130, 3150)

- Conserver le caractère humide de mes parcelles : pas de drainage, busage, mise en culture, ne pas semer, ne pas retourner, ne pas boiser.

**Point de contrôle : absence de destruction totale ou partielle des parcelles, absence de boisement.**



## CHIROPTÈRES

### Recommandations

#### Je veille à :

- ✓ En cas de présence de chauves-souris, limiter au maximum la pénétration dans les lieux occupés.
- ✓ Avertir l'animateur Natura 2000 de toute découverte de populations de chauves-souris à l'intérieur du bâti (combles, caves, etc.) ou d'arbre, ou de modification de celle-ci (désertion des lieux, etc.)
- ✓ Préserver l'environnement immédiat des sites à chauves-souris (limiter les pollutions lumineuses, favoriser les techniques de jardinage biologique, éviter les feux, etc.).

### Engagements de bonnes pratiques

#### Je m'engage à :

- En cas de projet d'aménagement, signaler à l'animateur N2000 les opérations de gestion/entretien envisagées.

**Points de contrôle : correspondance avec la structure animatrice.**

- Sauf raison de sécurité, ne pas obstruer les entrées de gîtes. Si l'accès doit être fermé, je mets en place un nouvel accès en concertation avec l'opérateur Natura 2000.

**Points de contrôle : présence d'un accès permanent et praticable dans les lieux fréquentés par les chiroptères.**

- Ne pas installer d'éclairage à l'entrée des gîtes pour préserver des conditions favorables aux chiroptères.

**Points de contrôle : absence de dispositif d'éclairage.**

## POISSONS AMPHIHALINS

### Recommandations

#### Je veille à :

- ✓ Prendre connaissance et respecter la réglementation concernant la pêche des aloses, saumons et lamproies, dans les cours d'eau et en mer.
- ✓ Remettre à l'eau les individus capturés (obligation), dater et déclarer les esturgeons que je capture accidentellement auprès du CNPMEM ou INRAE. Mesurer la longueur et le poids de l'animal en fonction de son état de santé. Je vérifie la présence d'une marque externe, placée à la base de la nageoire dorsale, et note le numéro de la marque. Appliquer des techniques de manipulations à bord pour maximiser les chances de survie

### Engagements de bonnes pratiques

#### Je m'engage à :

- Répondre aux enquêtes visant à mieux caractériser les captures accidentelles

**Points de contrôle : enquêtes renseignées**

- Signaler les poissons amphihalins que je capture accidentellement auprès du CNPMEM ou INRAE.

**Points de contrôle : prise de contact avec les administrateurs de la base de données recensant les observations d'esturgeons (CNPMEM, CAPENA, INRAE).**



## OISEAUX

### Recommandations

△ Réglementations  
« Espèces protégées »,  
« APPB », « AM Chiens »,  
etc.

#### A terre, je veille à :

- ✓ Être attentif au comportement des oiseaux : des cris, agitations, envols sont signes de dérangement. Il est alors nécessaire de s'éloigner pour préserver leur tranquillité. Pour les observer, éviter de m'approcher à moins de 100 m des colonies d'oiseaux.
- ✓ Afin de respecter la nidification des oiseaux de mars à août, éviter de débarquer sur les îlots
- ✓ Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les secteurs sensibles (pour éviter le dérangement en période de reproduction ou d'hivernage), en particulier les laisses de mer, les pieds de falaise et les bas de plage.
- ✓ Ne pas toucher aux oiseaux échoués qu'ils soient vivants ou morts. Je veille à communiquer mes observations au service départemental de l'OFB (SD Côtes d'Armor : 02 96 33 01 71)

#### En l'air, je veille à :

- ✓ Prendre connaissance des zones de tranquillité pour les oiseaux et me renseigner sur la réglementation liée à ces activités. Ces zones sensibles sont définies par les experts ornithologues et présentées sur le site <https://www.c-monspot.fr/situer/>
- ✓ Éviter le survol en avion à moins de 300 m (1000 pieds) des falaises, hauts de plage et estrans en période de nidification entre mars et juin.

#### En mer, je veille à :

- ✓ Repérer les radeaux d'oiseaux marins (notamment de **Puffins des Baléares**) et garder mes distances tout en réduisant ma vitesse. Ne pas les nourrir pour les attirer.
- ✓ Prendre connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter, concernant la tranquillité des oiseaux.
- ✓ Minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur les sites Natura 2000.
- ✓ Limiter l'éclairage sur mon embarcation de nuit au strict nécessaire pour la sécurité et pour la réalisation de mon activité. Quand un éclairage est nécessaire, je privilégie les lumières rouges, de faible intensité ou intermittentes quand cela est possible.
- ✓ Filer de nuit en particulier pour les palangres de surface et pendant les périodes de rassemblement d'oiseaux, et adapter mon éclairage à bord (uniquement sur les postes de travail et vers le bas)
- ✓ Privilégier le crabe ou des leurres comme appâts plutôt que des sardines, anchois ou lançons.
- ✓ Effaroucher pendant le filage : banderoles, bruit, laser.



## OISEAUX MARINS

### Engagements de bonnes pratiques

△ Réglementations « Espèces protégées », « APPB », « AM Chiens », etc.

#### A terre, je m'engage à :

- Ne pas nourrir les oiseaux marins pour éviter de les rendre dépendant de l'Homme et de favoriser un comportement agressif.

**Point de contrôle : absence de nourrissage sur place.**

- Ne pas provoquer de nuisance sonore ou lumineuse à proximité (moins de 1000 m) des sites sensibles pour l'avifaune. Eviter l'organisation de feu d'artifice à proximité des sites de nidification en période de reproduction et d'élevage des jeunes (mars à aout).

**Point de contrôle : absence d'évènements sonores et lumineux à proximité des zones sensibles.**

- Ne pas détériorer les aménagements dédiés à la protection des oiseaux en nidification entre avril et juin en vue de protéger les sites, et ne pas laisser mon animal domestique divaguer à proximité.

**Point de contrôle : absence de détérioration des aménagements ou du milieu protégé, absence de présence humaine ou canine à proximité.**

#### En l'air, je m'engage à :

- Ne pas me diriger (voile, engin, drone, cerf-volant) vers les oiseaux que j'observe en vol.

**Point de contrôle : absence de dérangement d'oiseaux en vol.**

- Eviter de survoler les groupes d'oiseaux posés sur l'estran, les falaises, les récifs ou en mer.

**Point de contrôle : absence de dérangement de groupes d'oiseaux.**

- Ne pas survoler les sites de nidification indiqués sur le site.

**Point de contrôle : absence de survol au-dessus des sites de nidification.**

#### En navigation en mer, je m'engage à :

- Eviter les envols massifs d'oiseaux en restant à distance des regroupements d'oiseaux à terre et en mer.

**Point de contrôle : absence de comportement dérangeant les oiseaux marins, absence de fuite des oiseaux.**

- Eviter de m'approcher des oiseaux marins à moins de 100 m (embarcation non-motorisé) / 300 m (embarcation motorisée) et de les déranger avec des dispositifs bruyants. Pour les observer, réduire ma vitesse à 5 nœuds et être attentif à leur comportement dès 300 m et ne pas m'approcher à moins de 100 m.

**Point de contrôle : respect des distances minimales.**

- Transmettre, en tant qu'activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin), chaque fin d'année civile, un bilan de mon activité à l'animateur Natura 2000 (fréquence des sorties, circuit de visites...).

**Point de contrôle : bilan d'activité transmis.**

- Détenir à bord une plaquette d'aide à la reconnaissance des oiseaux marins.

[http://www.fameproject.eu/fotos/editor2/plaquetteoiseauxmarins\\_1.pdf](http://www.fameproject.eu/fotos/editor2/plaquetteoiseauxmarins_1.pdf).

**Point de contrôle : détention de la plaquette à bord.**

- Faciliter le partage d'information sur les captures accidentelles d'oiseaux marins

**Point de contrôle : réponse favorable aux sollicitations**



## MAMMIFERES MARINS

### Recommandations

△ Réglementation « Espèces protégées »

#### Je veille à :

- ✓ En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, contacter, au plus vite, le réseau national échouages (7j/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort (risque de transmission de maladie).
- ✓ Prendre connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter concernant la tranquillité des mammifères marins,
- ✓ Veiller à respecter l'interdiction d'approche à moins de 100 m des cétacés et ne pas chercher le contact et les interactions avec les mammifères marins. Eviter les zones de regroupement.

### Engagements de bonnes pratiques

#### Je m'engage à :

- Eviter le dérangement des Phoques, notamment en période de mise bas et d'allaitement (juillet à septembre) quand ils sont sur un reposoir (distance minimale recommandée 100m et 300m quand il y a un petit).

**Points de contrôle : pas de mise à l'eau provoquée des phoques lorsqu'ils sont sur leur reposoir.**

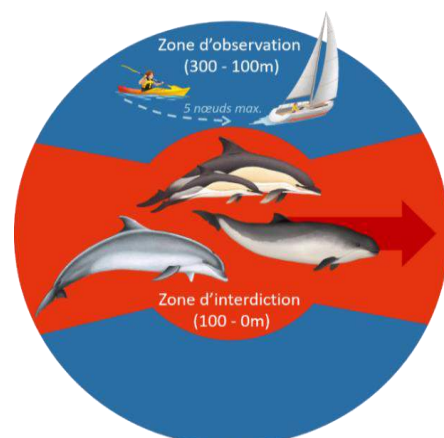


- Transmettre, en tant qu'activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin), chaque fin d'année civile, un bilan de mon activité à l'animateur Natura 2000 (fréquence des sorties, circuit de visites...).

**Points de contrôle : bilan d'activité.**

- Lorsque les cétacés rejoignent volontairement le navire, les passagers ne doivent pas tenter de les toucher et encore moins se baigner à leur proximité.

**Points de contrôle : dans le cas où des cétacés approchent le bateau, le navire suit une trajectoire parallèle à leur route, la vitesse est limitée à 5 nœuds et le navire ne change pas brutalement de direction ni de vitesse.**





# GUIDES PRATIQUES SELON MON ACTIVITÉ


Activité	Guide
Loisirs nautiques	Guide des loisirs nautiques en mer - <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf">https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf</a>
Kitesurf	Guides de la Fédération française du vol libre : <a href="#">Guides et chartes Kite Nature</a>
Kayak	<a href="#">Guide de la Fédération Française de Canoë-Kayak</a> ; <a href="#">Recommandations de la Fédération de plaisance en kayak en mer</a>
Organisation d'une manifestation	<a href="#">Guide « Organiser un évènement dans les espaces naturels protégés en Bretagne »</a>
Navigation	Application mobile <a href="#">Nav&amp;Co</a> ; les cahiers techniques "Éconaviguer dans une aire marine protégée" d' <a href="#">Econav</a> ; la Charte des plaisanciers <a href="#">Pavillon Bleu</a> ; le cde des bonnes pratiques de <a href="#">l'UNAN</a>
Pêche de plaisance	<a href="#">Guide des bonnes pratiques de la FNPPSF</a> ; <a href="#">Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir eco-responsable du grenelle de la mer</a>
Plongée sous-marine	<a href="#">Guide FFESSM des écogestes et la charte internationale du plongeur responsable</a>
Nettoyage des plages	<a href="#">Guide méthodologique de Rivage de France</a>
Gestion environnementale des plages et de leurs abords	<a href="#">La note technique du GIP Littoral</a>

# SCIENCES PARTICIPATIVES

Enjeu	Outil de sciences participatives
Mammifères marins	OBSenMER - <a href="http://www.obsenmer.org/">http://www.obsenmer.org/</a> - ou contacter l'un des deux administrateurs de l'outil : GECC - 02 33 10 22 50 ou Cybelle Planète - 04 67 64 25 60.
Littoral	Visiolittoral - <a href="https://visiolittoral.fr/index_wnat_open.php?from=Visiolittoral">https://visiolittoral.fr/index_wnat_open.php?from=Visiolittoral</a> BioLit - <a href="http://www.biolit.fr/">http://www.biolit.fr/</a>
Engins de pêche perdus ou abandonnés	Fish & Click - <a href="https://fishandclick.ifremer.fr/">https://fishandclick.ifremer.fr/</a>
Echouage de mammifères marins	Réseau National Echouage (05 46 44 99 10) PELAGIS - <a href="http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/">http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/</a>
Observations durant la plongée	BioObs - <a href="http://bioobs.fr/">http://bioobs.fr/</a>
Faune	Faune Bretagne - <a href="https://www.faune-bretagne.org/">https://www.faune-bretagne.org/</a>
Œufs de raies	CapOeRa - <a href="https://www.asso-apecs.org/actions/capoera-capsules-doeufs-de-raies/">https://www.asso-apecs.org/actions/capoera-capsules-doeufs-de-raies/</a>
Macro-déchets	SURICATE - <a href="http://sentinelles.sportsdenature.fr">http://sentinelles.sportsdenature.fr</a>
Protocoles avec les élèves	Vigie-Nature École - <a href="https://www.vigienature-ecole.fr/">https://www.vigienature-ecole.fr/</a>

La liste complète des outils de sciences participatives en Bretagne : [https://www.open-sciences-participatives.org/ecosysteme-sciences-participatives/?p=2&region%5B0%5D=36850&mot\\_cle=](https://www.open-sciences-participatives.org/ecosysteme-sciences-participatives/?p=2&region%5B0%5D=36850&mot_cle=)



A scenic view of a coastal cliffside. The foreground shows a steep, grassy slope with some exposed earth and a path. In the middle ground, there's a rocky cliff face overlooking a sandy beach and the ocean. The sky is clear and blue.

# Adhésion à la charte natura 2000

**SITE BAIE DE SAINT-BRIEUC EST**

## FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

ZSC & ZPS « Baie de Saint-Brieuc Est »



### Identifiant de l'adhérent

NOM et Prénom :

Mail :

Tel :

Adresse :

adhésion individuelle

adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)

Je suis propriétaire d'une parcelle abritant des habitats/espèces d'intérêt communautaire

Je pratique des activités sur un lieu pouvant abriter des habitats/espèces d'intérêt communautaire (pratique permanente ou très récurrente)

### Identification des milieux

Références cadastrales des parcelles engagées :

Identification des grands types de milieux concernés (cf. Volume II – diagnostic écologique) :

mares, bas-marais et prairies humides

habitats forestiers

hauts de plages et habitats dunaires

prairies de fauche

falaises et landes littorales

prés salés

herbiers de zostères, milieux meubles et rocheux

### Engagement

**La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.**

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.

*Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les animateurs Natura 2000 au moment de la signature de la charte.*

**Je m'engage pour une durée de 5 ans, à compter de la réception par la DDTM/DML des Côtes-d'Armor de ce formulaire d'engagement et du CERFA, accompagné d'une copie de la charte et des engagements choisis.**

DATE :

SIGNATURE :